Mémoire de recherche / septembre 2019

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention – sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours – archives numériques

Archives et enjeux mémoriels : la polémique Charles Maurras (26 janvier - 21 mars 2018)

Antoine Dandre

Sous la direction de Pascal Robert
Professeur des universités – École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
Et de Jean-François Bonhoure
Attaché temporaire d'enseignement et de recherche – École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Remerciements

Je tiens à remercier Monsieur Pascal Robert ainsi que Monsieur Jean-François Bonhoure pour leurs conseils et le cadre qu'ils m'ont proposé dans la réalisation de ce mémoire.

J'ai aussi une pensée toute particulière pour mes parents pour leur soutien et leur aide apportée dans la correction de ce mémoire.

(cc) BY-NC-ND

Résumé :

À la fois auteur et homme politique, Charles Maurras est sans nul doute possible une des figures politiques marquantes de la première moitié du XXème siècle. Le personnage fascine autant qu'il divise ceux qui s'intéressent à son œuvre et son parcours. La censure de Charles Maurras du recueil des commémorations nationales 2018 a marqué l'actualité. Cette polémique mémorielle se veut un cas idéal pour l'analyse d'un corpus de tweets de par l'étendue des réactions publié sur le réseau social Twitter. L'affaire Maurras invoque des acteurs médiatiques, politiques et scientifiques.

Descripteurs : Archives ; Mémoire ; Charles Maurras ; Commémorations nationales ; Twitter

Abstract :

Both author and politician, Charles Maurras is undoubtedly one of the most prominent political figures of the first half of the 20th century. The character fascinates as much as it divides those who are interested in his work and his career. Charles Maurras' censorship of the 2018 national commemorations collection marked the news. This memorial polemic is an ideal case for the analysis of a corpus of tweets by the extent of the reactions published on the social network Twitter. The Maurras affair invokes media, political and scientific actors.

Keywords : Archives ; Memory ; Charles Maurras ; National commemorations ; Twitter

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** » disponible en ligne http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

BY-NC-ND

Sommaire

CHRONOLOGIE DE LA POLEMIQUE 7

INTRODUCTION..... 11

1. L'AFFAIRE MAURRAS, UNE POLÉMIQUE MÉMORIELLE 19

1.1. Concepts..... 19

1.1.1. Une affaire..... 19

1.1.2. Une polémique ou une controverse ? 21

1.2. Le fonctionnement des commémorations nationales 23

1.2.1. Composition de la mission aux commémorations nationales..... 23

1.2.2. Missions du Haut comité 24

1.3. Les trois reproches..... 25

1.3.1. Maurras était antisémite..... 25

1.3.2. Maurras était pétainiste 27

1.3.3. Maurras était antirépublicain..... 33

2. ANALYSE DE LA POLÉMIQUE SUR TWITTER ET INTERPRÉTATION OFFLINE : QUELS DISCOURS, QUELLES COMMUNAUTÉS ? 35

2.1. La collecte 36

2.1.1. Approche 36

2.1.2. Echantillonnage 39

2.2. Analyses lexicométriques 40

2.2.1. Présentation du traitement du texte..... 40

2.2.2. Résultats quantitatifs..... 42

2.3. Analyses catégorielles 45

2.3.1. Classification des comptes..... 46

2.3.2. Visualisation et analyse des données 47

3. LE FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL MÉDIATIQUE ET LA CENSURE POLITIQUE DU HAUT COMITÉ 53

3.1. La construction de l'événement et le traitement de l'affaire par les médias : miroir, faiseurs d'événements, une mémoire sociale et culturelle 53

3.1.1. Les médias entre déformation, sensationnalisme et construction discursive de l'événement..... 54

(cc) BY-NC-ND

3.1.2. L'interprétation de l'événement et l'élaboration d'une mémoire collective 58

3.2. Le caractère politique des commémorations 61

3.2.1. Commémorer n'est-ce que rappeler ? 61

3.2.2. Le rôle du politique 64

3.3. Une censure qui fait parler d'elle 65

3.3.1. Censurer et oublier 65

3.3.2. Analyse des tendances de recherche Google 69

CONCLUSION 72

BIBLIOGRAPHIE 76

SOURCES 85

ANNEXES 87

TABLE DES ANNEXES 100

TABLE DES ILLUSTRATIONS 101

TABLE DES MATIERES 102

(cc) BY-NC-ND

Chronologie de la polémique

La polémique se divise en deux temps. D'abord l'annonce de l'inscription de Charles Maurras dans le livre des commémorations nationales et son retrait sous vingt-quatre heures en janvier 2018, et enfin la démission du Haut comité en mars 2018.

Vendredi 26 janvier 2018

Le journaliste Grégoire Leménager publie un article à 10h07 intitulé « *La France doit-elle célébrer Charles Maurras en 2018 ?* » sur BibliObs[1]. Cet article est retweeté, commenté et partagé à de nombreuses reprises. A 17h10, Alexis Corbière publie un tweet[2] dans lequel il s'indigne de la présence de Charles Maurras dans le livret des commémorations nationales en partageant l'article de Grégoire Leménager. Dix minutes après, c'est la LICRA qui amplifie la polémique par une série de tweets[3] demandant le retrait du royaliste antisémite.

Samedi 27 janvier 2018

Frédéric Potier, délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, demande le retrait de Maurras du recueil. Sa revendication est également soutenue par SOS Racisme et par la Ligue internationale de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA). Selon Frédéric Potier : « Commémorer c'est rendre hommage. Maurras, auteur antisémite d'extrême droite, n'a pas sa place dans les commémorations nationales 2018 »[4].

Face à cela, François Nyssen, ministre de la Culture, déclare dans un communiqué de presse qu'elle maintient la présence de Charles Maurras en exprimant son rejet de ses thèses politiques et en déclarant s'appuyer « sur un travail d'historiens qui recensent des anniversaires clés de l'histoire de France »[5].

Dimanche 28 janvier 2018

[1] LEMÉNAGER Grégoire, *La France doit-elle célébrer Charles Maurras en 2018 ?*, Publié le 26 janvier 2018 [En ligne]. https://bibliobs.nouvelobs.com/actualites/20180125.OBS1238/la-france-doit-elle-celebrer-charles-maurras-en-2018.html [consulté le 9 mai 2019].

[2] https://twitter.com/alexiscorbiere/status/956937379650129920

[3] https://twitter.com/_LICRA_/status/956941144407068673

[4] Le Monde, *La référence à Maurras retirée du « Livre des commémorations nationales »*, Publié le 27 janvier 2018 [En ligne]. https://www.lemonde.fr/culture/article/2018/01/27/nyssen-rappelle-son-rejet-total-des-theses-de-l-ecrivain-charles-maurras-qui-doit-etre-commemore-en-2018_5248170_3246.html [consulté le 15 mars 2019]

[5] NYSSEN Françoise, *Livre des commémorations nationales 2018*, Publié le 27 janvier 2018 [En ligne]. http://www.culture.gouv.fr/content/download/180751/1981906/version/1/file/Communiqu%C3%A9%20de%20presse.%20Livre%20des%20comm%C3%A9morations%20nationales%202018.pdf [consulté le 2 février 2019].

(cc) BY-NC-ND

Françoise Nyssen retire la référence à Charles Maurras du livre des commémorations[6] afin de « lever l'ambiguïté sur des malentendus qui sont de nature à diviser la société française » [7]. La ministre demande en même temps le rappel du *Livre des Commémorations nationales 2018* afin de procéder à une réimpression sans la référence à Maurras.

Le Figaro rapporte la nouvelle ainsi :

> Exit Charles Maurras ! Sur décision de Françoise Nyssen, tous les exemplaires du Livre des commémorations nationales 2018 sont partis au pilon. Les pages 154, 155 et 156 vont être supprimées, afin que l'écrivain et polémiste sorte de la liste de la centaine de personnages et de dates.[8]

Jeudi 7 mars 2018

Lors du 33ème dîner annuel du Conseil Représentatif des Institutions Juives de France (CRIF), Emmanuel Macron estime « qu'il ne fallait « pas occulter la figure de Maurras » »[9]. Le président souligne que le choix du Haut comité a été fait par « un groupe d'experts qui ont déterminé ce qui est non pas, un hommage national qu'il faut rendre à une personne, mais l'inscription des dates qui ont fait l'histoire de France »[10].

Mercredi 21 mars 2018

Dix membres sur douze du Haut comité des commémorations nationales démissionnent par le biais d'une lettre ouverte[11] adressée à Madame la Ministre Nyssen signée par Christian Amalvi, Marie-Laure Bernadac, Gilles Cantagrel, Nicole Garnier, Claude Gauvard, Robert Halleux, Jean-Noël Jeanneney, Évelyne Lever, Pascal Ory et Jacques Perot.

Le même jour, Françoise Nyssen publie un nouveau communiqué concernant une évolution du Haut comité aux Commémorations nationales. Elle missionne Danièle Sallenave, présidente du Haut comité et membre de l'Académie française, pour piloter une réflexion autour de la notion de « commémorer ». La présence de

---

[6] AFP Agence, *Françoise Nyssen retire la référence à Charles Maurras du livre des commémorations 2018*, Publié le 28 janvier 2018 [En ligne]. http://www.lefigaro.fr/livres/2018/01/28/03005-20180128ARTFIG00076-francoise-nyssen-retire-finalement-la-reference-a-charles-maurras-du-livre-des-commemorations-2018.php [consulté le 5 février 2019].

[7] *Idem*.

[8] AÏSSAOUI Mohammed, BOMMELAER Claire, *Pourquoi Charles Maurras ne sera pas «commémoré»*, Publié le 29 janvier 2018 [En ligne]. http://www.lefigaro.fr/histoire/2018/01/29/26001-20180129ARTFIG00235-pourquoi-charles-maurras-ne-sera-pas-commemore.php [consulté le 14 novembre 2018]

[9] **L'Express**, *Au dîner du Crif, Macron se prononce contre une réédition des pamphlets de Céline*, Publié le 8 mars 2018 [En ligne]. https://www.lexpress.fr/actualite/politique/au-diner-du-crif-macron-se-prononce-contre-une-reedition-des-pamphlets-de-celine_1990636.html [consulté le 20 novembre 2018].

[10] MACRON Emmanuel, *Transcription de la déclaration du Président de la République au 33ème dîner annuel du CRIF*, Publié le 7 mars 2018 [En ligne]. http://www.elysee.fr/declarations/article/transcription-de-la-declaration-du-president-de-la-republique-au-33e-diner-annuel-du-crif/ [consulté le 28 novembre 2018].

[11] MARESCAL Edouard (de), *Affaire Maurras : démission du Comité aux commémorations*, Publié le 21 mars 2018 [En ligne]. http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/03/21/01016-20180321ARTFIG00351-affaire-maurras-demission-du-comite-aux-commemorations.php [consulté le 27 janvier 2019].

(cc) BY-NC-ND

Jacques Chardonne, auteur collaborationniste, est également critiquée dans le *Livre des commémorations nationales 2018*.

(cc) BY-NC-ND

INTRODUCTION

L'étude des polémiques est péjorativement reléguée à une simple analyse de « textes fugaces et aussitôt périmés »[12] comme l'indique Ruth Amossy. Pourtant, les sociologues, les historiens et les analystes du discours contredisent cette idée reçue de par les éclaircissements qu'apportent ces études sur la société et le temps dans lequel le discours s'inscrit. La polémique Charles Maurras est en cela captivante comme objet d'étude car elle fait écho à d'autres polémiques similaires et à des rééditions conflictuelles d'auteurs comme Lucien Rebatet, Pierre Drieu la Rochelle, Robert Brasillach ou encore Adolf Hitler.

En 2011, suite à une polémique autour de l'apparition de l'auteur controversé Louis-Ferdinand Céline dans les personnalités retenues, les « célébrations nationales » deviennent les « commémorations nationales » afin de retirer le sens mélioratif du terme « *célébration* ». Une mise à jour et pas des moindres, puisque les célébrations nationales étaient instituées depuis 1974 par le ministre de la Culture Maurice Druon. Le 23 septembre 1998, un Haut comité supervisé par le ministre de la Culture, participe à l'élaboration du recueil des commémorations. Dès lors, le comité « propose chaque année une liste des anniversaires susceptibles d'être inscrits au titre des célébrations nationales »[13]. Il est composé de personnes représentatives des domaines historique, littéraire, artistique, scientifique et technique.

Le samedi 27 janvier, Frédéric Potier, délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, demande le retrait de Charles Maurras[14] du recueil des commémorations nationales, rejoint par SOS Racisme et par la Ligue Internationale de lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA). Sur le moment, Françoise Nyssen, ministre de la Culture, soutient le choix du Haut comité. Le lendemain, la ministre retire la référence à Charles Maurras du recueil. Sur décision du ministre, tous les exemplaires du *Livre des commémorations nationales 2018* partent au pilon hormis ceux déjà en circulation. Toute trace numérique de l'apparition de Charles Maurras dans le livre est effacée. La notice de Charles Maurras écrite par l'historien Olivier Dard aux pages 154, 155 et 156 est

[12] AMOSSY Ruth, « Chapitre 2. Qu'est-ce que la polémique ? Questions de définition », *Apologie de la polémique*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, coll. L'Interrogation philosophique, 2014, pp. 45-70.
[13] Service-Public.fr, *La liste des commémorations nationales 2018*, Publié le 16 février 2018 [En ligne]. https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12402 [consulté le 5 juillet 2019].
[14] Commémoration du centenaire de la naissance de Charles Maurras en 1868.

(cc) BY-NC-ND

supprimée en ligne. Le 8 mars 2018, lors du dîner du Conseil Représentatif des Institutions Juives de France (CRIF), le président de la République déclare qu'il aurait fallu ne « pas occulter la figure de Maurras ». L'affaire se conclue le 21 mars avec la publication d'une lettre ouverte annonçant la démission de dix des douze membres du Haut comité aux commémorations.

L'affaire témoigne de la persistance de certains stéréotypes mémoriels dans la société qui sont régulièrement déconstruits par la communauté scientifique. Le schéma manichéen entre « l'extrême-droite » collaboratrice et la gauche et « l'extrême-gauche » résistantes est encore entretenu dans les discours politiques. Toutefois, cette binarité de l'histoire masque la pluralité des trajectoires individuelles[15]. Pendant la période de l'occupation, les parcours ne sont pas forcément linéaires ni même interprétables sans rétrospection.

La polémique mémorielle renvoie à tout un tas de concepts liés aux multiples facettes de Charles Maurras[16]. Auteur, poète, doctrinaire, journaliste et homme politique, la pensée de celui qui se faisait appeler le « Martégal »[17] a marqué le XX^{ème} siècle. D'abord fédéraliste puis royaliste, Maurras incarne le « nationalisme intégral » qu'il introduit à l'Action française[18] en 1900. A la fois, un journal, une ligue et une école de pensée, l'Action française est le premier mouvement politique de droite jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Maurras est aussi une plume puisqu'il est le journaliste le plus prolifique[19] de son siècle avec plus d'une dizaine de milliers d'articles à son actif de 1886 à 1952. Marqué par l'affaire Dreyfus et *La France* juive d'Édouard Drumont, le royaliste développe « l'antisémitisme d'État », un antisémitisme non-racial qui admet des « Juifs bien nés » et vilipende quotidiennement la République et les quatre « États confédérés » (les Juifs, les étrangers, les francs-maçons et les Protestants). Lors de l'armistice de 1940, il apporte son soutien au Maréchal Pétain tout en restant profondément germanophobe. Son journal *L'Action française* adopte le mot d'ordre suivant : « La France seule ». Lors de l'épuration, Maurras est condamné pour haute trahison et intelligence avec

[15] A ce sujet voir les documentaires LEONE Florent, WEBER Christophe, réal. *Quand la gauche collaborait 1939-1945*, prod. KUIV, décembre 2017, 53 min. et LEONE Florent, WEBER Christophe, réal. *Quand l'extrême-droite résistait 1939-1945*, prod. KUIV, décembre 2017, 52 min.

[16] Pour en savoir plus sur la vie et la pensée de Charles Maurras, lire la biographie suivante DARD Olivier, *Charles Maurras : le maître et l'action*, Paris, Armand Colin, coll. « Nouvelles biographies historiques », 2013, 352 p.

[17] Maurras est originaire de la ville de Martigues en Provence.

[18] Sur l'Action française lire HUGUENIN François, *L'Action française : une histoire intellectuelle*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2011.

[19] GIOCANTI Stéphane, *Charles Maurras : le chaos et l'ordre*, Paris, Flammarion, coll. « Grandes biographies », 2006, p. 232.

(cc) BY-NC-ND

l'ennemi lors d'un procès qui fait débat chez les historiens.. Il est immédiatement exclu de l'Académie française

L'émergence du web 2.0 a permis aux citoyens et aux acteurs politiques de mettre en pratique de nouvelles formes d'action et d'expression à une toute nouvelle échelle selon les chercheurs Julien Boyadjian, Aurélie Olivesi et Julien Velcin[20]. Aussi connu sous la formule de « web collaboratif », le web 2.0 théorisé par Tim O'Reilly recouvre l'idée de « tirer parti de l'intelligence collective » [21]. Wikipédia, Facebook, YouTube, Wordpress, Typepad, Viadeo et Twitter sont les prémices du web social. Ils sont littéralement « l'expression de cette entrée dans le web social »[22] au cours des années 2000. Créé en 2006, le réseau social Twitter s'inscrit dans ces nouveaux moyens d'expression qui ont su conquérir plusieurs millions d'utilisateurs[23]. La croissance des utilisateurs s'est accompagnée parallèlement d'une augmentation extrêmement forte du volume de données. C'est en raison de ces gros volumes de données sur l'Internet, que les sciences humaines et sociales ont dû adapter leurs moyens d'analyse. La transition vers l'analyse de plus gros volumes de données (bases publiques du type *open data* ou encore les *User Generated Contents* c'est-à-dire le contenu généré par les internautes) s'est faite par une collaboration étroite avec la science des données. Celle-ci a permis une appréhension moderne des terrains numériques[24] en proposant des outils adaptés. La conjonction des savoirs et des compétences de plusieurs disciplines a alors offert de nouvelles possibilités pour le domaine de la recherche et stimulé les adaptations épistémologiques de chaque spécialité scientifique. Néanmoins, quel que soit la qualité actuelle ou future des outils analytiques, rien ne pourra remplacer l'analyse humaine. Les corpus de messages « politiques » se caractérisent en effet par un recours très fréquent à l'ironie, au sarcasme, à la dérision, à des antiphrases, mobilisent des références implicites et reposent sur des connotations qui les rendent particulièrement complexes à modéliser. L'interprétation des données politiques

[20] BOYADJIAN Julien, OLIVESI Aurélie, VELCIN Julien, « Le web politique au prisme de la science des données. Des croisements disciplinaires aux renouvellements épistémologiques », *Réseaux*, 2017, n° 204, pp. 9-31.
[21] O'REILLY Tim, « What Is Web 2.0 - O'Reilly Media », 2005 [En ligne]. http://www.oreilly.com/pub/a/web2/archive/what-is-web-20.html [consulté le 15 avril 2019].
[22] NEROULIDIS Ariane, *Le crowdsourcing appliqué aux archives numériques : concepts, pratiques et enjeux* [En ligne]. Enssib, juin 2015 [consulté le 19 août 2019]. Disponible sur le Web : https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/66008-le-crowdsourcing-applique-aux-archives-numeriques-concepts-pratiques-et-enjeux.pdf.
[23] Plus de 330 millions d'utilisateurs de Twitter en 2019. JDN, *Nombre d'utilisateurs de Twitter dans le monde*, Publié le 26 juillet 2019 [En ligne]. https://www.journaldunet.com/ebusiness/le-net/1159246-nombre-d-utilisateurs-de-twitter-dans-le-monde/ [consulté le 5 août 2019].
[24] Exemple de traitement de données Twitter réalisé par COURTIN Antoine, FOUCAULT Nicolas, *Analyses quantitatives et catégorielles des tweets émis dans le cadre de l'évènement #MuseumWeek2015*, Publié en septembre 2015 [En ligne]. https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01217118/document [consulté le 3 juillet 2019].

(cc) BY-NC-ND

n'est ainsi jamais univoque, même parmi les humains[25]. Au cours de la catégorisation de notre corpus, nous aurons d'ailleurs recours à l'analyse humaine pour classer les utilisateurs.

En ce qui concerne la démarche méthodologique employée, il s'agit d'abord de collecter les communiqués et les tweets dédiés à l'affaire Maurras qui relèvent de l'*User Generated Content*. L'*User Generated Content* désigne « un ensemble d'applications web liées au réseautage social ou au partage de ressources numériques, ainsi qu'à de nouveaux genres éditoriaux collaboratifs tels que les blogs et les wikis » [26]. Les internautes sont considérés comme des acteurs du web, ils produisent et gèrent du contenu informationnel ainsi que des métadonnées, rompant avec une attitude passive voire consommatrice. Cette pratique commune sur les réseaux sociaux, rentre dans le répertoire des expressions du web 2.0.

Le réseau social Twitter est une énorme source d'informations, un véritable fait social qui permet des études comportementales, statistiques ou encore sémiologiques. Les tweets sont les messages produits sur la plateforme tandis qu'un retweet permet de republier un tweet aux abonnés de son propre compte. Il est possible de retweeter ses propres tweets ou ceux des autres. Les tweets constituent des archives à part entière puisqu'ils retracent l'expression, l'opinion d'un individu et contiennent des données à caractère personnel. Ils renferment une valeur heuristique pour les chercheurs mais aussi une dimension interprétative pour un public plus large. Les tweets confèrent « trois significations possibles à l'événement : la preuve, le témoignage [et] l'exemple »[27]. Les tweets restent en libre accès sauf si l'utilisateur décide de mettre en privé son compte, qu'il supprime de son propre chef ses messages ou que la modération Twitter supprime le tweet ou le compte. Ces messages sont de plus en plus un objet d'étude dans le monde scientifique avec le développement d'outils analytiques permettant des représentations heuristiques. L'Institut National Audiovisuel (INA)[28] archive des milliers de tweets en procédant à des collectes quotidiennes. L'Institut propose via son service Ina Dépôt Légal du Web de consulter des flux Twitter en lien avec des

[25] BOYADJIAN Julien, OLIVESI Aurélie, VELCIN Julien, *loc. cit.*
[26] MAUVAIS-GONI Léa, *Le web comme espace de reconstruction de l'écrivain : le cas Louis-Ferdinand Céline* [en ligne]. Enssib, septembre 2014 [consulté le 19 août 2019]. Disponible sur le Web : https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65190-le-web-comme-espace-de-reconstruction-de-l-ecrivain-le-cas-louis-ferdinand-celine.pdf.
[27] LAMIZET Bernard, *Sémiotique de l'événement*, Paris, Éditions Lavoisier, 2006, p. 189.
[28] MUSSOU Claude, *Les tweets archivés : une manne pour la recherche*, Publié le 7 juin 2017 [En ligne]. https://inatheque.hypotheses.org/60 [consulté le 18 août 2019].

(cc) BY-NC-ND

programmes audiovisuels ou des événements particuliers tels que les élections présidentielles ou les attentats de 2015.

L'information de la présence de Charles Maurras dans le recueil des commémorations nationales a d'abord circulé sur la presse en ligne avant d'être massivement commentée sur les réseaux sociaux qui ont amplifie l'événement. Notre recherche s'est portée à la fois sur les médias et sur les tweets émis lors de l'affaire. Ces premières sources sont accompagnées d'entretiens semi-directifs, menés auprès de membres du Haut comité des commémorations nationales mais aussi avec un journaliste à l'origine de la divulgation de le la présence de Maurras dans le livre des commémorations nationales. L'objectif de ces entretiens est de compiler les témoignages d'acteurs de la polémique de sorte à pouvoir établir une chronologie du développement de l'affaire, questionner les points de vue sur l'événement et établir les relations entre Françoise Nyssen et le Haut comité. Nous verrons comment les protagonistes ont assumé ou condamné le choix de la présence du royaliste.

Le caractère public de Twitter nous permet d'accéder à une masse de données en libre accès. Pour étudier les données extraites lors de notre collecte, nous nous sommes fondés sur l'exemple pratique de Antoine Courtin et Nicolas Foucault[29], sur la méthodologie d'analyse de contenu des médias énoncée par Jean de Bonville[30] et sur les recherches de Nikos Smyrnaios et de Pierre Ratinaud[31]. Les sources récoltées sur internet doivent permettre de procéder à une cartographie de la polémique à l'aide du logiciel de visualisation *Gephi 0.9.2*, ainsi qu'à une analyse lexicométrique des discours. L'analyse lexicométrique doit nous aider à échelonner les reproches qui ont été émis à l'encontre de Maurras et d'en déduire les enjeux sociétaux liés. Les tweets extraits entre janvier et mars 2018 sont précieux pour mettre en lumière les différentes positions et appréhender le monde social *offline*. Nous nous appuierons également sur les tendances de recherche Google afin d'évaluer l'émoi et l'intérêt qu'à susciter l'affaire. Enfin, les captures *Internet Archive* du portail francearchives.fr et du site des Éditions du Patrimoine vont nous aider à étudier la censure numérique pilotée par le ministre de la Culture.

[29] COURTIN Antoine, FOUCAULT Nicolas, *Analyses quantitatives et catégorielles des tweets émis dans le cadre de l'évènement #MuseumWeek2015*, Publié en septembre 2015 [En ligne]. https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01217118/document [consulté le 3 juillet 2019].
[30] BONVILLE Jean (de), *L'analyse de contenu des médias. De la problématique au traitement statistique*, Paris, De Boeck Université, coll. Culture et communication, 2000.
[31] SMYRNAIOS Nikos, RATINAUD Pierre, *Comment articuler analyse des réseaux et des discours sur Twitter*, Publié le 26 juin 2014 [En ligne]. https://journals.openedition.org/ticetsociete/1578 [consulté le 16 décembre 2018].

(cc) BY-NC-ND

Le but du mémoire n'est pas de refaire le procès de Charles Maurras, mais bel et bien de donner au lecteur les moyens de saisir la figure du « Martégal », afin d'analyser les enjeux mémoriels soulevés par cette affaire. Derrière Maurras, c'est le poids moral du régime de Vichy qui fait s'entrechoquer les mémoires mais aussi différentes valeurs.

La mémoire des uns peut-elle obstruer la recherche historique objective des autres ? Pour répondre à cela, il faut d'abord définir les concepts et identifier les reproches adressés au choix du Haut comité pour appréhender la polémique mémorielle. La transition sémantique de « célébration » à « commémoration » opérée en 2011, semble n'avoir pas suffi à clarifier la teneur du livret. Entre politique de la reconnaissance et orientation de l'opinion, comment une polémique peut-elle infléchir le choix d'un comité d'experts ? Est-il possible de concevoir la liberté d'expression lorsque des experts sont sommés d'envoyer au pilon des souvenirs ? La verticalité de la prise de décision d'un ministre contre l'horizontalité de l'entente d'un comité scientifique a été tout autant critiquée que saluée sur les réseaux sociaux et dans les médias. Comment les réseaux sociaux peuvent-ils peser dans la réalité *offline* ? Les réseaux sociaux ont décuplé les capacités de diffusion des discours et avec eux des mémoires. Le terme « influenceur » sert aujourd'hui à désigner toute personne usant de sa notoriété sur les réseaux sociaux pour influencer l'opinion. Les conflits d'hier se transposent inéluctablement sur les réseaux sociaux d'aujourd'hui. La rivalité des mémoires s'apprécie dans les sections commentaires. Les espaces d'échange peuvent être autant des moyens de réhabilitation que des moyens de condamnation de certaines mémoires. L'analyse des échanges sur Twitter doit apporter des éclaircissements sur les causes sous-jacentes à l'affaire Maurras tout en faisant ressortir l'échelonnement des reproches. L'affaire Maurras cristallise autour d'elle de nombreux débats historico-politiques sur les questions de l'antisémitisme, de la collaboration, de la résistance ou encore du nationalisme, relayés abondamment par les médias. Dès lors, comment fonctionne l'appareil médiatique dans la construction de la polémique ? Les réactions en ligne reflètent-elles les débats qui préoccupent la société civile ou s'agit-il d'un espace de discussion clos ? Ainsi, dans quelle mesure une approche pluridisciplinaire conjuguée avec la science des données permet-elle d'analyser les débats de société à travers l'exemple de la polémique Charles Maurras ?

(cc) BY-NC-ND

(cc) BY-NC-ND

1. L'AFFAIRE MAURRAS, UNE POLÉMIQUE MÉMORIELLE

Devant la complexité de l'affaire Maurras, il est crucial d'en étudier la teneur avant d'en étudier la portée. La définition des concepts doit permettre de cerner avec précision les références mobilisées par la polémique mémorielle. S'agit-il d'une affaire, d'une polémique, d'un débat ou d'une controverse ? Les mots peuvent être employés pour désigner la même chose par les internautes, pourtant chacun est spécifique à un type d'échange. Une fois la critique des termes achevée, il importe de s'attarder sur le fonctionnement des commémorations nationales, les relations et les missions du Haut comité. En effet, les connexions politiques et scientifiques doivent être expliquées afin de saisir le ressort éminemment politique des commémorations nationales. Enfin, les trois reproches récurrents émis par les internautes sur le choix du Haut comité doivent être détaillés pour apprécier la confrontation des mémoires.

1.1. CONCEPTS

L'affaire Maurras renvoie à un ensemble de notions d'ordre conceptuel et contextuel, qu'il faut traiter avant d'étudier en profondeur le contenu de l'événement. Ces précisions sont primordiales car les mots employés sont autant importants pour définir l'événement que pour analyser les éléments de langage utilisés par les protagonistes de l'affaire.

1.1.1. Une affaire

C'est un tweet de la LICRA[32] le 27 janvier 2018 qui émet pour la première fois l'expression d'« Affaire Maurras » suivi par Christian Delporte[33], professeur d'histoire contemporaine et directeur de la revue *Le Temps des médias*. De prime abord, il est intéressant de se pencher sur la notion « d'affaire » et le vocabulaire employé lors de cet événement avant d'analyser les discours et les données. « *Affaire* » n'est pas un mot anodin puisqu'il est étroitement liée aux notions de commérage et de scandale.

[32] https://twitter.com/_LICRA_/status/957265411409633280
[33] https://twitter.com/chdelporte/status/957343814263410689

(cc) BY-NC-ND

> Si un individu ou un collectif transgresse des valeurs qu'il est censé honorer – que ce soit dans le cadre d'activités politiques, professionnelles, financières, familiales... – et si cette transgression est connue par un nombre limité de personnes, elle peut se limiter à susciter de simples « commérages » au sein d'un réseau d'interconnaissances. Si la révélation d'une telle transgression s'élargit au-delà de ce réseau et conduit à une désapprobation publique de la conduite transgressive, elle devient un « scandale ».[34]

Plusieurs réactions partagent cette même vision d'une transgression des valeurs de la part du ministère de la Culture et de sa mission aux commémorations nationales :

> « Comment le nom de Charles Maurras a-t-il pu se trouver sur une liste d'hommage national ? Qui sont les fautifs ? »[35] ; « Toute cette affaire autour de Charles Maurras me laisse perplexe. Comment, dans la République française, peut-on célébrer un ennemi notoire de cette même République ? »[36] ; « Stupéfiante « commémoration » officielle envisagée par le Ministère de la Culture de C. Maurras antisémite notoire. Comment a-t-il pu être dans cette liste ?! »[37].

Le questionnement qui ressort de ces trois tweets extraits du corpus est le suivant : comment une institution aussi prestigieuse que le ministère de la Culture a-t-elle pu laisser inscrire Charles Maurras dans le livre des commémorations nationales ? Visiblement, les clivages se forment en fonction de deux éléments :

- le parcours controversé de Maurras ;
- et le sens univoque ou polysémique de « commémoration ».

Avec le recul, il n'est pas surprenant qu'une nouvelle polémique mémorielle comme l'affaire Maurras se soit déclenchée puisque qu'elle comporte des enjeux sociétaux[38] plus larges qui interpellent le grand public. Autrement, elle aurait été reléguée aux faits divers. Les antécédents prouvent que les commémorations nationales sont sujettes à polémiques :

> La question s'était posée, en 2011, lors du cinquantenaire de la mort de Céline, dont l'apparition dans la liste poussa le ministre Frédéric Mitterrand à mettre au pilon, une première fois, le volume qui la portait. Mais il était alors question, dans l'intitulé du Haut Comité, depuis sa création en 1998, de « célébrations », si bien que cette présence de l'écrivain s'avéra vite comme insupportable. Pour que les choses fusent clarifiées, nous avions suggéré au ministre de remplacer l'intitulé « célébrations », par celui de « commémorations ». Ce qui fut décidé : changement primordial.[39]

---

[34] RENNES Juliette, « Les controverses politiques et leurs frontières », *Études de communication*, n°47, 2016, pp. 21-48. [En ligne]. https://www.cairn.info/revue-etudes-de-communication-2016-2-page-21.htm [consulté le 02 août 2019].
[35] https://twitter.com/Vigilantdu17/status/957707706995011586
[36] https://twitter.com/KevinTroch85/status/957651532668956679
[37] https://twitter.com/MsalemkourLDH/status/957356614364860416
[38] Augmentation de 74% des actes antisémites en 2018 dans Les Echos, *L'inquiétante explosion des actes antisémites en 2018*, Publié le 12 février 2018 [En ligne]. https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/linquietante-explosion-des-actes-antisemites-en-2018-963650 [consulté le 27 décembre 2018].
Retour du Front National au second tour des élections présidentielles depuis 2007 qui récolte 33,90% des suffrages exprimés dans Le Monde, *Présidentielle 2017*, Publié en 2017 [En ligne]. https://www.lemonde.fr/data/france/presidentielle-2017/ [consulté le 27 décembre 2018].
[39] JEANNENEY Jean-Noël, ORY Pascal, *Commémoration de l'écrivain antisémite Maurras : « Commémorer, ce n'est pas célébrer »*, Publié le 28 janvier 2018 [En ligne]. https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/01/28/commemorer-ce-n-est-pas-celebrer_5248372_3232.html [consulté le 27 mars 2019].

(cc) BY-NC-ND

L'inédit dans cette affaire, c'est la démission du Haut comité en protestation du retrait de Charles Maurras du recueil.

1.1.2. Une polémique ou une controverse ?

Le 27 janvier, un article du *Figaro* emploie le terme « *polémique* » dans l'intitulé de son premier article consacré à l'apparition problématique de Charles Maurras dans le livre des commémorations nationales : « Commémorations : Maurras fait polémique »[40].

Plusieurs termes dans les échanges Twitter ont été associés avec l'inscription de Charles Maurras dans le livre des commémorations nationales. Tantôt « affaire », tantôt « polémique » voire encore « controverse » ont été employés. Les appellations sont nombreuses pour désigner les confrontations verbales. Souvent considérées comme synonymes, il en est tout autre. En effet, le point de vue linguistique a d'abord tendance à distinguer controverse et polémique.

Les dictionnaires s'appuient sur l'origine grecque *polemikos*, relatif à la guerre, pour définir le terme « *polémique* ». Une polémique serait considérée comme une « guerre verbale »[41] dont la motivation serait la « destruction de l'autre au travers des mots sur un terrain public »[42]. C'est une guerre démocratique qui contraint chaque interlocuteur de « reprendre le discours de l'autre, et souvent le déformer à son avantage »[43]. Une polémique connaît forcément « un vainqueur que l'opinion publique va croire, et un vaincu, qu'elle va décrédibiliser »[44]. Ruth Amossy remarque avec justesse la violence du discours polémique :

> Notons que l'assimilation d'un débat à une lutte armée n'est pas innocente. Elle manifeste la transformation de l'échange verbal en un combat où il s'agit de vaincre l'autre par la violence, donnant aux interlocuteurs le statut d'ennemis usant de stratégies militaires et recourant à la force brute.[45]

La polémique se retrouve essentiellement sur le terrain des discours de médias de masse à vocation informationnelle où le *pathos* est un composant important dans l'animation de la polémique. La disqualification de la thèse de l'autre fait que

[40] Le Figaro.fr avec AFP, *Commémorations : Maurras fait polémique*, Publié le 27 janvier 2018 [En ligne]. http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2018/01/27/97001-20180127FILWWW00118-commemorations-maurras-fait-la-polemique.php [consulté le 5 avril 2019].
[41] MAUGET-PARAT Marion, PELIZ Ana Carolina, « Controverse, polémique, expertise : trois notions pour aborder le débat sur le changement climatique en France », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 13, n° 2, septembre 2013, Publié le 06 novembre 2013 [En ligne]. http://journals.openedition.org/vertigo/14297 [consulté le 02 août 2019].
[42] *Idem.*
[43] *Idem.*
[44] *Idem.*
[45] AMOSSY Ruth, *loc. cit.*

(cc) BY-NC-ND

chacun y va de sa véhémence, de son attaque *ad hominem* et de son insulte[46]. Ces violences verbales sont de nature à « emphatiser les antagonismes plutôt que par la présence d'arguments visant à donner prise à la discussion »[47].

> Les discours respectifs sont interprétés au cours de l'interaction verbale ou écrite, et adaptés en fonction des besoins des interlocuteurs. Cette forme de circulation des propos polémiques est génératrice de transformations importantes, voire d'oublis volontaires, l'objectif étant de falsifier la parole de l'autre, afin de la disqualifier. La polémique s'amplifie ou s'étend en fonction des passions qu'elle soulève chez les deux groupes d'énonciateurs qui défendent chacun leur camp.[48]

Il n'y a donc pas de recherche de consensus à l'inverse de la controverse, c'est alors une « dégradation des échanges »[49]. Les traits qui donnent à la polémique sa spécificité dans l'argumentation rhétorique c'est la dichotomisation, la polarisation et la disqualification de l'autre[50]. La dichotomisation étant ici l'acceptation ou le rejet de l'inscription de Maurras dans le livre des commémorations nationales, la polarisation[51] étant la division en deux camps des utilisateurs de Twitter et la disqualification de l'autre par l'animation du hashtag Maurras par prises de position et dénonciation de l'autre.

En somme, une polémique est « un débat autour d'une question d'actualité, d'intérêt public, qui comporte des enjeux de société plus ou moins importants dans une culture donnée »[52].

La controverse suppose quant à elle un échange constructif avec une visée scientifique dans l'optique d'aboutir à un consensus politique et social. La controverse est « une confrontation discursive polarisée, c'est-à-dire à la fois focalisée sur un objet précis et suscitant des oppositions tranchées »[53]. Les chercheuses Marion Mauget-Parat et Ana Carolina Peliz définissent le consensus comme « un accord proche de l'unanimité, c'est-à-dire un accord dans lequel résident encore certaines incertitudes n'affaiblissant en rien le consensus en

[46] Pour approfondir la sémiologie des discours consulter AMOSSY Ruth, *L'argumentation dans le discours : discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan, coll. « Fac. Linguistique », 2000.
[47] RENNES Juliette, *loc. cit.*
[48] MAUGET-PARAT Marion, PELIZ Ana Carolina, *loc. cit.*
[49] KOREN Roselyne cité dans AMOSSY Ruth, « Chapitre 2. Qu'est-ce que la polémique ? Questions de définition », *Apologie de la polémique*, 2014.
[50] Lire à ce sujet AMOSSY Ruth, *loc. cit.*
[51] Lire à ce sujet VANDERBIEST Nicolas, *Typologie des conversations et son implication sur les bad buzz*, Publié le 19 mars 2014 [En ligne]. http://www.reputatiolab.com/2014/03/typologie-conversations-implication-les-bad-buzz/ [consulté le 5 mars 2019].
[52] AMOSSY Ruth, *op. cit.*
[53] RENNES Juliette, *op. cit.*

(cc) BY-NC-ND

question »[54]. Les participants à la controverse font tous partie de la discipline scientifique qui est au cœur de la controverse[55].

Dans le cadre de l'affaire Maurras, il n'y a pas de controverse hormis chez les quelques scientifiques qui argumentent par communiqués tout autour de l'émois. Il est plus juste de considérer l'affaire Maurras comme une polémique.

1.2. LE FONCTIONNEMENT DES COMMEMORATIONS NATIONALES

Les commémorations nationales sont liées à l'État bien que celui-ci délègue la responsabilité des commémorations nationales à un comité scientifique. Une présentation des liens et des rapports hiérarchiques s'impose pour saisir l'élaboration du *Livre des commémorations nationales*.

1.2.1. Composition de la mission aux commémorations nationales

Le Service interministériel des archives de France est un des services patrimoniaux du Ministère de la Culture. Il comprend la mission aux commémorations nationales qui assure plusieurs tâches dont le conseil aux porteurs de projets, la coordination si besoin des initiatives, la valorisation et la diffusion de l'information sur les commémorations et manifestations programmées[56]. De plus, elle est en charge de la mise en œuvre de la publication annuelle du *Livre des Commémorations nationales.*

Le Haut comité qui compose la mission aux commémorations nationales est créé le 23 septembre 1998 par arrêté législatif[57] et rattaché au ministère de la Culture. Douze personnes « représentatives des domaines historique, littéraire, artistique, scientifique et technique »[58], nommés pour trois ans par le ministre de la culture,

[54] MAUGET-PARAT Marion, PELIZ Ana Carolina, *loc. cit.*
[55] Pour approfondir le sujet LEMIEUX Cyril, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 25, n° 1, 2007, pp. 191-212. [En ligne]. https://www.cairn.info/revue-mil-neuf-cent-2007-1-page-191.htm [consulté 21 mars 2019].
[56] Centre des monuments nationaux, *Présentation du livre des commémorations nationales 2018*, Éditions du patrimoine [En ligne]. https://presse.monuments-nationaux.fr/view/pdf/2832860 [consulté le 17 novembre 2018].
[57] LEGIFRANCE, Arrêté du 23 septembre 1998 portant création d'un Haut comité des commémorations nationales auprès du ministre chargé de la culture, [En ligne]. https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000024931385&dateTexte=20180819 [consulté le 3 juillet 2019].
[58] FRANCE ARCHIVES, *Le Haut Comité aux Commémorations nationales*, Publié le 5 avril 2018 [En ligne]. https://francearchives.fr/en/article/38299 [consulté le 4 avril 2019].

(cc) BY-NC-ND

composent le comité. Le président du comité est nommé par le ministre chargé de la culture parmi les personnalités retenues pour le comité. Le Haut comité était présidé par Danièle Sallenave[59], de l'Académie française depuis 2012 et composé des personnes suivantes : M. Christian Amalvi, professeur à l'université Paul-Valéry-Montpellier-III, Mme Marie-Laure Bernadac, conservatrice générale honoraire, Mme Catherine Bréchignac, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, M. Gilles Cantagrel, musicologue, Mme Nicole Garnier, conservatrice générale du patrimoine, chargée du musée Condé à Chantilly, Mme Claude Gauvard, professeur émérite d'histoire médiévale à l'université Paris-1-Panthéon-Sorbonne, M. Robert Halleux, membre de l'Académie royale de Belgique, directeur du Centre d'histoire des sciences et des techniques de l'Université de Liège, M. Jean-Noël Jeanneney, ancien ministre, Mme Evelyne Lever, historienne moderniste et écrivain, M. Pascal Ory, professeur à l'université Paris-1-Panthéon-Sorbonne et M. Jacques Perot, président de l'Association française pour la protection des archives privées.

1.2.2. Missions du Haut comité

Le Haut comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président ou en séance extraordinaire sur sollicitation du ministre de la Culture. Les douze membres sont en charge de proposer « chaque année une liste des anniversaires susceptibles d'être inscrits au titre des célébrations[60] nationales »[61]. A cela s'ajoute le rôle de « signaler un certain nombre de spécialistes pour répondre aux commandes de notices »[62] mais Pascal Ory, membre du comité, ajoute que « le Haut comité ne relit pas les textes »[63]. Il n'y a que la présidente Danièle Sallenave qui se réservait le droit de regarder les textes. D'après un des membres du Haut comité qui a souhaité garder l'anonymat, le choix de Charles Maurras s'est fait en 2017 car « il y a au moins une année entre l'année où le Haut comité prépare et où les commémorations ont lieu »[64]. Le Haut comité a fait une réunion en janvier 2017 et une autre au printemps d'après le même témoignage, tandis que la présentation du recueil fut faite en automne. Toutes ces réunions se faisaient aux Archives nationales.

[59] Service-Public.fr, *La liste des commémorations nationales 2018*, Publié le 16 février 2018 [En ligne]. https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12402 [consulté le 2 juillet 2019].
[60] « Commémorations nationales » depuis seulement 2011 mais tous les documents ne sont pas à jour sur Service-Public.fr.
[61] Centre des monuments nationaux, *loc. cit.*
[62] Voir Annexe 4.
[63] Voir Annexe 4.
[64] Voir Annexe 3.

(cc) BY-NC-ND

1.3. LES TROIS REPROCHES

Les opposants à la présence de Maurras dans le recueil ont concentré leurs critiques autour de trois arguments : Maurras était antisémite, Maurras était pétainiste, Maurras était anti-républicain. Si ces trois affirmations sont vraies, elles demeurent réductrices. La pensée maurrassienne et la trajectoire du penseur de l'Action française ne peuvent pas se réduire à ces trois adjectifs bien que ceux-ci suffisent aujourd'hui pour disqualifier quelqu'un médiatiquement. Pierre Milza qualifiait, le fascisme comme « l'injure majuscule du discours politique »[65], l'accusation d'antisémitisme n'en est pas si éloignée aux vues des réactions.

1.3.1. Maurras était antisémite

La méthodologie historienne nous enseigne l'importance de recontextualiser dans un souci de compréhension et d'interprétation. La *reductio ad* antisémitisme prend rarement en compte le fait que l'antisémitisme était une pensée partagée autant par la gauche que par la droite, du moins jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale. Auguste Blanqui, Pierre-Joseph Proudhon, Karl Marx, Édouard Drumont, Jacques Doriot, Léon Daudet, Charles Maurras, Maurice Barrès, tous ont partagé des propos antisémites dans leur activité journalistique, littéraire ou politique.

> « La France doit-elle célébrer Charles Maurras en 2018 ? Tiens, le théoricien antisémite de l'antiparlementarisme est inscrit au menu des "Commémorations nationales". »[66] ; « Les Citoyens (et les historiens) vont-ils laisser faire cette "Commémoration 2018" prévue de Charles Maurras, antisémite et anti-parlementaire ? Cette commémoration est déjà célébrée par Françoise #Nyssen, Ministre de la Culture ? »[67] ; « Commémorer c'est rendre hommage. Maurras, auteur antisémite d'extrême-droite n'a pas sa place dans les commémorations nationales 2018. »[68]

Maurras est souvent réduit à son seul antisémitisme comme l'illustre le tweet de SOS Racisme : « Le rejet de la démocratie et son antisémitisme d'Etat sont les deux principes structurants de son œuvre idéologique »[69]. SOS Racisme poursuit en reprochant à la notice Charles Maurras dans le livre de commémorations nationales de ne pas aborder ses aspects négatifs :

> Rien sur sa théorisation de l'« antisémitisme d'Etat ». Rien sur son antidreyfusisme compulsif. Rien sur son refus de l'héritage de 1789. Rien sur sa haine de la République

[65] MILZA Pierre, *Fascisme français. Passé et Présent*, Paris, Flammarion, 1987, p. 42.
[66] https://twitter.com/DeSpartacus/status/956825217623576576
[67] https://twitter.com/pensezbibi/status/957247639602462720
[68] https://twitter.com/FPotier_Dilcrah/status/957248067706683393
[69] https://twitter.com/SOS_Racisme/status/957356337121423361

(cc) BY-NC-ND

> qui lui fit voir l'effondrement de cette dernière en 1940 comme une « divine surprise ». Rien sur son soutien au régime de Vichy.[70]

Selon toute vraisemblance, il est fort probable que les auteurs du communiqué SOS Racisme n'aient pas lu la notice de Charles Maurras[71] dans le livre des commémorations nationales car Olivier Dard évoque pourtant bien le pétainisme, l'antisémitisme, les « quatre États confédérés » et la condamnation de l'individu à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

A propos de l'antisémitisme d'État, l'historien Eugen Weber relève une association entre le Juif et l'Allemand dans le discours maurrassien : « En France où, après 1871, et spécialement après 1905, l'ennemi principal était la Prusse, l'antisémitisme allait de pair avec la germanophobie »[72]. Selon lui, beaucoup de Juifs immigrés avaient des noms à consonnance germanique ce qui a entraîné une confusion en parallèle du développement du chauvinisme et de la haine de classes. Bernard Oudin le constate aussi en avançant que : « Léon Daudet est antisémite parce qu'il est d'abord et avant tout, germanophobe »[73]. De là à affirmer que l'antisémitisme est le corollaire de la germanophobie, c'est sans doute oublier que l'antisémitisme a déjà plusieurs siècles en France et qu'il s'est manifesté plus ou moins virulemment à diverses occasions. L'antisémitisme est plutôt un vecteur implicite de germanophobie puisque la commodité de l'emploi de la figure du « Juif » qui concentre une infinité de maux, permet de décupler la haine à l'égard des Allemands. L'antisémitisme est donc un multiplicateur de germanophobie pour Bernard Oudin, mais il ne saurait être réduit uniquement à cela.

L'œuvre de Maurras est rythmée par des propos et des écrits antisémites avec des titres provocateurs « La France sous le Juif »[74] ou encore des phrases chocs comme sa célèbre attaque à l'encontre de Léon Blum :

> Ce Juif allemand naturalisé ou fils de naturalisé, qui disait aux Français, en pleine Chambre, qu'il les haïssait, n'est pas à traiter comme une personne naturelle. C'est un monstre de la République démocratique. Et c'est un hircocerf de la dialectique heimatlos. Détritus humain, à traiter comme tel. […] C'est un homme à fusiller, mais dans le dos.[75]

Maurras était indéniablement antisémite même s'il révisera certains de ses propos après la Seconde Guerre mondiale.

---

[70] https://twitter.com/SOS_Racisme/status/957356337121423361
[71] Voir Annexe 2.
[72] WEBER Eugen, *L'Action française*, Paris, Editions Stock, 1964, p. 227.
[73] OUDIN Bernard, dans l'introduction de *Léon Daudet, souvenirs et polémiques*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2015.
[74] MAURRAS Charles, *L'Action française*, 5 juin 1936.
[75] MAURRAS Charles, *L'Action française*, 9 avril 1935.

(cc) BY-NC-ND

1.3.2. Maurras était pétainiste

Ce second reproche réclame un développement plus long en raison de la complexité de la mémoire de Vichy intrinsèquement liée à l'affaire Maurras. Les références au pétainisme de Maurras sont nombreuses sur Twitter :

> « Maurras?? Le pétainiste convaincu, antisémite et anti résistant??? La nouille de Pont d'arcole ne frétillera pas..... Par contre je me pose des question... Comment peut on être Pétainiste, antisemite et anti résistant et s'affirmer Patriote? »[76] ; « #Maurras : être pétainiste est dans la logique de ce théoricien d'extrême droite, fondateur du « nationalisme intégral » »[77] ; « Le cas #Maurras : commémorer sa naissance revient inévitablement à lui reconnaître une grandeur et à minimiser ses actes, lui qui estimait la "divine surprise" dans le pétainisme, et qui vociféra à l'issue de son procès : "c'est la revanche de Dreyfus !" »[78]

Pour saisir le pétainisme de Maurras, il faut partir de l'issue de la Première Guerre mondiale. L'esprit de revanche et le bellicisme latent dans la société allemande paraissent évidents chez les maurrassiens après 1918. Très tôt, les royalistes se distinguent par la remise en cause du traité de Versailles et des germes sous-jacents de la Seconde Guerre mondiale qu'il contient. L'historien d'Action française Jacques Bainville juge en ces termes le traité : « Une paix trop douce pour ce qu'elle a de dur, et trop dure pour ce qu'elle a de doux »[79]. Pour la majorité des penseurs d'Action française, une nouvelle guerre avec l'Allemagne est inéluctable. La déclaration de guerre de la France à l'Allemagne le 3 septembre 1939, finit par donner raison à Maurras et ses acolytes après vingt et une années de paix avec le voisin germain. Avec la défaite, Maurras impute la responsabilité de cet échec à la Troisième république et entend profiter de cette occasion pour tenter de rénover la nation, recomposer un corps social et donner une nouvelle âme à la France. Pour Maurras et Pétain, la Révolution nationale permettrait « d'entamer la nécessaire rénovation des institutions, seule garantie d'un redressement futur »[80] à défaut de pouvoir repousser l'envahisseur germain. Pourtant, la Révolution nationale ne suscita « ni enthousiasme ni même intérêt soutenu »[81].

Maurras applique un compromis qui relève d'une stratégie comme il le développe dans *La Seule France* paru en 1941.

> […] Maurras faisait le parallèle suivant : en 1429, Jeanne d'Arc préféra aller à Reims couronner le roi, alors qu'en continuant sa marche militaire, elle aurait « abrégé

[76] https://twitter.com/paul_dehedin/status/957743201082904576
[77] https://twitter.com/HistoCita/status/958280377767833600
[78] https://twitter.com/LordTeabag/status/959365170425417734
[79] BAINVILLE Jacques, *Les Conséquences politiques de la paix*, 1920.
[80] BURRIN Philippe, « Vichy » dans NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Quarto, Gallimard, Paris, 2003 (rééd.), p. 2470.
[81] *Ibid.*, p. 2474.

(cc) BY-NC-ND

> de vingt ans, qui sait ? la campagne qui devait mettre l'Anglais hors de France ». Mais le point de vue militaire, alors « comme aujourd'hui », n'était qu'un élément de la situation.
>
> « Si dure que fût la conquête anglaise, ce n'était que l'effet de causes plus profondes qui n'auraient pas disparu avec elle ; la conquête tenait à la division, à l'émiettement, à l'affaiblissement à l'anarchie de l'État […] La guerre eût pu finir : mais non pas sans renaître tout aussitôt, de divisions nouvelles dans lesquelles la France se fût débattue faute de Chef. »
>
> Maurras reléguait la lutte militaire contre l'occupant à la deuxième place ; la réfection en profondeur de la nation recevait en priorité sur le recouvrement de l'intégrité territoriale et de la pleine souveraineté.[82]

A travers ce parallèle avec l'histoire de Jeanne d'Arc, la rénovation institutionnelle de la France devait permettre le redressement de la nation pour la victoire finale sur l'Allemagne nazie d'après Maurras.

Au début de l'Occupation, le journal *L'Action française* est interdit en zone occupée avant de reparaître à Lyon en 1940. Le Martégal adopte cette position qui figure sur la manchette du quotidien royaliste tout au long de la guerre : « La France, la France seule ».

> Dans l'univers de la presse vichyssoise, le journal bénéficie d'un statut particulier. Le maréchal Pétain admire Maurras, le reçoit à sa table, et *L'Action française* peut parfois s'offrir le luxe de ne pas tenir compte de certains communiqués ou notes d'orientation. Mais la censure s'exerce insidieusement, surtout après novembre 1942 et l'invasion de la zone libre par la Wehrmacht : au lieu des « blancs » peu discrets de l'Anastasie républicaine, ce sont des passages entiers qui peuvent être modifiés, éliminés, réécrits. Ainsi, les articles révélant une prise de distance à l'égard des dérives collaborationnistes – Maurras reste farouchement germanophobe et ferraille contre les journalistes hitlériens de Paris – sont systématiquement édulcorés, mais ceux faisant l'apologie de la violence et de la haine sont maintenus en l'état…[83]

Maurras ne retient pas ses mots contre l'occupant allemand ni même ses alliés : « Nous sommes les adversaires des Français qui soutiennent Hitler et les pays de l'Axe »[84] écrit-il en 1942. En dépit de cela, Maurras est un pétainiste convaincu jusqu'à la dernière heure.

Pour Pierre Laborie, le régime de Vichy « naît incontestablement de la défaite et de la décomposition à peu près totale du tissu national »[85]. En effet, après la débandade de l'armée française défaite en moins de six semaines (entre le 10 mai et le 22 juin 1940), le moral des Français est fortement éprouvé. Le traumatisme est grave et la défaite sévère. Une panique générale s'empare de la population, qui pousse entre sept et huit millions de femmes et d'hommes sur les routes du nord de

[82] *Idem.*
[83] JOLY Laurent, « D'une guerre l'autre. L'Action française et les Juifs, de l'Union sacrée à la Révolution nationale (1914-1944) », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, avril 2012, n° 59, pp. 97-124.
[84] MAURRAS Charles, *L'Action française*, 21 novembre 1942.
[85] LABORIE Pierre, « Quarante millions de pétainistes ? », *L'Histoire*, n°129, janvier 1990 [En ligne]. https://www.lhistoire.fr/%C2%AB%C2%A0quarante-millions-de-p%C3%A9tainistes%C2%A0%C2%BB%C2%A0 [Consulté le 18 janvier 2019].

(cc) BY-NC-ND

la Loire en mai et juin 1940. C'est donc en raison de « l'humiliation de la défaite, le désastre de l'exode, [que] les Français expriment dans leur majorité une forme de soulagement qui permet au régime [de Vichy] de s'installer »[86]. Dans ce contexte de France en détresse, un vieil officier passe alors comme un sauveur providentiel. Philippe Pétain, honoré du titre de Maréchal à l'issue de la Grande Guerre, reçoit les pleins pouvoirs le 10 juillet 1940. Il est surnommé le « héros de Verdun »[87] et sa promotion en tant que chef de l'État français est saluée comme une « divine surprise »[88] par Charles Maurras.

Derrière Charles Maurras, c'est la mémoire du régime de Vichy qui plane. La fragmentation de la mémoire après les années 1980 a vu s'entrechoquer des mémoires minorées, ignorées parfois communautaires, avec d'autres mémoires. La mémoire de la collaboration continue de cliver et d'envenimer les débats publics à travers les stéréotypes mémoriels. Le renvoi au régime de Vichy est éminemment polémique puisque « Vichy vit dans les esprits parce qu'il constitue un régime repoussoir »[89]. L'historien Philippe Burrin ajoute à ce sujet que « le rappel de ce passé sert toujours à délégitimer les opposants à la République et aussi, parfois, à discréditer les adversaires politiques, à quelque camp qu'ils appartiennent »[90]. La polémique émanant des sphères politiques et des groupes d'intérêt, le débat est indubitablement clivé et clivant. L'analyse des commentaires sur l'affaire Maurras doit donc être prudente d'autant qu'un amalgame courant est fait entre pétainisme, vichysme et maréchalisme.

L'historiographie française[91] définit le « maréchaliste » comme l'adhérent à la figure du Maréchal Pétain. Le maréchalisme correspond à « l'attachement, plus sentimental que politique, à la personne du maréchal Pétain »[92]. Jean-Pierre Azéma le conçoit comme un « attachement irrationnel au sauveur de Verdun, suscitant la ferveur populaire et prenant parfois la forme d'un véritable culte de la personnalité »[93].

[86] ROUSSO Henry, *Le régime de Vichy*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 2016.
[87] Paroles du deuxième couplet de *Maréchal, nous voilà !* composé par André Montagard en 1941.
[88] Charles Maurras salua par cette fameuse formule la prise de pouvoir du Maréchal Pétain dans un article du *Petit Marseillais* daté du 9 février 1941.
[89] BURRIN Philippe, *op. cit.*, p. 2467.
[90] *Idem.*
[91] Lire à ce sujet ROUSSO Henry, *loc. cit.*
[92] PÉCOUT Christophe, « Les jeunes et la politique de Vichy. Le cas des Chantiers de la Jeunesse », *Histoire@Politique*, n° 4, 2008, p. 9.
[93] AZEMA Jean-Pierre, *De Munich à la libération, 1938-1944*, Paris, Seuil, 1979, p. 101 cité dans BARASZ Johanna, « Les « vichysto-résistants » : choix d'un sujet, construction d'un objet », *Chercheurs en Résistance : Pistes et outils à l'usage des historiens,* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

(cc) BY-NC-ND

Le « pétainiste » se caractérise par « l'adhésion aux principes de la Révolution nationale »[94], c'est donc l'adhérent à la politique de Vichy. Le pétainisme a été un « mouvement d'adhésion massif »[95] au sein de la population française, particulièrement dans la zone sud, toute classe confondue alors que le vichysme était « circonscrit à certains milieux dont le soutien varie »[96] en fonction de la politique du régime de Vichy. Le vichysme est la « doctrine des partisans du gouvernement de Vichy entre 1940 et 1944 »[97]. Dès lors, le « vichyste » c'est l'adhérent à la politique et au régime de Vichy/ Il y a une nuance sensible entre « pétainiste » et « vichyste » comme le souligne René Bourreau car « la notion de pétainisme ne peut recouvrir celle de vichysme lequel inclus bien évidemment les pétainistes, les lavalistes mais aussi les collaborationnistes idéologiques, en particulier les « fascistes parisiens » »[98]. La catégorisation « vichyste » englobe la galaxie des soutiens du régime de Vichy sans distinction tandis que le « pétainiste » conserve comme chef tutélaire le Maréchal Pétain. L'historien Henry Rousso précise bien que le soutien au Maréchal « n'implique pas, de loin, une proximité avec les Allemands ni même un accord avec la politique officielle de collaboration »[99]. Philippe Burin confirme aussi cette dissociation entre le Maréchal et ses acolytes : « Pétain ne se confondait pas avec Vichy aux yeux de nombreux Français »[100]. Le renvoi de Pierre Laval en décembre 1940 conforte nombre de Français dans cette opinion. Le colonel de La Rocque, contemporain du Maréchal et chef du Parti social français, exprimait cette même idée : « Si je vous dis d'être tous derrière le Maréchal, je ne vous demande pas d'être derrière le gouvernement »[101]. Les Français distinguaient largement la figure de Pétain du régime de Vichy. Le mythe du double jeu du maréchal Pétain et de « l'épée et du bouclier » était répandu et sa participation lors de la Première Guerre mondiale lui conférait un statut à part.

Le régime de Vichy fut un régime d'exception dont le nom constitue un symbole « d'un régime qui dura à peine quatre ans et dont le souvenir s'est pourtant incrusté dans la mémoire des Français »[102]. Philippe Burin constate que c'est le

[94] PÉCOUT Christophe, *loc. cit.*
[95] *Idem.*
[96] ROUSSO Henry, *loc. cit.*
[97] Définition du vichysme sur l'encyclopédie Universalis : https://www.universalis.fr/dictionnaire/vichysme/
[98] BOURREAU René, *Monarchie et modernité. L'utopie restitutionniste de la noblesse nantaise sous la IIIe République*, Publications de la Sorbonne, 1995, p.290.
[99] ROUSSO Henry, *loc. cit.*
[100] BURRIN Philippe, *op. cit.*, p. 2475.
[101] Paroles du colonel de La Rocque le 30 octobre 1940 rapportés dans ROUSSO Henry, *Le régime de Vichy*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 2016.
[102] BURRIN Philippe, *op. cit.*, p. 2467.

(cc) BY-NC-ND

« régime-mémoire par excellence »[103], et il rajoute que c'est l'« antithèse de la tradition républicaine, comme l'anti-République »[104].

A travers l'affaire Maurras, nous pouvoir voir que certains individus continuent d'entretenir l'idée selon laquelle le régime de Vichy n'est qu'un seul bloc or, l'historiographie a démontré qu'il en était tout autre.

> Il y eut beaucoup de diversité dans le régime de Vichy ; et la chronologie n'est pas à cet égard une dimension dont on puisse se dispenser. Les historiens ont aujourd'hui enrichi et nuancé le tableau d'un Vichy uniformément noir, monolithique dans son abaissement devant l'occupant et dans sa politique d'oppression des Français, qu'avait peint au sortir de la guerre le milieu résistant, en particulier le parti communiste.[105]

Le régime de Vichy est donc complexe à analyser de même que la collaboration ne se réduit pas à une seule expression et un seul degré d'engagement.

La collaboration est un concept mouvant, évolutif, qui ne se laisse pas facilement cerner : elle recouvre « un large éventail d'idées et de comportements qu'il est impossible d'enserrer dans un cadre rigide » (Henry Rousso). De plus, elle comprend « une adaptation permanente aux circonstances, aux exigences de l'occupant, à l'opinion des Français, au déroulement de la guerre mondiale »[106]. Il existe différents types de collaboration parmi lesquels la collaboration d'État, la collaboration économique, la collaboration « horizontale », la collaboration militaire, la collaboration policière et d'autres formes encore. Le régime de Vichy a amplement collaboré avec l'Allemagne nazie mais c'est « avant tout sur le terrain économique »[107].

Quant à l'influence de Maurras, sur la politique de Vichy, il y a bien eu une « dérivation contre-révolutionnaire »[108] du régime de Vichy mais elle ne saurait être le fait de Maurras ni même analysée comme une volonté de restauration monarchique de la part de Pétain. Pierre Nora le soulevait déjà en 1964 : « L'Action française passe en effet traditionnellement pour avoir été l'une des composantes essentielles de la philosophie politique de Vichy. Sans doute une large fraction du personnel politique de Vichy, et Laval en particulier, lui furent toujours hostiles »[109]. La « dérivation contre-révolutionnaire »[110] n'est donc que « celle qu'avait déjà

[103] *Ibid.*, p. 2468.
[104] *Idem.*
[105] *Ibid.*, p. 2469.
[106] BROCHE François, *Dictionnaire de la Collaboration. Collaborations, compromissions, contradictions*, Paris, Belin, 2014.
[107] BURRIN Philippe, *op. cit.*, p. 2471.
[108] *Ibid.*, p. 2477.
[109] NORA Pierre, « Les deux apogées de l'Action française », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, n° 1, 1964, pp. 127-141.
[110] BURRIN Philippe, *loc. cit.*

(cc) BY-NC-ND

opérée le nationalisme de la fin du XIXème siècle, en faisant de surcroît sa paix avec une Révolution[111] désormais intégrée dans le passé national » [112].

Ce second reproche à destination de Maurras se vérifie assez facilement et Olivier Dard ne manque pas de le rappeler dans sa notice, Maurras « n'en est pas moins un pétainiste convaincu et avalise l'ensemble de la politique conduite par l'État français »[113] y compris le statut des Juifs[114].

Après la défaite de l'Allemagne nazie en 1944, l'après-guerre scella « le discrédit de Vichy et, du même mouvement, celui de toutes les droites, sommairement identifiées au régime »[115]. Le journal *L'Action française* est interdit le 7 août 1944 au moment de la Libération pour son soutien au régime de Vichy. Le 9 septembre 1944, Charles Maurras est emprisonné avec d'autres acolytes. En dépit de son antigermanisme convaincu, il est déclaré coupable de haute trahison et d'intelligence avec l'ennemi le 28 janvier 1945 par la cour de justice de Lyon après trois jours de procès. Il est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité et à la dégradation nationale. A l'Académie française, il est immédiatement radié et son fauteuil est déclaré vacant jusqu'à sa mort.

Par l'intermédiaire des simplismes, des réductions et du manichéisme entre les résistants d'un côté et les collaborateurs de l'autre, l'objectif à la sortie de la guerre était de « circonscrire le cercle des responsables »[116]. Après l'épuration, le discours gaulliste va considérablement redorer le blason de la France par la montée en puissance d'une mémoire résistante contre un régime de Vichy déclaré « nul et non avenu »[117] par le général de Gaulle.

> Le discours gaulliste allait projeter avec autorité l'image d'une France identifiée à la « France libre », une France dont s'étaient exclus eux-mêmes une poignée de traîtres, avant de recevoir un châtiment mérité à la Libération. France, résistance, de Gaulle : ce trinôme remplaçait par un passé glorieux et mythique un passé historique complexe, mouvant, divisé.[118]

Plus tard, une mémoire juive se démarque en pointant le rôle de Vichy dans le génocide des Juifs. Cette notoriété augmente notamment à travers la « chasse aux nazis » avec le procès d'Adolf Eichmann en 1961 qui contribue à mettre en question le rôle du régime de Vichy dans la *Shoah*. Une fragmentation de la mémoire s'opère

[111] Maurras acceptera la Révolution française de 1789 comme fait mais la rejettera sur le plan intellectuel.
[112] *Idem.*
[113] Voir Annexe 2.
[114] La loi du 3 octobre 1940 portant sur le statut des Juifs, est une des premières mesures antisémites prises par le régime de Vichy.
[115] BURRIN Philippe, *op. cit.*, p. 2481.
[116] *Idem.*
[117] LACOUTURE Jean, *Charles de Gaulle, tome I, Le rebelle 1890-1944*, Paris, Le Seuil, 1984, p. 834.
[118] *Ibid.*, p. 2482.

(cc) BY-NC-ND

dans le courant des années 1970 par la montée de mémoires parallèles parfois concurrentielles que dénonce André Kaspi dans son *Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques* en pointant les « intérêts communautaristes » [119] au détriment d'un rassemblement de la nation.

Depuis la Libération, Vichy demeure « un passé qui ne passe pas »[120]. Philippe Burin va jusqu'à dire que « Vichy est aujourd'hui plus actuel qu'il ne l'a jamais été depuis la Libération »[121]. Cette affirmation est à mettre en relation avec le Front national, devenu depuis le 1er juin 2018 le Rassemblement national, « dont les succès récents ont […] contribué à faire percevoir et définir l'« État français » avant tout comme le régime de la xénophobie et de l'exclusion »[122].

1.3.3. Maurras était antirépublicain

La troisième réaction concomitante aux deux précédentes, porte sur l'antirépublicanisme de Maurras. Les tweets sur cette conviction de Maurras ne manquent pas :

> « Je découvre stupéfait Charles Maurras dans le *Recueil des Commémorations nationales 2018* de Mme la Ministre @FrancoiseNyssen. Pas d'accord ! La République ne doit valoriser ni antirépublicains, ni antisémites. Comprendre, étudier oui. Commémorer non ! »[123] ; « Mme @FrancoiseNyssen pourrait-elle expliquer pourquoi l'antisémite, nationaliste et anti-républicain Charles #Maurras, qui parlait de la défaite de 1940 face aux nazis comme d'une "divine surprise" est inscrit au menu des Commémorations Nationales en 2018 ? #Honte #Salauds »[124] ; « Que fait Charles Maurras, l'inventeur de l'antisémitisme d'état, anti républicain et anti-dreyfusard forcené, antisémite et raciste obsessionnel, délateur et soutien des rafles sous l'occupation, dans la liste officielle des commémorations de 2018? Une honte!!! »[125]

Maurras était sans conteste un anti-républicain chevronné. Bercé dans sa jeunesse par le mouvement régionaliste du Félibrige, Maurras voue une haine à la république des partis qu'il surnomme la « Gueuse ». Toutefois, pour comprendre cet antirépublicanisme, il faut le relier avec son profond attachement à la décentralisation.

> L'autorité en haut, en bas les libertés, voilà la formule des constitutions royalistes. L'absurde République une et indivisible ne sera plus la proie de dix mille petits tyrans invisibles et insaisissables ; mais des milliers de petites républiques de toute sorte, républiques domestiques comme les familles, républiques locales comme les

[119] KASPI André (dir.), *Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques*, Publié en 2008 [En ligne]. http://www.fondationresistance.org/documents/actualite_ped/Doc00065.pdf [consulté le 5 mars 2019], p. 37.
[120] CIORAN Éric, ROUSSO Henry, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994.
[121] *Ibid.*, p. 2484.
[122] *Idem.*
[123] https://twitter.com/alexiscorbiere/status/956937379650129920
[124] https://twitter.com/AEmorine/status/956958039608881158
[125] https://twitter.com/PatrickWeil1/status/957302710075830273

(cc) BY-NC-ND

> communes et les provinces, républiques morales et professionnelles comme les associations, s'administreront librement, garanties, coordonnées et dirigées dans leur ensemble par un pouvoir unique et permanent, c'est-à-dire personnel et héréditaire, par là même puissant et sage, étant intéressé au maintien et au développement infini de l'État.[126]

Maurras ne dit donc pas « Vive la République » mais « Vivent les Républiques ». Il ne concevait pas la démocratie à l'échelle nationale d'un pays comme la France mais la concevait à l'échelle d'une région, d'une commune, d'un métier. Maurras était par ailleurs un fervent admirateur du modèle suisse[127].

Le nationalisme intégral[128] théorisé par Charles Maurras est donc foncièrement antirépublicain. L'historien Michel Winock classe le nationalisme intégral de Charles Maurras dans la catégorie dite du « nationalisme clos » qu'il décrit comme : « un nationalisme clos, apeuré, exclusif, définissant la nation par l'élimination des intrus : Juifs, immigrés, révolutionnaires ; une paranoïa collective, nourrie des obsessions de la décadence et du complot »[129]. Une définition insatisfaisante voire partiellement incorrecte puisque le « nationalisme ouvert » (autrement dit « d'inspiration républicaine ») n'est pas exempté de l'obsession du complot. Les discours à l'Assemblée nationale sous la Révolution française ou sous la III^{ème} République témoignent des inquiétudes des élus de la nation en matière de complot. Catégoriser le nationalisme selon ses expressions ou ses pratiques est inapproprié. L'historien René Rémond préfère diviser la droite en trois courants en fonction de trois héritages intellectuels : la droite orléaniste, la droite bonapartiste et la droite légitimiste. Le nationalisme de l'Action française de Charles Maurras est classé comme une synthèse de droite bonapartiste et de droite légitimiste. C'est une « droite contestataire »[130], une droite d'opposition.

Les trois reproches représentent la majorité des critiques adressées au choix du Haut comité. L'affaire Maurras recouvre plusieurs enjeux mémoriels qui continuent de faire débat, notamment la mémoire de la résistance et de la collaboration. Le Haut comité entendait commémorer le centenaire de la naissance de Maurras même si le personnage est loin de faire l'unanimité. C'est cette polémique que nous allons dès à présent analyser à travers un corpus de tweets archivés.

---

[126] MAURRAS Charles, *Enquête sur la monarchie, 1900-1909*, Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1909.
[127] MAURRAS Charles, *De la liberté suisse à l'unité française*, 1905 [En ligne]. http://maurras.net/textes/155.html [consulté le 11 juillet 2019].
[128] Pour approfondir la pensée de Charles Maurras lire DARD Olivier (dir), « Charles Maurras », *Nouvelle École*, Paris, n°66, janvier 2017.
[129] WINOCK Michel, « Nationalisme, ouvert et nationalisme fermé » dans *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points. Histoire » (n° H131), 1982, p. 38.
[130] RÉMOND René, *Les droites en France*, Paris, Aubier-Montaigne Collection Historique, 1982 cité dans SIRINELLI Jean-François, *Histoire des droites en France. 1, Politique*, Paris, Gallimard, coll. Tel, 1992, p. 628.

(cc) BY-NC-ND

2. ANALYSE DE LA POLÉMIQUE SUR TWITTER ET INTERPRÉTATION OFFLINE : QUELS DISCOURS, QUELLES COMMUNAUTÉS ?

Nous avons décidé d'analyser les contenus produits sur Twitter au moment de l'affaire Maurras car le réseau social présente l'intérêt d'être moins cloisonné que Facebook, que les données sont facilement extractibles et que la polémique est née et a été amplifiée avant tout sur Twitter. L'interactivité permise par le média Internet, et plus spécifiquement par le réseau social Twitter, se décline en trois actions « échange, partage, production d'informations »[131]. Notre analyse de contenu porte donc sur le contenu manifeste des communications et plus précisément sur les tweets émis avec le mot-clef et le hashtag « Maurras ».

Le support d'aide Twitter nous informe qu'un hashtag, « représenté par le symbole #, sert à indexer des mots-clés ou des sujets sur Twitter »[132]. Les hashtags avec une popularité suffisamment importante apparaissent dans les Tendances. Le hashtag #Maurras était resté plusieurs heures en Top tendances françaises. Les hashtags font office de descripteurs thématiques, de marqueurs d'appartenance à une communauté ou de position dans une controverse. Dans le cas étudié, l'emploi du hashtag #Maurras relève d'un descripteur thématique qui sert à relier le tweet avec la polémique. Les réactions sous le hashtag #Maurras sont de l'ordre d'une discussion politique en ligne. Les chercheurs en sciences politiques Fabienne Greffet et Stéphanie Wojcik définissent la discussion politique en ligne :

> […] comme un processus d'échange et d'interaction entre des internautes intervenant sur un même espace, sur un sujet « politique » au sens large, quels que soient le procédé technique utilisé (forum, liste de discussion, blog…), l'objet ou l'objectif de l'échange et le degré d'implication et de mobilisation de ces personnes.[133]

La discussion politique en ligne est un moyen d'expression démocratique et de confrontation d'opinions. La participation d'un individu représente une richesse en termes de données et fournit des informations liées à son comportement, sa

[131] GREFFET Fabienne, WOJCIK Stéphanie, « Parler politique en ligne. Une revue des travaux français et anglo-saxons », *Réseaux*, n° 150, 2008, pp. 19-50.
[132] TWITTER, *Comment utiliser les hashtags*, [En ligne]. https://help.twitter.com/fr/using-twitter/how-to-use-hashtags [consulté le 19 juillet 2019].
[133] *Idem.*

(cc) BY-NC-ND

psychologie mais aussi sa politisation. Comment se renseigne-t-il ? Comment publie-t-il ? Quelle fréquence ?

> Une observation attentive du réseau social Twitter peut en effet laisser à penser que les internautes, lorsqu'ils choisissent de publier des contenus en rapport avec la politique, font bien d'autres choses que de simplement exprimer une opinion ou une émotion : s'informer, en relayant et en échangeant des biens médiatiques (via la publication de liens hypertextes dans leurs messages) ; mettre à distance la politique, en faisant preuve d'ironie et de sarcasme ; alimenter des discussions amicales et nouer des contacts, etc.[134]

Le comportement et les interactions d'un individu sur le Web fournissent des informations qui dépassent de loin la limite de 280 caractères d'un tweet.

2.1. LA COLLECTE

Notre démarche scientifique s'inscrit dans le positionnement épistémologique d'étudier les données issues du Web afin d'appréhender au mieux le monde social comme le soutiennent les chercheurs Julien Boyadjian, Aurélie Olivesi et Julien Velcin[135]. Pour entreprendre l'analyse de la polémique Charles Maurras sur les réseaux sociaux, nous avons procédé à une collecte sur Twitter détaillée dans les lignes qui suivent.

2.1.1. Approche

La méthodologie d'analyse des résultats obtenus à partir d'un jeu de données issues du Web nous enseigne que les résultats peuvent être extrapolés selon trois niveaux : la population-mère (par exemple les « twittos ») ou à la plateforme (Twitter) dont sont issues les données collectées, à l'ensemble du Web ou encore à la réalité ou aux réalités « offline ». Nous faisons le choix d'analyser la polémique Charles Maurras sous deux angles : d'abord celui de la population-mère par le calcul de l'influence des utilisateurs, et enfin sous l'angle de la réalité « offline » par l'interprétation des résultats lexicométriques obtenus à partir de l'analyse des tweets. Cette dernière devrait permettre de mettre en évidence, les principales thématiques mobilisées et leur importance.

Nous avons concentré notre attention sur le hashtag et le mot-clef « Maurras » pour l'étude de la polémique car c'est l'approche la plus judicieuse qui a déjà fait ses preuves.

[134] BOYADJIAN Julien, OLIVESI Aurélie, VELCIN Julien, *loc. cit.*
[135] *Idem.*

(cc) BY-NC-ND

> […] si l'on veut s'intéresser à un sujet particulier, la méthode la plus adaptée est la collecte des messages comportant un ou plusieurs mots-clés ou hashtags qui renvoient au sujet en question (Burgess et Bruns, 2012). Ce type d'analyse permet de rendre compte d'une discussion publique médiatisée sans connaître a priori les personnes qui y participent.[136]

D'après les trois chercheurs cités précédemment[137], la constitution du corpus doit se confronter aux « trois v » (volume, variété, vélocité). En effet, le chercheur n'a pas forcément connaissance du contexte de production des données, les données exploitables sont abondantes et leur mise en visibilité et leurs paramètres de collecte sont contrôlés par les gestionnaires de plateforme. Au départ, nous n'avions aucune estimation précise du volume de données que nous allions collecter bien que nous nous doutions qu'il s'agirait de plusieurs milliers de tweets et leurs métadonnées associées. De plus, nous savions qu'il fallait contourner les contraintes liées à la collecte avec l'*Application Programming Interface* (API) de recherche de Twitter.

Ce mémoire s'appuie donc sur un corpus de 5542 tweets récoltés grâce au script *twitterscraper 0.9.3*[138] qui récupère le contenu de tweets en utilisant les demandes de paquet Python. L'intérêt de ce script c'est qu'il contourne les limitations des autres logiciels qui fonctionnent autour de l'API Twitter. Avec l'API de recherche de Twitter, les recherches de tweets sont limitées à 180 demandes toutes les 15 minutes et ne permettent que d'accéder aux tweets écrits au cours des sept derniers jours. En raison de ces limites techniques, il était préférable de contourner cet obstacle en préférant le script *twitterscraper 0.9.3*. Avec ce script, nous sommes seulement limités par notre vitesse internet, sous-entendu notre bande passante, et par le nombre de requêtes que nous souhaitons lancer. De plus, *twitterscraper 0.9.3* n'est pas bridé par la limitation de sept jours pour les recherches.

Enfin, la collecte se fait de façon asynchrone (la collecte a lieu moins d'un an après) alors qu'il est préférable de le faire peu de temps après que le hashtag ait émergé. Cette contrainte temporelle est à prendre en considération dans les résultats des analyses.

[136] SMYRNAIOS Nikos, RATINAUD Pierre, *loc. cit.*
[137] BOYADJIAN Julien, OLIVESI Aurélie, VELCIN Julien, *loc. cit.*
[138] Lien du script : https://pypi.org/project/twitterscraper/0.2.7/

(cc) BY-NC-ND

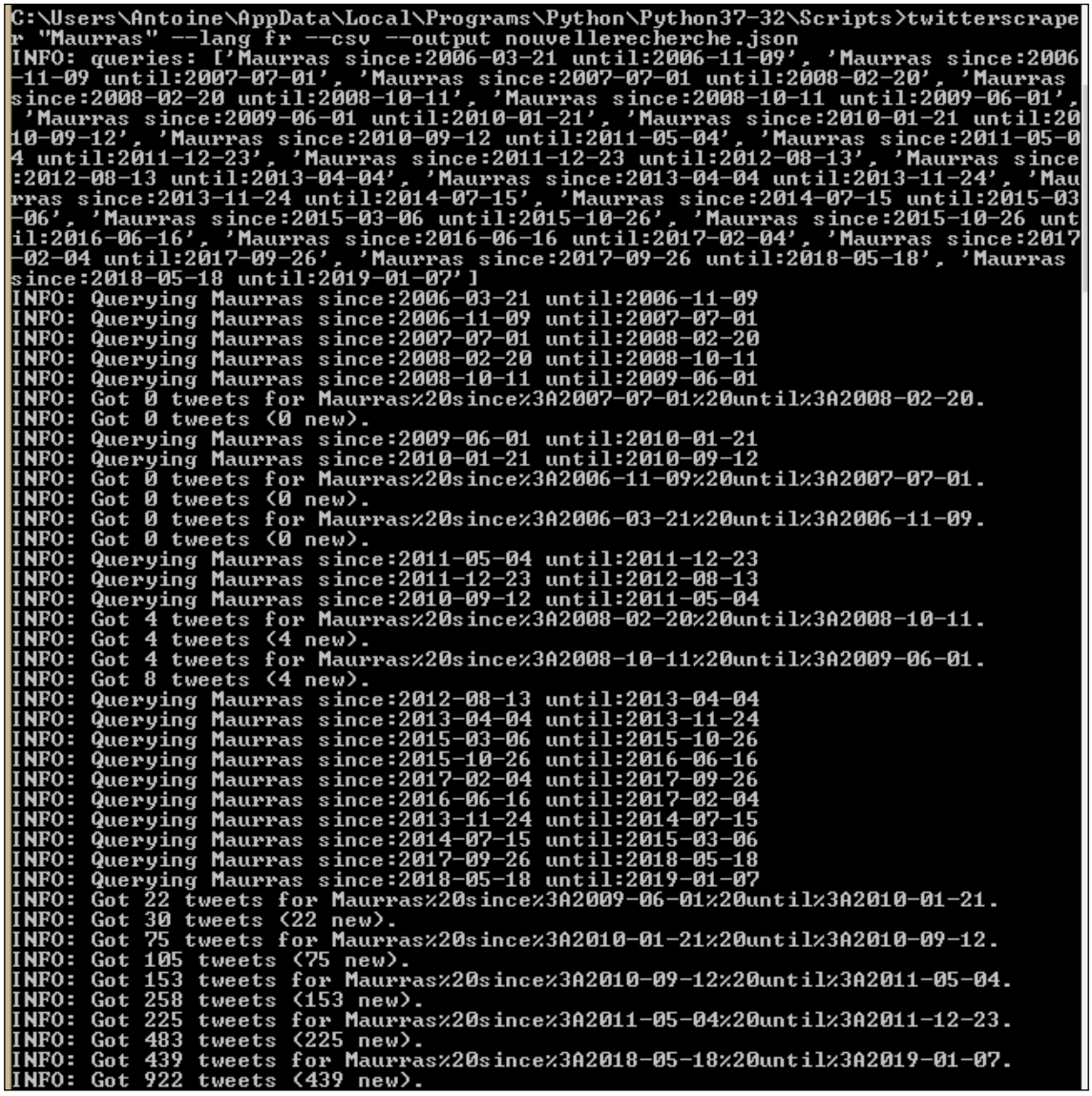

Figure 1. Lancement de la récolte avec le script *twitterscraper 0.9.3.*

Nous avons rentré la commande suivante dans l'Invite de commandes : C:\Users\Antoine\AppData\Local\Programs\Python\Python7-32\Scripts>twitterscraper "Maurras" --lang fr –csv –output nouvellerecherche.csv

Le paramétrage permet de récolter tous les tweets avec le terme « Maurras » à l'intérieur. Pour affiner cela, nous avons demandé au script de ne récolter que les tweets en français avec l'argument « lang » et de sortir les résultats sous forme *Comma-separated values* (CSV) et d'enregistrer les données tabulaires dans un fichier .csv. L'ultime argument « output » permett de choisir le nom du fichier final.

BY-NC-ND

La recherche a été lancée le 7 janvier 2019. La commande a récolté tous les tweets avec la mention de « Maurras » du 21 mars 2006[139] au 7 janvier 2019 soit 31 062 résultats.

2.1.2. Echantillonnage

L'échantillonnage est la seconde étape qui consiste à filtrer les données de prétraitement afin de pouvoir les analyser. Le critère de filtrage choisi était la date d'envoi des tweets. Il fallait trier les tweets en fonction des bornes chronologiques du mémoire et lire les données. Le logiciel Microsoft Excel 2019[140] permet cela grâce à la manipulation suivante qui facilite l'importation des données brutes, qui permet de les classer et de les trier : Données>Nouvelle Requête>A partir d'un fichier>A partir d'un fichier CSV. Après importation, les données sont alors divisées en dix colonnes dans l'ordre suivant :

- Label (le nom précédé d'arobase « @ » qui est un lien vers un compte de twitto) ;
- fullname (le pseudo) ;
- tweet-id (un nombre unique qui renvoie à un compte unique) ;
-timestamp (date, heure, minute, seconde de publication du tweet) ;
- url (url du tweet) ;
- likes (nombre de J'aime récoltés par le tweet) ;
- replies (nombre de réponses obtenues sous le tweet) ;
- retweets (nombre de retweets) ;
- text (texte du tweet) ;
- html (langage de balisage du tweet).

En filtrant les tweets entre la période du 26 janvier au 22 mars 2018, nous réduisons le corpus de 31 062 tweets à 5542 tweets. Le 26 janvier correspond au début de l'affaire et le 22 mars est le lendemain de la conclusion de l'affaire Maurras. En effet, nous avons laissé un laps de temps pour étudier les réactions qui ne se sont pas arrêtées immédiatement.

[139] Date du premier tweet de Jack Dorsey le 21 mars 2006 qui marque la naissance du réseau social Twitter.
[140] Microsoft Excel est un logiciel tableur développé et distribué par l'éditeur Microsoft.

(cc) BY-NC-ND

2.2. ANALYSES LEXICOMETRIQUES

La méthode de traitement du texte est scientifique. Elle correspond à un traitement quantifié des tweets, saisis sur ordinateur et à une analyse lexicométrique qui rend compte de manière chiffrée du vocabulaire utilisé avec le mot-clé Maurras (apparition ou disparition d'un terme, augmentation ou diminution de sa fréquence d'utilisation). En dépit de la difficulté de l'exercice liée à la polysémie de nombreux termes, nous avons tenté de sélectionner des mots avec un sens univoque selon les recommandations de Nikos Smyrnaios et de Pierre Ratinaud[141].

2.2.1. Présentation du traitement du texte

Nous tenons à préciser qu'il est difficile de cerner l'humeur de l'opinion sur un débat public par l'analyse lexicale fondée sur les seuls mots-clés. Néanmoins, nous sommes en mesure de déterminer les conversations et les micro-débats à l'intérieur de l'affaire qui ont le plus animés les internautes.

Les analyses lexicométriques, puis plus loin catégorielles, sont en trois temps. D'abord du 26 au 29 janvier qui correspond au début de la polémique et le retrait de Maurras du *Livre des commémorations nationales* officialisé par Françoise Nyssen. jusqu'au 29 janvier le temps que la polémique retombe. Un tweet a une durée de vie moyenne de quatre heures selon une étude d'Over-Graph[142] réalisée en 2014. La deuxième recherche est entre le 21 et 22 mars lorsque dix des douze membres du Haut comité démissionnent en réaction à la polémique. Enfin, la dernière étude porte sur toute la période allant du 26 janvier au 22 mars afin d'avoir une vue d'ensemble sur la portée de l'affaire Maurras sur Twitter. Il n'a pas été jugé utile de faire un temps dédié à la période du 7 et 8 mars 2018 lorsque le président de la République s'exprime sur l'affaire Maurras lors du dîner du CRIF car l'événement est passé inaperçu.

Avec Notepad++[143] et l'outil recherche de Microsoft Excel, nous avons pu mener les recherches pour trente-trois expressions régulières qui ont été retenues :

Expressions régulières	Exemples de mots-clefs recherchés	Justification et catégorisation des choix

[141] SMYRNAIOS Nikos, RATINAUD Pierre, *loc. cit.*
[142] *Quelle est la durée de vie d'une publication sur les réseaux sociaux ?*, Publié le 25 septembre 2014 [En ligne]. https://blog.groupe361.com/exposition-post-facebook-twitter-instagram-23092014/ [consulté le 5 mars 2019].
[143] https://notepad-plus-plus.org/fr/ Notepad++ est un éditeur de code source de taille réduite et performant. Le programme est codé en C++ avec STL et win32 api.

(cc) BY-NC-ND

antisémit[eism]{1-5} | anti-sémite jui[fves]{1-3} racis[emts]{1-3} dreyfu[adrs]{1-5} xénophob[eis]{1-3}	Antisémite ; antisémites ; antisémitismes ; juif ; raciste ; dreyfus ; dreyfusard ; xénophobe ; xénophobie	Mots-clefs en relation avec l'antisémitisme de Maurras qui permettent d'estimer quelle place occupe le sujet de l'antisémitisme dans les discussions dans l'affaire Maurras.
commémor[aeinorst]{1-6} célébr[ers]{1-3} | célébration	Commémore ; commémorer ; commémoration ; célèbre ; célébrer ; célébration	Mots-clefs en lien direct avec les commémorations nationales
Pétai[eimnst]{1-6} collab[aceinorstu]{1-9} vich[emtsy]{1-5} résistan[cest]{1-3} naz[iems]{1-5} fascis[emts]{1-3} Hitle[eimnrs]{1-5} maréchalisme	Pétain ; Pétainisme ; Pétainistes ; collabo ; collaborateur ; vichy ; résistance ; résistants ; nazisme ; nazis ; fascistes ; fascisme ; Hitler ; hitlerisme ; hitleriens ; maréchalisme	Mots-clefs satellites du reproche du pétainisme chez Maurras et de la Seconde Guerre mondiale.
Ory démissionn[aeir]{1-5} | démission comité Nyssen Dard Jeanneney	Ory ; démission ; démissionnaire ; comité ; Nyssen ; Dard ; Jeanneney	Mots-clefs en rapport avec le Haut comité
action française | action francaise nationalis[emts]{1-3} extrême-droite | extrême droite patriot[eims]{1-5} royalis[emst]{1-3} | monarchis[emst]{1-3} Monarchie république républicain	Action française ; nationaliste ; nationalisme ; patriotes ; patriotisme ; extrême-droite ; royalisme ; monarchisme ; monarchiste ; monarchie ; république ; républicain	Mots-clefs en rapport avec le royalisme et l'antirépublicanisme de Maurras

Figure 2. Typologie utilisée pour la classification des mots-clés en catégorie thématique

(cc) BY-NC-ND

Avec ces recherches, nous avons relevé le nombre d'occurrences pour chaque mot-clef et les avons ensuite mis sous forme de tableau et d'histogramme pour visualiser l'ensemble. Les conclusions quantitatives ont été concentrées dans des tableurs et des histogrammes. Elles comparent le nombre d'apparitions des paradigmes dans l'ensemble du corpus sur trois chronologies différentes.

2.2.2. Résultats quantitatifs

Nous avons voulu établir quel était l'ordre des reproches faits à Maurras entre le 26 janvier et le 22 mars parmi les trois relevés en début d'étude : Maurras était antisémite, pétainiste et antirépublicain. A partir du corpus de 5542 tweets, nous avons mis à jour plusieurs résultats.

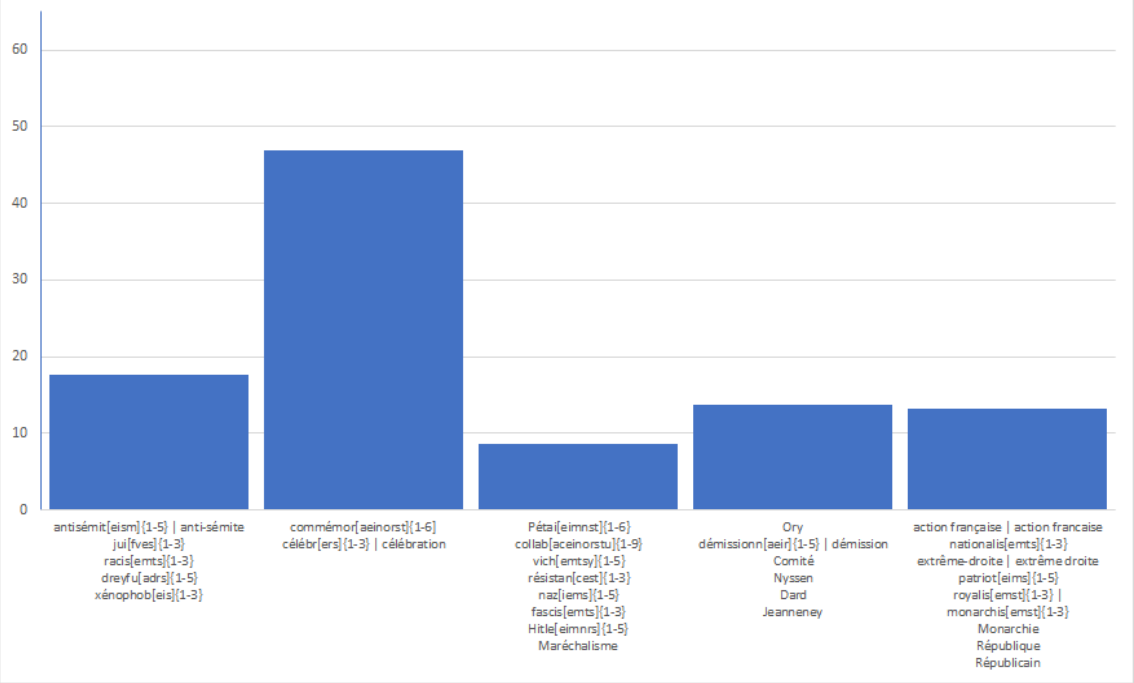

Figure 3. Pourcentage d'occurrences par catégorie entre le 26 et 29 janvier 2018

Le premier temps fort constitue le temps le plus important de la polémique de par son intensité et le volume de tweets émis. Sur les 2388 tweets relevés, 2546 mots-clés ont été obtenus et les résultats amènent au constat suivant : le reproche le plus discuté est celui de l'antisémitisme de Maurras (17,64% d'occurrences), le second est l'antirépublicanisme (13,16%) et en troisième position le pétainisme (8,68%). Le Haut comité (16,63%) est quant à lui en arrière-plan des discussions. Les expressions liées aux commémorations nationales recueillent 46,90%, les discussions sont plus portées sur les commémorations nationales que sur le Haut comité.

BY-NC-ND

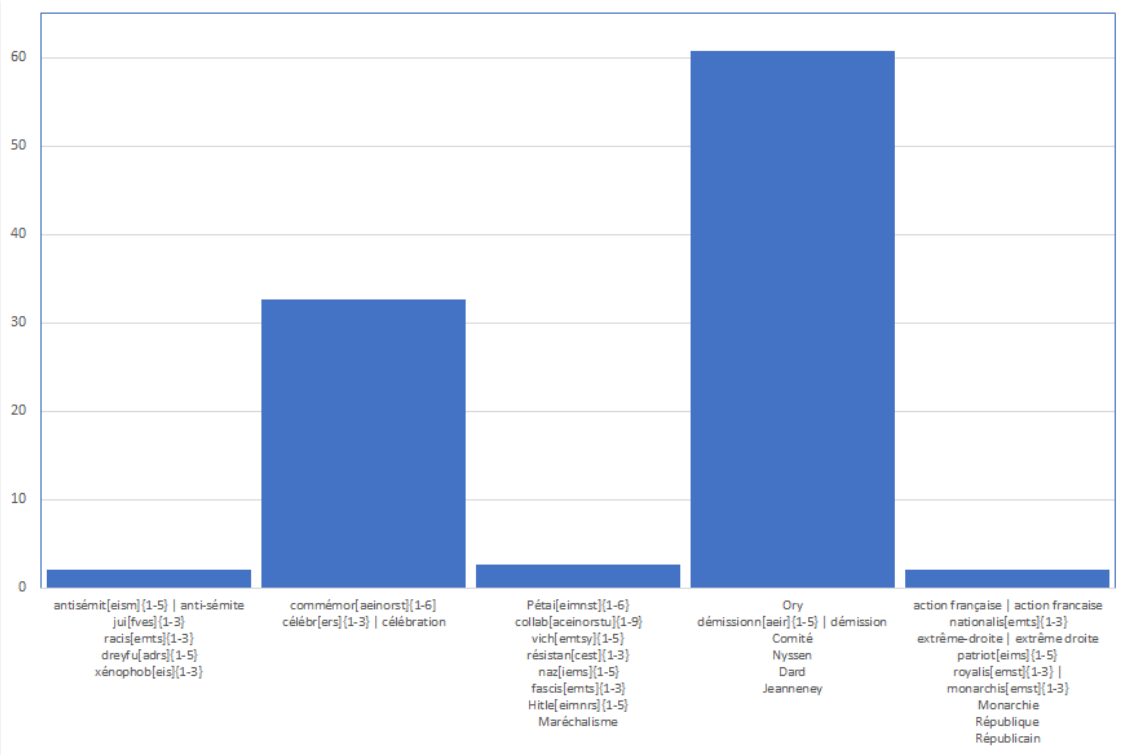

Figure 4. Pourcentage d'occurrences par catégorie entre le 21 et 22 mars 2018

Pendant le second temps de la polémique, 994 mots-clés sont détectés pour 542 tweets. Sur cet ensemble de mots-clés, 60,76% concernent le Haut comité tandis que les commémorations nationales sont reléguées à la deuxième place avec 32,60%. Les reproches faits à Maurras sont eux aussi envoyés en arrière-plan puisque l'antisémitisme et l'antirépublicanisme couvrent chacun 2,01% des résultats. Les termes liés au pétainisme n'atteignent que 2,62% d'occurrences.

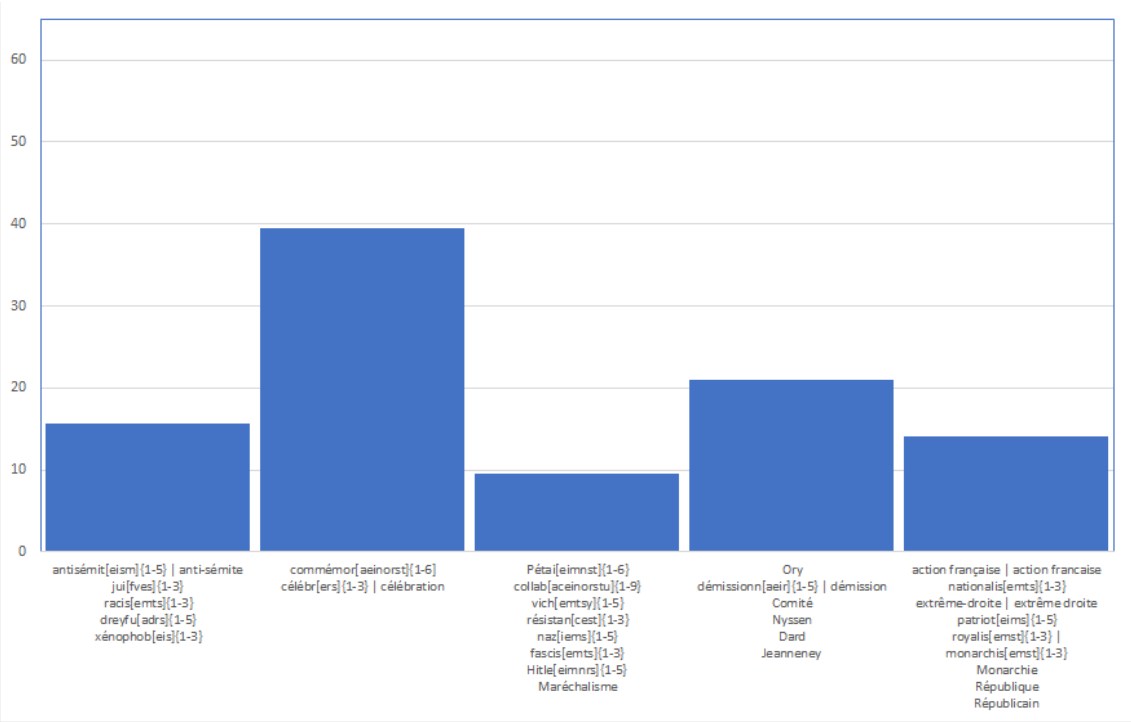

BY-NC-ND

Figure 5. Pourcentage d'occurrences par catégorie entre le 26 janvier et 22 mars 2018

Sur toute la période, 5539 mots-clés ont été relevés dont 39,56% à propos des commémorations nationales, 20,96% en relation avec le Haut comité, 15,74% sur l'antisémitisme de Maurras, 14,17% sur son antirépublicanisme et 9,57% sur le pétainisme. Les analyses lexicométriques confirment que les reproches adressés à la figure de Maurras sont dans l'ordre suivant : antisémitisme, antirépublicanisme et enfin sa compromission sous le régime de Vichy. Ces résultats témoignent de la préoccupation des twittos sur la question de l'antisémitisme (étroitement liée à la mémoire de Vichy classée en troisième position) mais également sur la question des institutions républicaines. Paradoxalement, cet intérêt observé dans le champ des échanges polémiques montrent aussi le manque de recul critique des twittos.

Catégories	Expressions régulières	Occurrences	Somme par catégorie
Antisémitisme	antisémit[eism]{1-5} | anti-sémite	571	872
	jui[fves]{1-3}	139	
	racis[emts]{1-3}	127	
	dreyfu[adrs]{1-5}	26	
	xénophob[eis]{1-3}	9	
Commémorations nationales	commémor[aeinorst]{1-6}	1809	2191
	célébr[ers]{1-3} | célébration	382	
Pétainisme	Pétai[eimnst]{1-6}	72	530
	collab[aceinorstu]{1-9}	119	
	vich[emtsy]{1-5}	85	
	résistan[cest]{1-3}	45	
	naz[iems]{1-5}	99	
	fascis[emts]{1-3}	67	
	Hitle[eimnrs]{1-5}	43	
	Maréchalisme	0	
Haut comité	Ory	43	1161
	démissionn[aeir]{1-5} | démission	270	
	Comité	289	
	Nyssen	416	
	Dard	83	
	Jeanneney	60	

(cc) BY-NC-ND

Antirépublicanisme	action française | action francaise	99	785
	nationalis[emts]{1-3}	99	
	extrême-droite | extrême droite	24	
	patriot[eims]{1-5}	30	
	royalis[emst]{1-3} | monarchis[emst]{1-3}	69	
	Monarchie	33	
	République	271	
	Républicain	160	

Figure 6. Tableau lexicométrique entre le 26 janvier et 22 mars 2018

Jean de Bonville observe que « dans l'analyse des stéréotypes, […] les traits absents sont souvent aussi significatifs que les traits présents »[144]. Or, dans le langage lié au pétainisme, il n'y a aucune mention du « *maréchalisme* » (figure 6), traduisible comme l'absence de débat sur le choix des mots. Ce défaut de recul critique est compréhensible dans la mesure où les internautes ne se situent pas dans une controverse avec l'objectif de déboucher sur un consensus. Le langage polémique n'est pas favorable au croisement des sources ni à la recherche scientifique. Le sociologue Barry Wellman[145] a d'ailleurs constaté que les réseaux virtuels n'encourageaient pas à la construction d'une sociabilité mais plutôt à une forme d'individualisme bien que le scientifique concède que ces réseaux favorisaient des échanges interpersonnels.

L'extraction et l'exploitation d'*User Generated Content* sur Twitter ont permis d'éclairer les contenus sensibles et les débats sociétaux contemporains liés à l'affaire Maurras. Ces résultats donnent un début de réponse aux raisons profondes de cette polémique mémorielle.

2.3. ANALYSES CATEGORIELLES

A travers la classification des comptes en fonction de leur influence et de leur opinion, la visualisation des tweets archivés doit mettre en lumière la bataille livrée sur Twitter et identifier les communautés d'internautes en suivant le fil chronologique de l'affaire.

[144] BONVILLE Jean (de), *loc. cit.*
[145] WELLMAN Barry, « Physical Place and Cyber Place : The Rise of Networked Individualism. », *International Journal of Urban and Regional Research*, 2001.

(cc) BY-NC-ND

2.3.1. Classification des comptes

A partir du corpus de tweets, nous avons choisi de diviser les comptes d'utilisateurs influents sur le mot-clef « Maurras » en fonction de deux critères : d'abord leur nombre de retweets (travail par seuil en ne retenant que les comptes dont la somme des retweets est supérieure à 15 ou 50 retweets selon le volume de données) puis leur positionnement sur l'affaire Maurras. Le seuil de 15 ou 50 retweets a été établi en fonction de l'ensemble des comptes sur un même échantillon. Au-delà de 500 comptes, nous avons jugé bon d'établir la limite à 50 retweets minimum pour juger de l'influence d'un compte sur un même mot-clef. En dessous de 500 comptes, le seuil est abaissé à 15 retweets.

Catégorie principale	Catégorie secondaire	Définition	Exemple
Supérieur à X retweets	Favorables	Les utilisateurs ayant exprimé à une ou plusieurs reprises leur soutien au maintien de Charles Maurras dans le livre des commémorations nationales.	Je suis parfaitement heureux que #Maurras soit dans le recueil des commémorations. #defendMaurras — @FrancisVenciton
	Défavorables	Les utilisateurs ayant demandé à une ou plusieurs le retrait de Charles Maurras du livre des commémorations nationales.	Rendre hommage à Charles #Maurras ?? et pourquoi pas Brasillach et Rebatet tant qu'on y est ? — @SimonGrivet
	Neutres	Les relais d'information sont considérés comme neutres du moment où ils ne prennent pas position par l'intermédiaire d'un commentaire.	Nyssen rappelle son « rejet total » des thèses de l'écrivain Charles Maurras, qui doit être commémoré en 2018 http://lemde.fr/2EgycBd — @lemondefr
	Opinion non-définie	Cette catégorie désigne les utilisateurs ayant réagi, répondu à d'autres utilisateurs sur l'affaire Maurras sans exprimer un positionnement	Après l'incendie d'une épicerie casher à Créteil le 9 janvier, l'agression d'une jeune fille (en tenue d'école confessionnelle juive) à Sarcelles le 14 janvier... perso, je préférerais que le

(cc) BY-NC-ND

		favorable ou défavorable à l'apparition de Charles Maurras dans le livre des commémorations nationales.	buzz soit autour de cette inquiétante accumulation plutôt qu'autour de Maurras... https://twitter.com/rtlfrance/status/958359357116338177 — @ARosencher
Inférieurs à X retweets		Les comptes n'ayant pas dépassé le seuil X, n'ont pas eu suffisamment de retweets pour être des influenceurs sur le hashtag.	

Figure 7. Typologie utilisée pour la classification des tweets en catégorie d'opinion

C'est par l'intermédiaire d'un étiquetage manuel des comptes que nous les avons catégorisés grâce à l'observation de leurs prises de position sur le hashtag Maurras afin de distinguer les propos ironiques qui peuvent fausser les résultats.

2.3.2. Visualisation et analyse des données

Le logiciel Gephi 0.9.2[146] est un logiciel libre d'analyse statistique et de visualisation de réseaux développé depuis 2008 à l'université technologique de Compiègne et publié sous les licences CDDL[147] et GNU GPL 3[148]. Il permet de modéliser sous différentes formes graphiques des données textuelles. Ce logiciel est facilement manipulable et offre de nombreuses possibilités. Nous pouvons dès lors analyser de gros volumes de données par la *datavisualisation*.

Avec cet outil, l'objectif était de montrer le nombre de personnes favorables ou défavorables sur le réseau social Twitter et l'influence des groupes dans la polémique. Afin de quantifier l'influence des partisans et de spatialiser les données, nous avons utilisé l'algorithme Force Atlas 2 pour rassembler les utilisateurs selon leur positionnement sur l'affaire et pouvoir les compter. Force Atlas 2 est également fort utile pour l'analyse de complémentarités. Dans un souci de lisibilité, les paramètres « empêcher le recouvrement » et le mode LinLog ont été activés. Le mode LinLog utilise une force d'attraction logarithmique afin d'espacer légèrement les nœuds entre eux de même que la fonction « empêcher le recouvrement ». Enfin,

[146] Démonstration des multiples possibilités offertes par le logiciel Gephi : https://graal.hypotheses.org/716
[147] https://opensource.org/licenses/CDDL-1.0
[148] https://www.gnu.org/licenses/gpl-3.0.fr.html

(cc) BY-NC-ND

nous avons classé les nœuds en fonction d'un code couleur et délimité leur taille entre 10 et 200.

Dans l'onglet *Laboratoire de données* de Gephi, nous avons utilisé la fonction « Détection et fusion des nœuds en double » pour additionner les retweets accumulés par chaque utilisateur sur l'ensemble du corpus de tweets. En fusionnant, nous relevions 2643 comptes pour 5542 tweets sur le hashtag #Maurras entre la période du 26 janvier au 22 mars 2018. Lors du rendu final, nous avons programmé *Gephi* de sorte à ce qu'il affiche la somme des retweets à côté de chaque intitulé de compte.

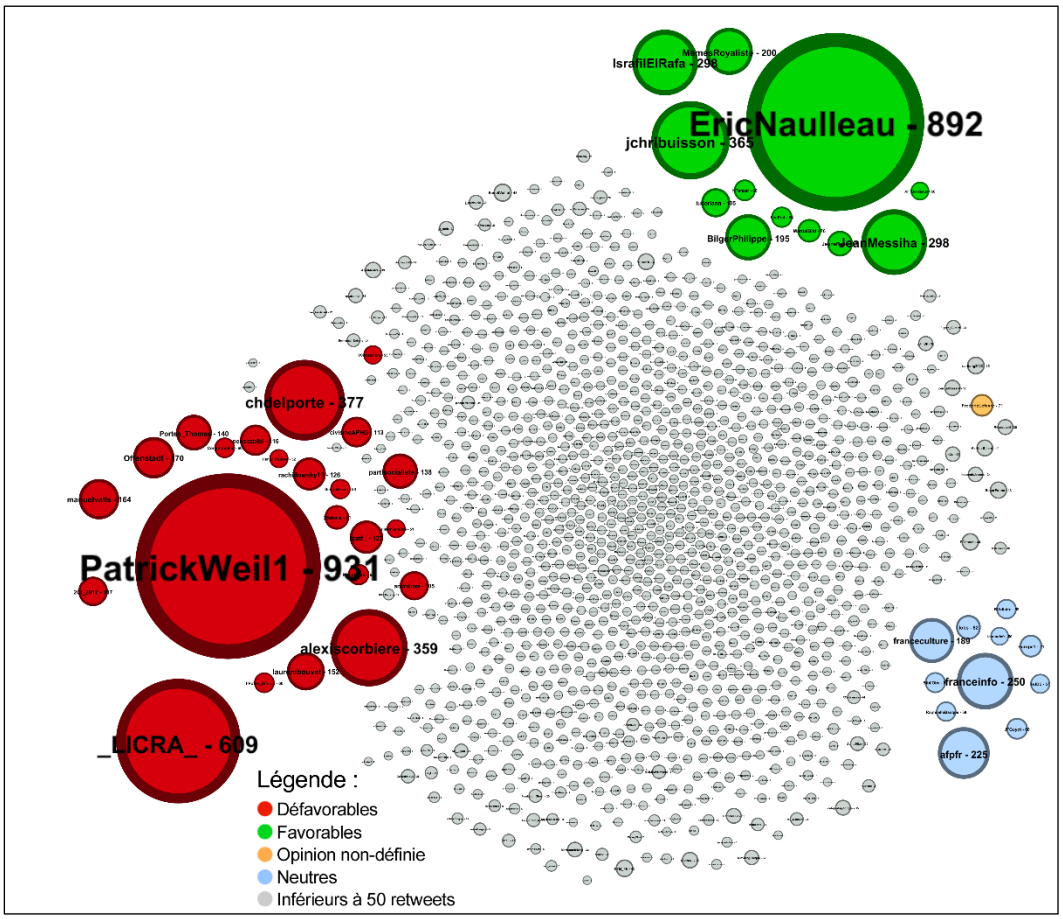

Figure 8. Graphe des comptes actifs sur le mot-clé « Maurras » basé sur les retweets entre le 26 et le 29 janvier 2018

Du 26 au 29 janvier 2018, 2388 tweets ont été échangés avec le mot-clé « Maurras » pour 1418 comptes. Parmi cet ensemble, nous avons décidé de ne mettre en valeur que les comptes dont le cumul des retweets pour chaque tweet avec le terme « Maurras », était supérieur à 50 retweets. 47 comptes se sont démarqués dont 12 favorables à l'apparition de Maurras, 23 défavorables, 1 avec une opinion non-définie et 11 comptes neutres. Les premières observations permettent de mettre en

(cc) BY-NC-ND

évidence une foule polarisée entre deux grands groupes[149]. La polarisation constatée entre ceux favorables et ceux défavorables ne provoque pas qu'un mouvement par identification, mais sert aussi à « consolider l'identité du groupe en présentant péjorativement les autres »[150]. Lors du début de la polémique, ce sont les twittos défavorables à l'inscription de Charles Maurras dans le *Livre des commémorations nationales 2018* qui dominent. Les 23 comptes défavorables en rouge cumulent 4214 retweets contre les 12 comptes favorables en vert qui cumulent 2695 retweets. Les 11 comptes neutres de relai d'informations totalisent 1170 retweets tandis que l'unique compte avec une opinion non-définie atteint à peine les 71 retweets.

La visualisation des données montre que les comptes défavorables (collectifs, communautés, partis politiques, associations et même d'individus) ont remporté la plus grande influence, et donc audience, sur Twitter, par rapport aux soutiens du Haut comité. Les twittos avec une grande influence sont pour beaucoup engagés politiquement comme Patrick Buisson, Alexis Corbière, Christian Delporte, Patrick Weil, Jean Messiha, la LICRA, SOS Racisme. Les comptes militants étant à l'initiative des réactions sur Twitter, il y a une surreprésentation de ce genre de comptes.

[149] S'appuyer sur VANDERBIEST Nicolas, *loc. cit.*
[150] ORKIBI Eithan cité dans AMOSSY Ruth, *op. cit.*, pp. 45-70.

(cc) BY-NC-ND

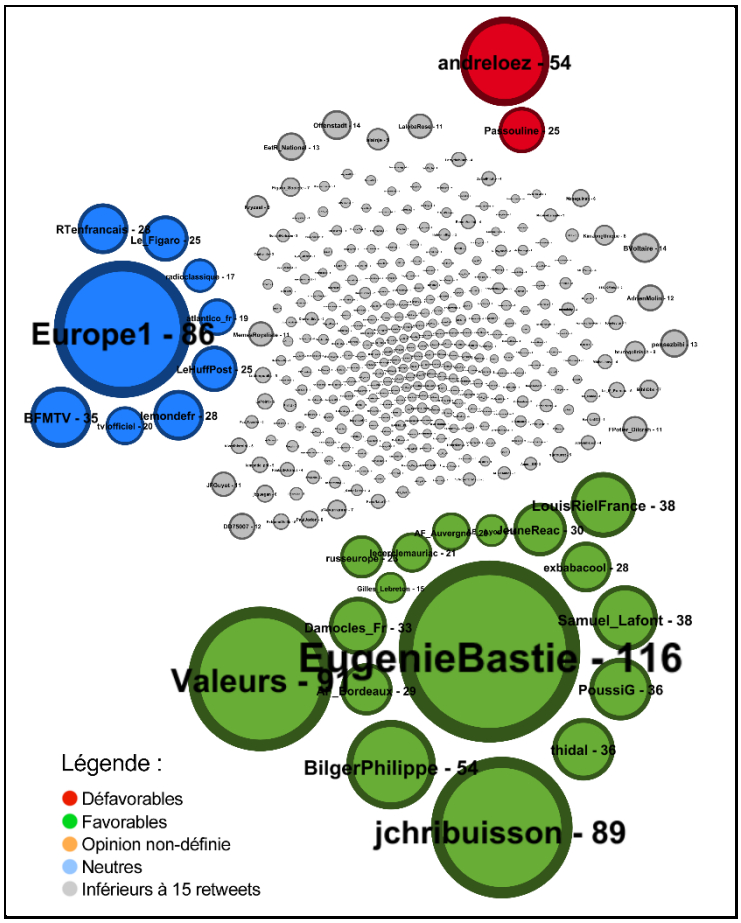

Figure 9. Graphe des comptes actifs sur le mot-clé « Maurras » basé sur les retweets entre le 21 et le 22 mars 2018

Du 21 au 22 mars 2018, 542 tweets ont été émis avec le mot-clé « Maurras » pour 389 comptes. Parmi cet ensemble, nous avons décidé de ne mettre en valeur que les comptes dont le cumul des retweets était supérieur à 15 retweets. 28 comptes se sont démarqués dont 17 favorables à l'apparition de Maurras, 2 défavorables et 9 comptes neutres. Lors de ce deuxième temps fort de la polémique, ce sont les twittos favorables qui se sont démarqués. Les 17 comptes favorables relevés cumulent 713 retweets contre 79 retweets pour les 2 comptes défavorables en rouge. Les 9 comptes neutres en bleu totalisent 283 retweets.

La démission du Haut comité a donc été largement soutenue et partagée par les comptes favorables. Encore une fois, beaucoup de comptes militants[151] ont bénéficié d'une grande audience comme ceux de Jean-Christophe Buisson, Eugénie Bastié, Stéphane Blanchonnet, Samuel Lafont ou encore Damoclès. Les comptes

[151] Sur le militantisme internet consulter GIMENEZ Elsa, VOIROL Olivier, « Les agitateurs de la toile. L'Internet des droites extrêmes. Présentation du numéro », *Réseaux*, 2017, n° 202-203, pp. 9-37 [En ligne]. https://www.cairn.info/revue-reseaux-2017-2.htm [Consulté le 26 mars 2019] ou encore COUTANT Alexandre (dir.), *Internet et politique*, Paris, Les Essentiels d'Hermès, CNRS Éditions, 2012.

(cc) BY-NC-ND

défavorables ne se sont pas particulièrement illustrés pour commenter la décision du Haut comité contrairement au premier temps de l'affaire. Les soutiens au Haut comité ont profité de cette visibilité pour réclamer de nouveau la présence de Charles Maurras dans le livre des commémorations nationales et exprimer leur indignation.

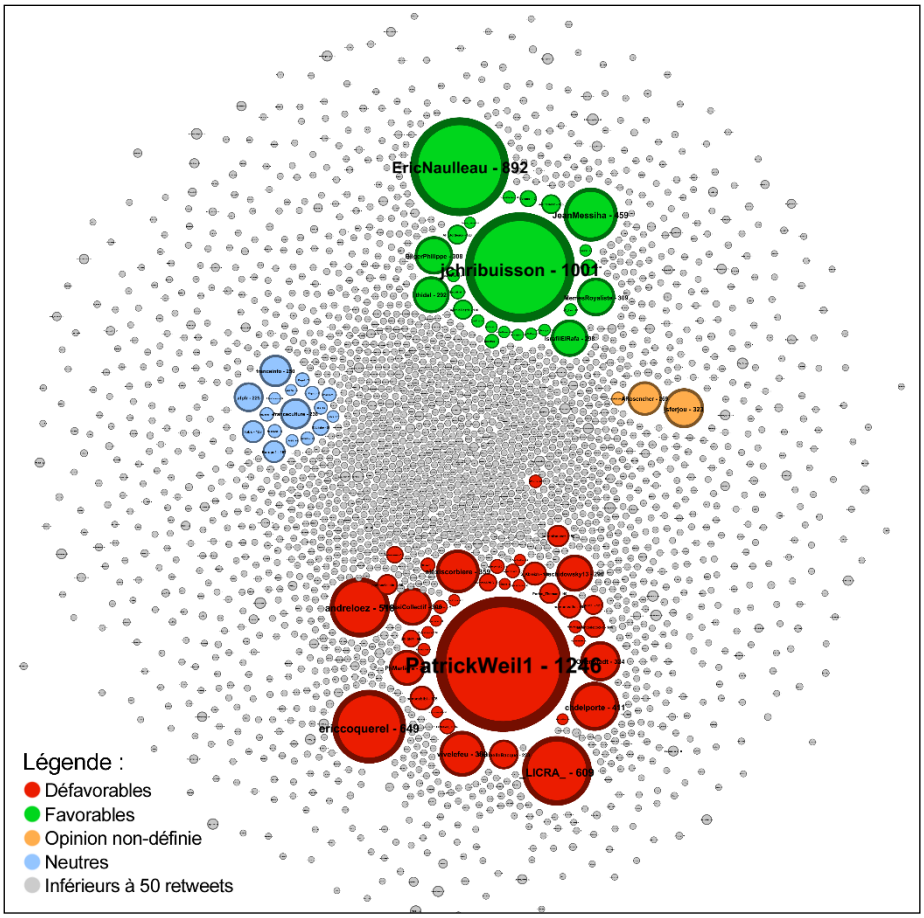

Figure 10. Graphe global des comptes actifs sur le mot-clé « Maurras » basé sur les retweets entre le 26 janvier et le 22 mars 2018

Du 26 janvier au 22 mars 2018, 5542 tweets ont été émis avec le mot-clé « Maurras » pour 2643 comptes. Sur cet ensemble, nous avons décidé de ne mettre en valeur que les comptes dont le cumul des retweets était supérieur à 50 retweets. 85 comptes se sont démarqués dont 25 favorables à l'apparition de Maurras, 40 défavorables, 17 comptes neutres et 3 utilisateurs avec une opinion non-définie. Sur toute la durée de la polémique, il apparaît que les comptes défavorables ont dominé le débat. Les 40 comptes défavorables en rouge cumulent 8206 retweets contre les 4919 retweets des 25 comptes favorables. Les 17 comptes neutres totalisent 1869 retweets et les 3 comptes avec une opinion non-définie obtiennent 663 retweets.

Les soutiens du Haut comité ont été défaits sur Twitter aux vues des résultats de la figure 10. Les comptes opposés au choix du Haut comité sont parvenus à

(cc) BY-NC-ND

accumuler un montant de retweets supérieur aux personnes favorables et donc d'imposer à la fois leurs éléments de langage mais également leur point de vue sur cette affaire.

Les représentations heuristiques permises par *Gephi* montrent l'influence des différentes communautés sur Twitter tandis que les analyses lexicométriques échelonnent les reproches d'après le fil chronologique de l'affaire. L'apport de la science des données à travers l'utilisation d'outils analytiques adaptés aux réseaux sociaux, offre de nouvelles perspectives pour la recherche scientifique. Les analyses sur le mot-clé « Maurras » peuvent être encore poussées plus loin, malheureusement notre collecte étant asynchrone, nous ne pouvons pas bénéficier des métadonnées de l'API Twitter qui propose plus de possibilités de visualisation.

(cc) BY-NC-ND

3. LE FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL MÉDIATIQUE ET LA CENSURE POLITIQUE DU HAUT COMITÉ

Le mot « événement » est un terme polysémique sur lequel nous devons nous interroger avant d'engager la façon dont les médias, les politiques, l'opinion publique et les scientifiques se l'approprient. Un événement c'est une discontinuité, un changement dans la tradition du stoïcisme.

> Dans l'histoire, l'événement se signale en y inscrivant une rupture, une discontinuité. L'événement est identifié, signalé, délimité, par la rupture qu'il constitue dans le *continuum* de l'histoire, dans ce flux qui constitue, en quelque sorte au-delà de la temporalité, notre mémoire et notre culture.[152]

Depuis des décennies, le concept « d'événement » a été « l'objet d'une attention assez suspicieuse de la part des sciences humaines et sociales »[153] comme le relève Jocelyne Arquembourg. L'École des Annales s'est par exemple opposée à une histoire positiviste qualifiée « d'événementielle ».

Il n'y a pas de définition claire du concept d'« événement » qui fasse consensus. Cependant, les approches hétéroclites postulent que les médias construisent les événements qu'ils relaient. Partant de cette idée, nous avons interrogé le journaliste Grégoire Leménager, pionnier dans la révélation de la présence de Charles Maurras dans le recueil des commémorations nationales. Son précieux témoignage permet de saisir la construction de la polémique Charles Maurras et le fonctionnement de l'appareil médiatique.

3.1. LA CONSTRUCTION DE L'EVENEMENT ET LE TRAITEMENT DE L'AFFAIRE PAR LES MEDIAS : MIROIR, FAISEURS D'EVENEMENTS, UNE MEMOIRE SOCIALE ET CULTURELLE

Les médias revêtent différentes fonctions dans le processus événementiel. Ils partagent des informations et sont souvent accusés de manque d'impartialité voire

[152] LAMIZET Bernard, *op. cit.*, p. 41.
[153] ARQUEMBOURG Jocelyne, *op. cit.*, p. 5.

(cc) BY-NC-ND

de déformer les faits. Pourtant, la construction de l'événement est beaucoup plus complexe et les médias moins binaires que l'entendent certains critiques.

3.1.1. Les médias entre déformation, sensationnalisme et construction discursive de l'événement

Les multiples approches statuent que le clivage entre l'événement et sa représentation oppose une réalité qui existerait en soi et sa représentation médiatique inéluctablement biaisée par « un souci de spectacularisation et de rentabilité »[154]. Les médias produiraient littéralement « des représentations souvent déformées de la réalité, quand ils devraient se contenter de l'enregistrer »[155]. Les événements devenant ainsi « les supports de choix de problèmes de société médiatiquement entretenus »[156], les médias participent de fait au renforcement des préjugés en réalisant ce que chacun attend d'eux. Les médias sont en quelque sorte des miroirs nous dit Bernard Lamizet : « nous nous y reconnaissons, pour nous refonder, et les événements qui peuvent s'y lire constituent, en quelque sorte, les contextes dans lesquels cette reconnaissance de notre identité peut prendre sens »[157].

Malgré cela, Jocelyne Arquembourg affirme que les médias ont la « capacité de rendre compte objectivement du réel »[158] sans biais ni parti pris même si des questions légitimes se posent autour de l'objectivité médiatique, des conflits d'intérêts et des financements. Les médias peuvent être décrits comme des « fabricants d'événements »[159] et sont dotés d'un pouvoir propre de constitution. Le rôle des médias est primordial dans la structuration de l'événement en lui conférant une première dimension sémiotique car « raconter, c'est faire surgir l'intelligible de l'accidentel »[160] comme l'écrit Paul Ricoeur. La construction de l'événement relève d'un processus discursif où « les discours distincts des différents supports médiatiques finissent par faire système »[161]. Des objets sémiotiques divers fusionnent dans le « discours de l'information ».

[154] *Idem.*
[155] *Ibid.*, p. 6.
[156] CHAMPAGNE Patrick, « La construction médiatique des malaises sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°90, décembre 1991, pp. 64-75 cité dans ARQUEMBOURG Jocelyne, *L'événement et les médias*, Paris, Edition des Archives Contemporaines, 2011, p. 5.
[157] *Ibid.*, p. 22.
[158] ARQUEMBOURG Jocelyne, *op. cit.*, p. 2.
[159] CHAMPAGNE Patrick, *loc. cit.*
[160] RICOEUR Paul, *Temps et Récit I*, Paris, Seuil, 1983, p. 85.
[161] CHAMPAGNE Patrick, *op. cit.*, p. 7.

(cc) BY-NC-ND

Les médias façonnent « une médiation symbolique et politique du temps »[162]. Ils participent à l'élaboration d'une « approche sémiotique des faits sociaux »[163] tout en produisant un cadre d'interprétation et en proposant une analyse de l'événement. A partir de là, chaque individu se fait sa propre opinion et affine son engagement politique.

L'affaire Maurras soulève des questions relatives à la manière dont les médias participent à la construction des événements d'une manière générale. Il existe des manières différentes d'individuer l'événement qui donnent lieu à des conflits entre les convictions, les opinions et les cadres d'interprétation des individus, suscitant l'émergence de débats publics passionnés. L'articulation entre l'événement médiatique et le débat public est souvent complexe comme en témoigne la polémique Charles Maurras.

Pour développer sur le traitement journalistique de l'événement, nous avons pu compter sur le journaliste Grégoire Leménager[164] qui a accepté de répondre à nos questions. Grégoire Leménager en tant que chef adjoint du service culture de *L'Obs* et responsable du site littéraire Bibliobs.com est le premier à avoir mis à jour la présence de Charles Maurras dans le livre des commémorations nationales.

> Il se trouve que j'enregistre une fois par semaine un débat qui s'appelle *Le Clash Culture* et qui est filmé dans les studios du *Figaro*. J'y participe en tant que représentant du *Nouvel Obs*. Jean-Christophe Buisson qui est directeur adjoint du *Figaro Magazine* était également présent. Nous avons des relations très cordiales même si nous nous détestons officiellement. A la fin d'un de ces débats, je lui demande de ses nouvelles, et il m'informe alors qu'il a terminé la préface à la réédition de textes de Charles Maurras[165], qui devait sortir au printemps 2018 chez Bouquins. Il ajoute, amusé, qu'il vient de voir que Maurras est inscrit dans le calendrier des commémorations nationales.[166]

L'origine de la mise en lumière de ce qui deviendra « l'affaire Maurras » repose donc sur un simple échange amiable entre deux journalistes.

Ruth Amossy remarque que « la mise en vedette des polémiques est souvent attribuée au désir de sensationnalisme d'une presse qui doit faire vendre »[167]. Grégoire Leménager révèle qu'au moment de la rédaction du premier article dédié à l'affaire Maurras qu'il y avait « une petite intention non pas polémique, mais provocatrice de ma part »[168]. Il est difficile de parler de « sensationnalisme » à ce

---

[162] LAMIZET Bernard, *op. cit.*, p. 17.
[163] *Ibid.*, p. 20.
[164] Grégoire Leménager est chef adjoint du service culture de *L'Obs*.Voir Annexe 5.
[165] COMPAGNON Antoine, *Un Maurras de parti pris*, Publié le 19 avril 2018 [En ligne]. https://www.lemonde.fr/livres/article/2018/04/19/un-maurras-de-parti-pris_5287501_3260.html [consulté le 28 mai 2019].
[166] Voir Annexe 5.
[167] AMOSSY Ruth, *loc. cit.*
[168] Voir Annexe 5.

(cc) BY-NC-ND

moment précis, mais il est évident que les autres articles qui ont suivi, sont rentrés dans une logique entremêlant volonté d'information et recherche d'audience, sous-entendu sensationnalisme. Grégoire Leménager n'imaginait pas la portée de son article : « Cela dit, dans les premières heures qui ont suivi, j'étais un peu médusé de voir qu'en 24h, le Premier ministre s'exprimait sur le sujet, que le site du *New York Times*[169] avait partagé l'information, que ça faisait un effet boule de neige très rapidement »[170]. Philippe Riutort confirme que les articles peuvent parfois échapper aux journalistes :

> Ce n'est qu'une fois après avoir accédé à une forte visibilité, qu'un événement tend, selon l'économie du champ journalistique, à sortir d'une rubrique spécifique et fait l'objet d'un traitement éditorial. Cette intervention prend place dans un contexte de « déspécialisation », où l'événement acquiert une force nouvelle jusqu'alors contenue par la hiérarchie traditionnelle des informations. Il monte alors en généralité et par là même échappe aux journalistes qui en sont les plus proches dans leur pratique professionnelle quotidienne : ces derniers disposent généralement d'une capacité d'expertise fondée sur des connaissances techniques et sur une familiarité ancienne avec le terrain.[171]

Les journalistes relaient généralement une information dont ils n'ont aucune connaissance contextuelle sur les causes ni même les conséquences des faits rapportés. L'enjeu est donc de « mettre en intrigue »[172] l'événement. C'est d'ailleurs pour cela que les journalistes ne sont absolument pas maîtres des conséquences ni même des réactions que peuvent susciter les faits ou leur mise en récit comme le souligne avec justesse Jocelyne Arquembourg. Le texte du récit d'un événement médiatique « n'existe qu'en tant qu'artefact, produit de transcriptions, de sélections, de mises en relations »[173].

Les journalistes peuvent aussi développer la conscience d'être de « simples relais »[174] dans une plus vaste organisation qui repose sur une recherche de profit et de sensationnalisme.

> [Les journalistes] savent même que, en certains cas, ils peuvent être de simples relais, plus ou moins conscients ou consentants de stratégies de communication fabriquées à leur intention par ceux qui cherchent à produire « artificiellement » des événements afin de profiter des retombées qu'ils peuvent engendrer (notoriété, sentiment que le problème est d'importance et qu'il doit être traité en priorité, faire parler de soi, etc.).[175]

---

[169] PELTIER Elian, *France Rethinks Honor for Charles Maurras, Condemned as Anti-Semite*, Publié le 28 janvier 2018 [En ligne]. https://www.nytimes.com/2018/01/28/world/europe/france-charles-maurras.html [consulté le 15 février 2019].
[170] Voir Annexe 5.
[171] RIUTORT Philippe, « Grandir l'événement. L'art et la manière de l'éditorialiste », *Réseaux*, vol. 14, n°76, 1996, pp. 61-81.
[172] ARQUEMBOURG Jocelyne, *op. cit.*, p. 43.
[173] *Ibid.*, p. 52.
[174] CHAMPAGNE Patrick, « L'événement comme enjeu », *Réseaux*, vol. 18, n°100, 2000. pp. 403-426.
[175] CHAMPAGNE Patrick, *loc. cit.*

(cc) BY-NC-ND

En ce qui concerne Grégoire Leménager, il est manifeste que celui-ci a relevé le potentiel polémique de l'événement aux vues des antécédents[176]. Le journaliste de *L'Obs* a saisi l'opportunité d'organiser le débat public autour de la présence d'un personnage aussi controversé que Charles Maurras dans les commémorations nationales. Son mérite est d'avoir relayé l'information en premier malgré une confusion entre « commémorer » et « célébrer » en filigrane de l'article.

> Je pense que si je n'avais pas fait cet article, quelqu'un l'aurait fait à un moment ou un autre. Même un historien qui serait tombé là-dessus aurait fait des bonds, puis publié une tribune dans *Le Monde* pour s'indigner et enclencher le même type de réactions. Au moment où je l'ai fait, cela m'amusait de pointer une sorte de contradiction, de paradoxe, et de voir comment les gens allaient réagir.[177]

En pointant un paradoxe, Grégoire Leménager ne déconnecte pas l'événement d'enjeux sociétaux plus larges qui ont encouragé les réactions autour de cette affaire.

> L'événement, pour les journalistes, est ainsi un fait lié à l'actualité qui est d'abord constitué comme information, qui est en train (ou qui va) se passer et qui est considéré sur le moment par les journalistes comme suffisamment important pour faire l'objet d'une présentation particulière et valorisante.[178]

Il y a une tentation simpliste qui consiste à réduire le processus d'inscription sociale de l'événement au seul fait de la mise en scène par les médias. Il en est tout autre puisque le processus commence bien avant sa mise en scène et se poursuit après cela.

> En amont, parce qu'il faut que certaines choses soient advenues quelque part à des personnes (qui les ont fait arriver ou qui les ont subies), pour qu'une attente de sens soit constituée et qu'un événement puisse devenir digne d'intérêt pour une audience plus large que les seules personnes immédiatement concernées. En aval, parce que l'appréhension de l'événement incorpore le moment de sa réception publique par des personnes réelles, qui agissant et s'exprimant au nom de l'intérêt général voire de la conscience publique, se situent dans le registre des significations et des conséquences d'ordre public de ce qui arrive.[179]

C'est par le biais « d'un jeu d'interactions permanent entre la façon dont se présente ce qui arrive, et les conséquences que cela a pour des sujets à qui cela arrive »[180] que l'événement se constitue. Il faut donc nuancer la recherche de « sensationnalisme » par les journalistes et les médias.

Eliseo Verón suggère une construction discursive des événements médiatiques en soulignant que « les événements sociaux ne sont pas des objets qui se trouveraient tout faits quelque part dans la réalité et dont les médias nous feraient connaître après

[176] Grégoire Leménager se souvenait de l'émois autour de la présence de Céline dans les Célébrations nationales en 2011.
[177] Voir Annexe 5.
[178] CHAMPAGNE Patrick, *loc. cit.*
[179] BARTHELEMY Michel, « Événement et espace public : l'affaire Carpentras », *Quaderni*, n°18, Paris, automne 1992, p. 127 cité dans ARQUEMBOURG Jocelyne, *L'événement et les médias*, p. 22.
[180] ARQUEMBOURG Jocelyne, *op. cit.*, p. 21.

(cc) BY-NC-ND

coup les propriétés ; ils n'existent que dans l'exacte mesure où les médias les façonnent »[181]. L'approche d'Eliseo Verón reconnaît une certaine autonomie à l'événement.

Patrick Charaudeau conjugue les postulats de la représentation avec ceux sur l'analyse du discours de l'information. Selon lui, l'événement « dépend du regard qui est posé sur lui, regard d'un sujet qui l'intègre dans un système de pensée et ce faisant le rend intelligible »[182]. En somme, l'événement n'est pas observé de la même façon selon qu'il est observé ou subi.

3.1.2. L'interprétation de l'événement et l'élaboration d'une mémoire collective

En 2008, André Kaspi préside une Commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques, chargée de remettre un rapport. D'une part, la commission s'est évertuée à « tenter d'inverser une tendance paradoxale à la désaffection et à l'inflation commémorative »[183], d'autre part, elle désirait « ramener les commémorations nationales à trois dates »[184] (le 11 novembre, le 8 mai et le 14 juillet).

La commission définit la commémoration de la sorte :

> C'est une communion qui se distingue de la communion religieuse, dans la mesure où elle est décidée par le pouvoir politique et qu'elle repose, non pas sur des croyances, mais sur la mémoire collective. Elle donne à tous les citoyens l'occasion de vivre ensemble, de plonger ensemble dans le passé pour mieux affronter l'avenir. Elle doit susciter la réunion, que ce soit dans la joie ou dans le recueillement. Ce n'est pas ce qui se passe au début du XXIème siècle. Les familles ont cessé, dans la plupart des cas, de créer et d'entretenir la mémoire nationale. La mémoire nationale a perdu de son intensité.[185]

Il est à noter qu'André Kaspi emploie la formule de « mémoire collective » issue des travaux du sociologue Maurice Hakbwachs[186]. Dans ses thèses, il constate qu'une société n'est pas uniforme, qu'elle est composée de plusieurs groupes avec des mémoires plurielles. L'unité de la société doit se faire par la constitution d'une mémoire collective sans quoi les mémoires individuelles plurielles de chaque sous-

[181] VERÓN Eliseo, *Construire l'événement, les médias et l'accident de Three Miles Island,* Paris, éd. de minuit, 1981, p.8. cité dans ARQUEMBOURG Jocelyne, *L'événement et les médias*, p. 7.
[182] CHARAUDEAU Patrick, *Les médias et l'information, l'impossible transparence du discours,* Bruxelles, Ina-de Boeck, 2005, p79 cité dans ARQUEMBOURG Jocelyne, *L'événement et les médias*, p. 8.
[183] Ph. R., *Célébrations nationales : attention, sujet sensible*, Publié le 2 janvier 2018 [En ligne]. https://www.ladepeche.fr/article/2018/01/02/2714571-celebrations-nationales-attention-sujet-sensible.html [consulté le 12 juillet 2019].
[184] KASPI André (dir.), *op. cit.*, p. 28.
[185] *Ibid.*, p. 24.
[186] HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Alcan, 1925.

(cc) BY-NC-ND

groupe constitueraient un obstacle à la société. La mémoire collective résulterait d'une déformation de notre mémoire individuelle par la société en cohérence avec l'idéologie présente. Ce concept de « mémoire collective » est depuis longtemps critiqué mais la mémoire, qu'elle soit sociale ou collective, est devenue le centre de toutes les attentions, en particulier pour l'État et les acteurs de la vie politique, sociale, culturelle, et médiatique.

Toujours selon le *Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques*, l'historien tient une place capitale, presque à part, dans le processus mémoriel. Le rapport insiste sur la complexité du positionnement de l'historien et de son rôle.

> Les règles de la recherche historique sont exigeantes et ne supportent pas les déformations ni les à - peu - près. Les historiens scrutent inlassablement le contenu des commémorations, dénoncent les dévoiements, réclament avec force que les cérémonies soient intimement liées aux faits.[187]

Dès lors, les historiens se retrouvent face à face avec les survivants qui souhaitent voir leurs souffrances « presque sanctifiées »[188] et les politiques qui ne doivent pas succomber « aux pressions de leurs concitoyens, qui sont aussi leurs électeurs »[189]. L'enjeu est que tous ces acteurs parviennent à un compromis afin de « construire des rituels qui donnent satisfaction au plus grand nombre »[190]. Ce travail est à la fois complexe et risqué en raison de la concurrence des mémoires.

> Il n'est pas sain qu'en l'espace d'une demi - décennie, le nombre des commémorations ait doublé. Il n'est pas admissible que la nation cède aux intérêts communautaristes et que l'on multiplie les journées de « repentance » pour satisfaire un groupe de victimes, car ce serait affaiblir la conscience nationale, susciter d'autres demandes et diluer la portée des commémorations. Il faut combattre l'inflation commémorative, même si cela coûte quelques voix aux candidats à des fonctions électives.[191]

L'historien est donc souvent pris en étau entre le politique et les survivants qui peuvent développer des « intérêts communautaristes ». Les événements peuvent être sources de débats houleux car ils sont « l'enjeu d'interprétations dont les chercheurs savent combien elles peuvent être contradictoires ou conflictuelles »[192].

En conclusion du rapport, la commission tient à rappeler que les pouvoirs publics sont responsables de la commémoration et de la définition de la politique de

[187] KASPI André (dir.), *op. cit.*, p. 37.
[188] *Idem.*
[189] *Idem.*
[190] *Idem.*
[191] KASPI André (dir.), *op. cit.*, p. 46.
[192] ARQUEMBOURG Jocelyne, *op. cit.*, p. 12.

(cc) BY-NC-ND

la mémoire nationale tout en rappelant qu'histoire et mémoire sont deux choses différentes.

> Les pouvoirs publics sont tenus de définir une politique qui vaut pour l'ensemble de la nation. Il ne leur appartient pas de décider du contenu de l'histoire. Des incidents récents ont montré qu'il y a là un danger à éviter. Aucune assemblée politique ne doit tomber dans le piège. L'histoire est une discipline qui repose sur des règles rigoureuses. Elle exige l'indépendance. Elle ne peut pas être ballottée au gré des idéologies ou, plus simplement, des inclinations politiques. Elle sert à éclairer. On ne s'en sert pas. Mais la mémoire, qui ne correspond pas exactement avec l'histoire, relève du politique. Les commémorations sont décidées par la loi ou par décret. Les responsables politiques ont pour devoir de résister, de toutes leurs forces, aux pressions, même si, dans un régime démocratique, la position est difficile à tenir.[193]

En somme, l'historien et le politique doivent se compléter dans la construction d'une mémoire nationale. Gérard Noiriel soutient cette idée de l'historien contributeur de la mémoire nationale et traducteur auprès du grand public :

> L'historien, en traduisant son savoir professionnel dans la langue du grand public, intervient dans les enjeux de mémoire. Le jugement que ses lecteurs portent sur son travail est conditionné par leur propre mémoire collective. Or, comme on le sait, si ces mémoires charrient des vérités souvent plus denses et plus intenses (car plus proches du vécu) que celles de l'historien, elles sont aussi, bien souvent, des mémoires sélectives, partielles et partiales. Elles n'acceptent pas toujours spontanément les analyses sous-tendues par une démarche critique. C'est cette tension qui explique que, bien souvent, le grand public préfère la petite histoire, qui flatte la mémoire nationale ou la mémoire de tel ou tel groupe social particulier, à l'histoire savante.[194]

Toutefois, la réception du savoir de l'historien ne pénètre pas forcément les débats sociétaux en raison d'une certaine imperméabilité à une histoire trop savante et complexe contre une mémoire raccourcie et simplifiée. Philippe Joutard résume ce rapport difficile de l'historien avec la mémoire : « c'est la mémoire qui est oublieuse, […] et l'histoire qui a pour impératif de tout prendre en compte »[195]. Pour Bernard Cottret et Laurie Henneton, la mémoire commémorative est tiraillée entre consensus, dissensus et réconciliation[196].

Finalement, la Mission d'information parlementaire présidée par Bernard Accoyer[197] a écarté certaines propositions formulées par André Kaspi, notamment sur les problématiques mémorielles, déclarant qu'il « fallait maintenir et pérenniser les lois mémorielles existantes et que le Parlement conserve le pouvoir de légiférer sur le calendrier des commémorations »[198].

---

[193] KASPI André (dir.), *op. cit.*, p. 46.
[194] NOIRIEL Gérard, *Penser avec, penser contre. Itinéraire d'un historien*, Paris, Éditions Belin, 2003, p. 31.
[195] JOUTARD Philippe, *Histoire et mémoires, conflits et alliance*, Paris, La Découverte, coll. « Écritures de l'histoire », 2013, p. 254.
[196] COTTRET Bernard, HENNETON Laurie, *Du bon usage des commémorations histoire, mémoire et identité, XVIe-XXIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.
[197] Bernard Accoyer avait déjà travaillé sur ces questions mémorielles en 2009. ACCOYER Bernard, *Questions mémorielles. Rassembler la nation autour d'une mémoire partagée. Rapport de la mission parlementaire d'information*, Paris, Assemblée Nationale/CNRS Éditions, 2009, 300 p.
[198] *Idem.*

(cc) BY-NC-ND

De leur côté, les médias sont une mémoire sociale et culturelle du fait de leur rôle qui donne une dimension sémiotique à l'événement. Ils confèrent « une consistance interprétable et conservée à la sémiotique de la culture »[199] qui construit notre mémoire collective. Bernard Lamizet rajoute : « la mémoire forme la dimension symbolique du sujet, en représentant sa continuité et sa pérennité symboliques, à ses propres yeux et aux yeux de ses partenaires de la communication et de la sociabilité »[200].

Il y a deux temporalités différentes dans l'appréhension de l'événement entre les médias et l'histoire. Dans l'histoire, un événement se fonde à partir d'un recul temporel, d'un certain éloignement, tandis qu'un événement fait sens dans les médias lorsqu'il résonne dans notre actualité. Les médias cherchent à rapprocher « les enjeux, les logiques et les structures des enjeux, des logiques et des structures de notre propre expérience politique de la sociabilité »[201]. L'événement est donc contemporain dans les médias quand il est déjà passé dans l'histoire.

3.2. LE CARACTERE POLITIQUE DES COMMEMORATIONS

Comme l'a remarqué Marie-Claire Lavabre, les commémorations sont éminemment politiques puisque généralement « pensées à l'aune quasi exclusive de l'usage politique du passé, voire de l'instrumentalisation du passé par le haut (l'État) ou par le bas (les groupes sociaux en mal de reconnaissance) »[202]. L'affaire Maurras est une nouvelle démonstration de la place de l'État dans le cadre des commémorations nationales avec une prise de décision verticale qui découle d'une vision centralisatrice de l'Etat héritée de la Révolution française. L'État est indissociable des commémorations nationales d'autant qu'elles ont été instituées par le ministre de la Culture Maurice Druon en 1974.

3.2.1. Commémorer n'est-ce que rappeler ?

Il faut préciser que l'histoire et la mémoire sont deux choses distinctes.

> L'histoire n'est pas la mémoire. L'historien, dans une démarche scientifique, recueille les souvenirs des hommes, les compare entre eux, les confronte aux

[199] LAMIZET Bernard, *op. cit.*, p. 22.
[200] *Idem.*
[201] LAMIZET Bernard, *op.cit.*, p. 41.
[202] LAVABRE Marie-Claire, « La commémoration : mémoire de la mémoire ? », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°3, 2014.

(cc) BY-NC-ND

> documents, aux objets, aux traces, et établit les faits. L'histoire tient compte de la mémoire, elle ne s'y réduit pas.[203]

Le rôle de l'histoire c'est de « lutter contre les incompréhensions »[204] écrit Gérard Noiriel, tandis qu'une commémoration nationale c'est « l'occasion d'un rassemblement de la nation »[205] pour l'historien André Kaspi. Une commémoration se définit en tant que « mémoires de la mémoire »[206] pour le sociologue Louis Moreau de Bellaing. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants dans le *Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques* déclare que les commémorations nationales « rappellent, depuis l'établissement du régime républicain, à la fin du XIXème siècle, les heures glorieuses et les heures tragiques »[207] de la France.

André Kaspi évoque la transmission nécessaire de leçons à travers les commémorations.

> Toute commémoration doit comporter « des leçons », qu'il convient de ne pas asséner avec des certitudes inébranlables et une insupportable lourdeur. Les nuances, les questionnements intelligents convainquent davantage. Les grands et beaux discours, parsemés de phrases creuses et d'expressions usées jusqu'à la corde, ne rendent pas service. C'est le moins qu'on puisse dire.[208]

Ces leçons ne sont pas des axiomes ni même des vérités irréfutables. Elles doivent susciter l'intérêt et être critiquées.

Dans leur défense, Pascal Ory et Jean-Noël Jeanneney, tous deux membres du Haut comité, argumentent que « commémorer, ce n'est pas célébrer »[209]. Pour les historiens, il ne s'agirait que de :

> […] se souvenir ensemble d'un moment ou d'un destin. Distinction essentielle : on commémore la Saint-Barthélemy, on ne la célèbre pas. On commémore l'assassinat d'Henri IV par Ravaillac, on ne la célèbre pas. On commémore la Grande Guerre, on ne la célèbre pas.[210]

Ces propos sont à mettre en relation avec ceux que tenaient déjà Pascal Ory en 1992.

> La spécificité de la commémoration, « plus étroite que la rétrospection », de nature sociale et définie comme forme collective de remémoration, « plus large que la célébration », de nature politique et définie comme volonté politique, est située dans la rencontre d'un « noyau célébratif » et des échos de l'évènement dans « la sensibilité

---

[203] COLLECTIF, « Liberté pour l'histoire », *Libération*, Publié le 13 décembre 2005 [En ligne]. https://www.liberation.fr/societe/2005/12/13/liberte-pour-l-histoire_541669 [consulté le 3 décembre 2018].
[204] NOIRIEL Gérard, *op. cit.*, p. 31.
[205] KASPI André (dir.), *op. cit.*, p. 24.
[206] MOREAU DE BELLAING Louis, « Mémoires de la mémoire : la commémoration », *L'homme et la société*, n°75-76, 1985, pp. 237-244.
[207] BOCKEL Jean-Marie cité dans KASPI André (dir.), *op. cit.*, p. 3.
[208] *Idem.*
[209] JEANNENEY Jean-Noël, ORY Pascal, *loc. cit.*
[210] *Idem.*

(cc) BY-NC-ND

> de la Nation ». Elle relève de « ce grand mouvement symbolique par lequel une communauté assure et réassure son identité ».[211]

Pascal Ory soutenait déjà la même thèse « commémorer ce n'est pas célébrer ». L'historien demeure fidèle à son approche historiographique en écartant toute polysémie derrière le mot « *commémoration* ». Cependant, cette mise à jour ne semble pas avoir été prise en compte voire, elle est confondue avec la précédente version. Dans une réponse à la tribune des deux membres du Haut comité, un collectif d'historiens, professeurs, chercheur, militant, sociologue et scénariste ont rétorqué que si « commémorer n'est pas célébrer », le cas de Maurras est « honteusement sophistique »[212] et relèverait de la « célébration ». Pour eux, « commémorer » Maurras « a inévitablement le sens d'une reconnaissance de grandeur qu'on met en balance avec des méfaits qui se trouvent *ipso facto* minimisés »[213] d'autant que l'historien Olivier Dard aurait délibérément fait une présentation « euphémisante »[214] du personnage. Pourtant, Olivier Dard n'a pas manqué de mentionner l'antisémitisme et la compromission de Maurras sous le régime de Vichy. La perception d'un effet de minimisation relève d'une appréciation individuelle lors de la lecture de la notice tandis que le reproche à Olivier Dard se rapproche d'un procès d'intention.

Il faut noter qu'au début de l'affaire, Pascal Ory saluait l'émulation comme une activité démocratique en somme où chacun confronte ses opinions.

> Les réseaux sociaux s'enflamment sur cette « affaire Maurras ». Faut-il en regretter la passion ? On jugera que non, en définitive, s'ils offrent la chance d'une réflexion renouvelée sur les relations qu'une nation démocratique peut entretenir avec ce qui fut – et qu'il faut admettre-, au profit de ce qui sera – et qu'il faut construire.[215]

Rétrospectivement, Pascal Ory déclare que les personnes entretenant la confusion entre « célébration » et « commémoration » ne peuvent être que « des personnalités de mauvaise foi ou […] des ignares qui ne connaissent pas la langue française »[216].

La thèse que commémorer ne serait que rappeler, ne fait pas consensus ni dans la communauté historienne ni auprès des citoyens.

---

[211] ORY Pascal, *Une nation pour mémoire : 1889, 1939, 1989, trois jubilés révolutionnaires,* Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992, pp. 7-9 cité dans LAVABRE Marie-Claire, « La commémoration : mémoire de la mémoire ? », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°3, 2014.
[212] COLLECTIF, *Maurras : « Commémorer n'est pas célébrer », un insupportable sophisme*, Publié le 1er février 2018 [En ligne]. https://www.liberation.fr/debats/2018/02/01/maurras-commemorer-n-est-pas-celebrer-un-insupportable-sophisme_1626536 [consulté le 14 janvier 2019].
[213] *Idem.*
[214] *Idem.*
[215] JEANNENEY Jean-Noël, ORY Pascal, *loc. cit.*
[216] Voir Annexe 4.

(cc) BY-NC-ND

3.2.2. Le rôle du politique

Pour Bernard Lamizet, l'interprétation de l'événement relève pleinement du politique car elle servirait à « évaluer l'importance pour l'avenir de la cité et pour le présent de l'espace public »[217], de même que ce serait l'occasion de « faire apparaître les incidences et la portée dans la formation de la citoyenneté et de la conscience politique des citoyens qui font de la cité un espace public politique et institutionnel »[218].

Lorsque la politique se mêle à la mémoire, l'objectif est de faire valoir un héritage.

> [la mémoire] est pensée tantôt comme traces du passé dans le présent, c'est-à-dire comme *poids du passé*, tantôt comme évocation, interprétation et sélection commandées par le présent, c'est-à-dire comme *choix du passé*.[219]

La direction historique du ministère de la Culture sur le Haut comité ne déroge pas à cette mission de « choix du passé » dont l'objectif est de communiquer des valeurs autour desquelles le peuple puisse se rassembler. Toutefois, les politiciens étant tenus par leurs obligations électorales, ils doivent prendre garde à ne pas interférer dans les commémorations en y apposant une logique partisane qui reviendrait à diviser le peuple. André Kaspi a relevé ce dilemme : « Les politiques résistent, tant bien que mal, aux pressions de leurs concitoyens, qui sont aussi leurs électeurs. Ils tâchent de défendre l'intérêt général et de maintenir la paix publique »[220]. L'Homme politique n'étant pas indépendant, satisfaire son électorat peut s'avérer être un obstacle dans le « choix du passé » et accentuer la concurrence des mémoires.

> Car, si elles sont effectivement entrées en concurrence, les mémoires ne le font pas d'elles-mêmes, mais plutôt sous la houlette des représentants des communautés et de leurs activistes, et aussi à l'instigation indirecte des politiques qui, à l'échelon local, voire national, cherchent à en tirer profit, quitte à provoquer des frictions à des fins essentiellement électorales, voire clientélistes.[221]

De fait, le rôle du choix des commémorations ne devrait pas incomber uniquement aux politiciens d'où la création d'un Haut comité. Toutefois, le politique garde le dernier mot dans les commémorations nationales puisque la ministre

[217] LAMIZET Bernard, *op. cit.*, p. 37.
[218] *Idem.*
[219] LAVABRE Marie-Claire, *loc. cit.*
[220] KASPI André, *op. cit.*, p. 37.
[221] BENBASSA Esther, « A qui sert la guerre des mémoires ? », dans BLANCHARD Pascal, VEYRAT-MASSON Isabelle, STORA Benjamin, *Les guerres de mémoire : La France et son histoire, enjeux politique, controverses historiques, stratégies médiatiques*, Paris, La Découverte, Cahiers libres, 2008.

(cc) BY-NC-ND

Françoise Nyssen, en tant que supérieure hiérarchique du Haut comité, s'est passée de l'avis du comité d'experts pour retirer la référence à Maurras.

3.3. UNE CENSURE QUI FAIT PARLER D'ELLE

Paradoxalement, la censure censée étouffer le scandale Maurras n'a fait que multiplier les discussions autour du royaliste d'Action française. Le Haut comité abandonné par Françoise Nyssen, n'a pas manqué de se défendre et a pu compter sur de nombreux soutiens. Le centenaire de la naissance de Maurras a déchaîné les passions et augmenté l'intérêt pour le personnage controversé.

3.3.1. Censurer et oublier

Le mercredi 21 mars 2018, dix des douze membres du Haut comité démissionnent parmi lesquels : Christian Amalvi, Marie-Laure Bernadac, Gilles Cantagrel, Nicole Garnier, Claude Gauvard, Robert Halleux, Jean-Noël Jeanneney, Évelyne Lever, Pascal Ory et Jacques Perot. Cette décision fait suite à la polémique et à la prise de décision verticale de retirer Charles Maurras du *Livre des commémorations nationales*.

> La polémique qui s'en est suivie et la réaction qu'elle a entraînée de votre part nous portent à croire qu'à l'avenir de tels incidents risquent de se reproduire. Vous comprendrez que, dans ces conditions, nous ne puissions continuer à siéger avec, en permanence, la menace soit de la censure soit de l'autocensure. [222]

Face à la censure du Haut comité, la démission groupée était la meilleure réaction pour la majorité des experts selon un de ses membres.

> La réaction commune a été de démissionner en bloc. On nous a pris pour des idiots. Il y a eu des mails, des coups de téléphone. Très rapidement le point de vue qui s'est dégagé, c'était celui de claquer la porte. Si nous n'avions pas réagi comme nous l'avons fait, on validait la mauvaise manière du ministre de la Culture qui nous reléguait à des personnages secondaires et nous étions ridiculisés. Parmi les membres, il y a quand même une expertise scientifique, nous ne sommes pas aux ordres, nous ne sommes pas des valets.[223]

L'entrave à la recherche historique et à la commémoration justifiaient leur choix. Depuis ce moment, les commémorations nationales sont suspendues jusqu'à ce jour. Derrière cette polémique, il faut comprendre que si la mémoire de Charles

[222] COLLECTIF, *Affaire Maurras : la lettre de démission de dix des douze membres du Haut comité aux commémorations*, Publié le 21 mars 2018 [En ligne]. https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/03/21/affaire-maurras-la-lettre-de-demission-de-dix-des-douze-membres-du-haut-comite-aux-commemorations_5274427_3232.html [consulté le 11 novembre 2018].
[223] Voir Annexe 3.

(cc) BY-NC-ND

Maurras a suscité une telle hostilité, c'est en raison des traumatismes auxquels la figure controversée renvoyait.

> Un événement, de la même manière, est signifiant pour un autre événement. Pour comprendre l'événement, il importe de l'inscrire dans un paradigme, c'est-à-dire de l'articuler à d'autres événements auxquels on peut le comparer, le confronter.[224]

La genèse de l'affaire Maurras en 2018 n'est intelligible qu'en relation avec les mémoires de la collaboration, du régime de Vichy, de l'antisémitisme et plus globalement de la Seconde Guerre mondiale. Sans ces mémoires, il est peu probable que l'affaire eut surgie.

Certaines réactions ont relevé une forme d'ironie pour la République que de commémorer un de ses plus vils adversaires. Ce paradoxe justifiait de fait son interdiction pour certains critiques. Car comme le souligne Bernard Lamizet, « l'événement politiquement interdit est celui dont les modalités ou les formes sont incompatibles avec les représentations politiques d'un régime ou d'une forme d'organisation sociale »[225]. Le même auteur rajoute que « la censure culturelle de l'événement consiste dans l'incompatibilité de son souvenir ou de son évocation avec les logiques esthétiques et culturelles dominantes dans un espace public »[226]. Maurras, en tant que farouche opposant à la république française, apparaît comme incompatible avec les « représentations politiques » du régime actuel. Il s'agit donc d'une censure culturelle politique de l'événement.

Si « le souvenir est une arme, une arme politique dans son essence même »[227], l'oubli en est une autre. Par la censure, c'est l'oubli ou l'occultation qui est visée. Il y a une mémoire dès lors licite et une autre illicite.

> L'événement n'est présent dans notre mémoire que s'il a un sens. Oublier un événement, c'est lui dénier sa signification - ou, en tous les cas, ne plus être en mesure de la lui reconnaitre.[228]

L'objectif est donc de rendre impossible toute sémiotique de l'événement et par la même de rendre l'événement ininterprétable pour quiconque. Faire violence au Haut comité sans le consulter, c'est faire table rase du processus scientifique d'élaboration des commémorations nationales. La censure a d'ailleurs outré les membres du Haut comité comme les deux premiers entretiens[229] le suggèrent.

[224] LAMIZET Bernard, *op. cit.*, p. 187.
[225] LAMIZET Bernard, *op. cit.*, pp. 200-201.
[226] LAMIZET Bernard, *op. cit.*, p. 200.
[227] LALIEU Olivier, « L'invention du « devoir de mémoire » », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°69, 2001, pp. 83-94.
[228] LAMIZET Bernard, *op. cit.*, p. 199.
[229] Voir Annexe 3 et Annexe 4.

(cc) BY-NC-ND

La censure sur l'affaire Maurras se matérialise par deux biais. D'abord une censure physique par le retrait des exemplaires du *Livre des commémorations nationales 2018* mis en vente sur le site des Éditions du Patrimoine puis une censure numérique. La censure physique est actée le 28 janvier 2018 lorsque Françoise Nyssen communique officiellement que Maurras est retiré du livre des commémorations nationales et que les exemplaires sont rappelés afin d'être réimprimés[230]. La censure numérique est manifeste sur plusieurs pages. Premièrement, entre le 28 janvier 2018[231] et le 9 avril 2019[232], deux choses ont disparu de la page du recueil des commémorations 2018. D'abord la première liste d'anniversaires pour 2019[233], ensuite le lien de redirection vers la notice Charles Maurras[234] (voir figure 11).

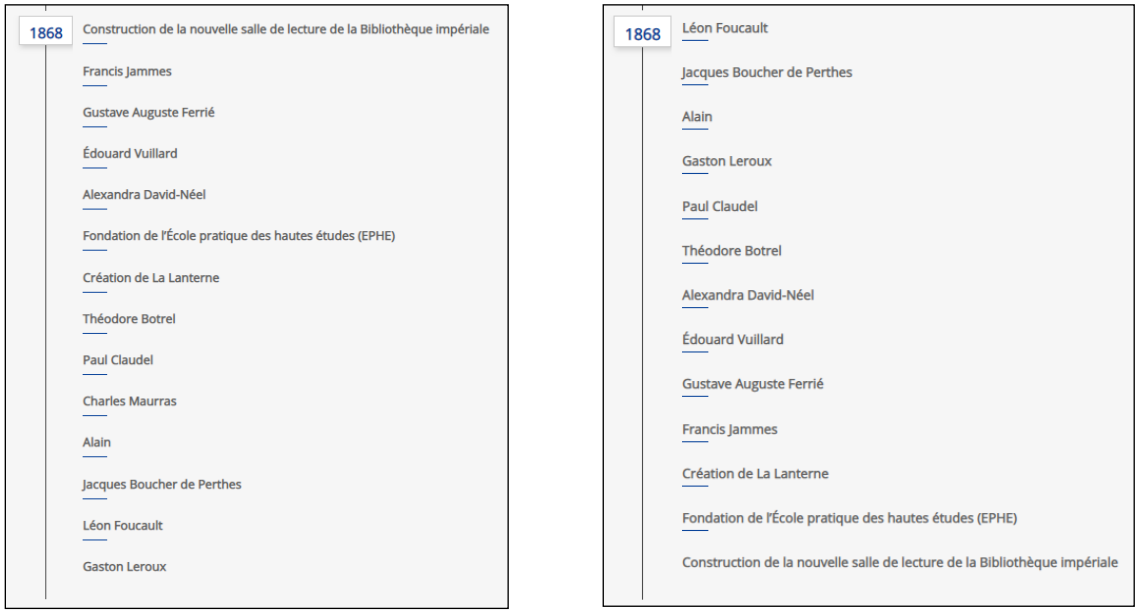

Figure 11. Captures d'écran du 28 janvier 2018 (gauche) et du 9 avril 2019 (droite)

Deuxièmement, le 28 janvier 2018[235] une capture de la notice Charles Maurras a été effectuée (voir figure 12). Les premières lignes de la notice d'Olivier Dard sont lisibles. Aujourd'hui, le lien est périmé et nous ne sommes pas en mesure de dire quand le lien a été supprimé. D'après les éléments contextuels à notre disposition, nous pouvons supposer que la notice a été censurée dans des délais assez courts afin d'étouffer le scandale.

---

[230] NYSSEN Françoise, *Déclaration - Livre des commémorations nationales 2018*, Publié le 28 janvier 2018 [En ligne]. http://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiques-de-presse/Declaration-Livre-des-commemorations-nationales-2018 [consulté le 2 janvier 2019].
[231] https://web.archive.org/web/20180128042440/https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2018/
[232] https://web.archive.org/web/20190409121224/https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2018/
[233] https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2018/82097777 [lien mort]
[234] https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2018/82601619
[235] https://web.archive.org/web/20180128145614/https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2018/82601619

(cc) BY-NC-ND

Figure 12. Capture d'écran de la notice Charles Maurras en date du 28 janvier 2018

Troisièmement, le recueil des commémorations nationales a été retiré de la vente conformément à la volonté de Françoise Nyssen.

> J'ai par ailleurs demandé au directeur de la publication du *Livre des Commémorations nationales 2018* de rappeler l'ouvrage et de lancer sa réimpression après retrait de la référence à Maurras.[236]

Sur le site des Éditions du Patrimoine, le lien[237] dédié à la vente du recueil est désormais invalide (voir figure 13).

Figure 13. Page d'erreur des Éditions du Patrimoine pour la vente du livre des commémorations nationales 2018

[236] NYSSEN Françoise, *loc. cit.*
[237] https://www.editions-du-patrimoine.fr/Librairie/Hors-collection/Le-Livre-des-Commemorations-nationales-2018

(cc) BY-NC-ND

Cette censure et le rappel des ouvrages devait donner lieu à une réimpression du recueil or, cette réédition n'a jamais eu lieu nous affirme l'un des membres du Haut comité.

> C'est confidentiel. Il n'y a pas eu de censure concrète. On ne peut pas censurer, prendre un recueil tiré à plusieurs milliers d'exemplaires, retirer les pages et réimprimer. Les Archives nationales n'avaient pas les moyens financiers. A mon avis ceux qui sont restés en stock sont tout simplement restés en stock. Il n'y a pas eu de réédition pour des raisons de coût. Matériellement et financièrement c'est impossible en raison du budget limité. Le livre des commémorations a seulement été retiré de la vente.[238]

Le manque de moyens financiers n'aurait donc pas permis une réédition revisitée du *Livre des commémorations 2018*.

Ainsi, la prise de parole de collectifs, communautés, partis politiques, associations, médias et même d'individus, a été suffisamment forte pour faire plier un comité d'experts missionné par l'État. La censure l'a remporté sur la recherche scientifique.

3.3.2. Analyse des tendances de recherche Google

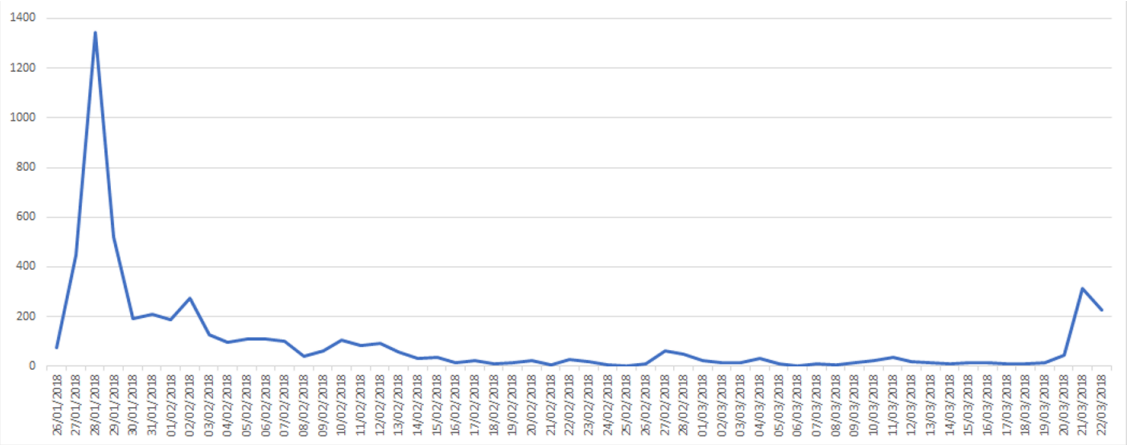

Figure 14. Volume de tweets avec le terme « Maurras » entre le 26 janvier et le 22 mars 2018

[238] Voir Annexe 3.

(cc) BY-NC-ND

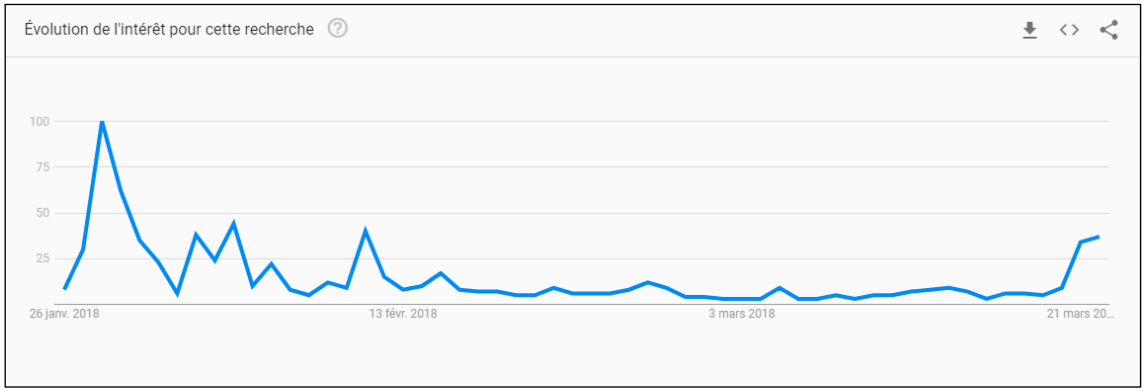

Figure 15. Tendances Google en France du mot-clé « Maurras » du 26 janvier au 22 mars 2018[239]

Nous observons sur la figure 14 que les deux pics les plus importants du nombre de tweets comportant le terme Maurras correspondent aux deux évènements centraux de la polémique Maurras, à savoir le retrait de Charles Maurras du livre des commémorations nationales le 28 janvier 2018 et la démission de dix des douze membres du Haut comité le 21 mars 2018. Un troisième pic est observable le 2 février 2018, probablement en lien avec la parution de diverses réactions à l'affaire dont celle Yann Moix, Éric Zemmour, Cécile Daumas et Luc Rosenzweig[240]. Cette montée de l'intérêt du public pour l'affaire Maurras est constatable dans le volume de requêtes effectuées sur Google (voir figure 15) avec le terme Maurras qui culmine également aux mêmes endroits.

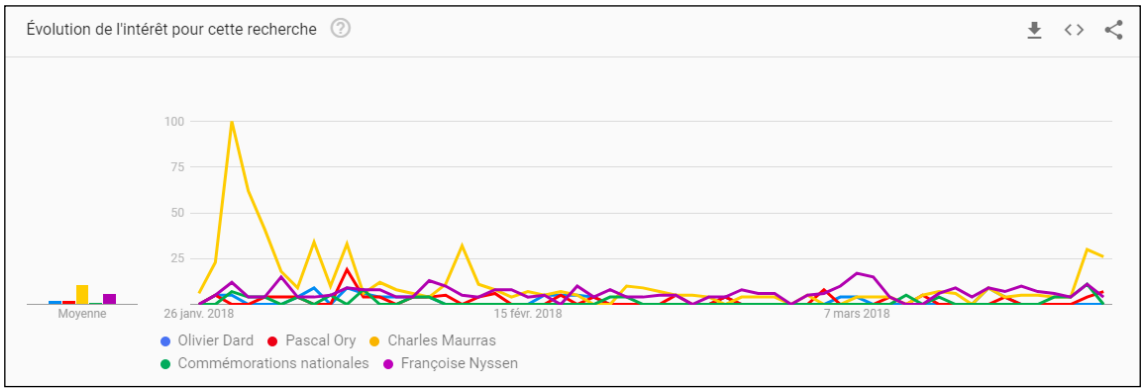

Figure 16. Tendances Google en France de mots-clés du 26 janvier au 22 mars 2018[241]

[239] https://trends.google.com/trends/explore?date=2018-01-26%202018-03-22&geo=FR&q=maurras

[240] https://www.google.com/search?q=maurras&newwindow=1&safe=off&source=lnt&tbs=cdr%3A1%2Ccd_min%3A2%2F2%2F2018%2Ccd_max%3A2%2F2%2F2018&tbm=

[241] https://trends.google.com/trends/explore?date=2018-01-26%202018-03-22&geo=FR&q=Olivier%20Dard,Pascal%20Ory,Charles%20Maurras,Comm%C3%A9morations%20nationales,Fran%C3%A7oise%20Nyssen

(cc) BY-NC-ND

Les tendances de la figure 16 témoigne que les internautes ont à la fois portés leurs recherches sur Françoise Nyssen au début de la politique entre le 26 janvier et le 8 février 2018. Les prises de parole de Pascal Ory sur les médias ont été remarquées notamment avec un pic de 19 dans les recherches Google, enregistré le 4 février 2018 avec sa participation à l'émission C Politique[242]. Les historiens Pascal Ory et Nicolas Offenstadt débattaient sur le sujet suivant : « Peut-on tout commémorer ? ».

La conclusion de l'affaire le 22 mars avec la démission du Haut comité a quatre fois moins intéressé les internautes que le début de la polémique d'après la figure 16. Le volume de tweets le même jour culmine à 311 tweets contre 1343 tweets le 28 janvier. Ces résultats faibles s'expliquent par le manque d'organisation de la communauté et des militants solidaires du Haut comité et la faible réaction des comptes d'opposants.

La censure du centenaire de la naissance de Charles Maurras n'a finalement pas eu l'effet escompté puisque les internautes ont cherché à en savoir plus sur l'individu. Les médias ont relayé l'événement, les personnalités publiques y sont allées de leur commentaire à de multiples reprises et les réseaux sociaux ont amplifié la portée de l'affaire. Si Maurras n'a pas été conservé dans le recueil des commémorations nationales, il a néanmoins été le centre d'attention l'espace de quelques jours.

[242] Émission regardable au lien suivant : https://www.youtube.com/watch?v=UCi0EmWcqXw.

(cc) BY-NC-ND

CONCLUSION

La polémique Charles Maurras revêt un caractère inédit de par son retentissement et la réaction du Haut comité. En effet, la polémique a bénéficié d'une couverture médiatique importante et même internationale[243], et le Haut comité a démissionné pour protester contre la décision de Françoise Nyssen de censurer Maurras du *Livre des commémorations nationales 2018*. Les événements historiques et sociaux, comme cette affaire, sont sujet à diverses interprétations « dont les chercheurs savent combien elles peuvent être contradictoires ou conflictuelles »[244]. Nous n'avons pas cherché à réhabiliter le choix du Haut comité mais plutôt décidé de mettre en lumière les faits par la conjonction de la méthodologie historique, sociologique avec celle de la science des données. L'approche pluridisciplinaire de ce mémoire a permis de cerner les problématiques d'ordre mémoriel et historiographique tout en interprétant les données récoltées sur Twitter. L'apport de la sociologie a offert un complément pour l'analyse du rôle des médias et du processus événementiel de l'affaire Maurras.

L'affaire Maurras voit s'entrechoquer diverses mémoires et témoigne des stigmates de la Seconde Guerre mondiale entretenues dans le débat public. La complexité de la polémique relève du nombre d'éléments contextuels et conceptuels sollicités. Derrière cette affaire, c'est une véritable bataille mémorielle qui est livrée.

La *datavisualisation* nous a permis d'extraire plusieurs constats. Tout d'abord, il est évident que les twittos ne constituent pas un groupe suffisamment représentatif de la population française pour généraliser les conclusions à l'ensemble de la société. En 2017, Twitter comptabilisait 21,8 millions d'utilisateurs français mensuels et 4,27 millions par jour. 49% des utilisateurs ont entre 25 et 49 ans et 17% ont entre 15 et 24 ans[245]. Par ailleurs, l'affaire Maurras sur Twitter a été commentée par de nombreux influenceurs politiques. Le réseau social est un support d'engagement politique très investi par les militants politiques Nous sommes conscients que les hashtags restent « produits par des communautés d'usagers

[243] PELTIER Elian, *France Rethinks Honor for Charles Maurras, Condemned as Anti-Semite*, Publié le 28 janvier 2018 [En ligne]. https://www.nytimes.com/2018/01/28/world/europe/france-charles-maurras.html [consulté le 15 février 2019].
[244] CHAMPAGNE Patrick, *op. cit.*, p.12.
[245] COËFFÉ Thomas, *Chiffres Twitter – 2018*, Publié le 20 mai 2018 [En ligne]. https://www.google.com/amp/s/www.blogdumoderateur.com/chiffres-twitter/amp [consulté le 15 août 2019].

BY-NC-ND

souvent dans un but stratégique »[246]. Dès le départ, la présence de Charles Maurras dans le recueil des commémorations nationales a été dénoncée par des profils militants comme celui d'Alexis Corbière de la France Insoumise, la LICRA, SOS Racisme ou encore Frédéric Potier, délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT. Nous pouvons supposer qu'il y a une forte surreprésentation des profils militants dans l'échantillon. Il ne faut donc pas perdre de vue qu'une opinion exprimée sur les réseaux sociaux peut relever d'un processus d'orchestration et parfois se révéler minoritaire dans l'opinion des Français.

Pour s'assurer que les messages collectés se réfèrent à un sujet particulier, nous avons pris garde de ne pas tomber dans le piège de la polysémie de certains mots en privilégiant les termes au sens univoque comme le mot « Maurras » qui fonde notre corpus.

En conséquence, notre étude a permis d'échelonner les critiques émises sur Twitter à l'encontre du choix du Haut comité et de mettre en perspective les problèmes sous-jacents à cette affaire. Les outils lexicométriques et les analyses catégorielles ont l'intérêt de faire émerger les propriétés du corpus. L'antisémitisme de Maurras constitue l'épicentre des réactions d'après l'analyse du corpus de tweets. L'antirépublicanisme de Maurras représente le second reproche et le pétainisme, le troisième reproche adressé au choix du Haut comité. Quant à savoir la portée du débat sur ses participants, des travaux en psychologie sociale[247] affirment que les citoyens qui participent à une discussion en ligne en ayant une certaine opinion sur un sujet, en sortent avec une opinion renforcée. En somme, la confrontation des opinions conduirait les participants à renforcer leurs convictions initiales plutôt qu'à les changer. La discussion politique en ligne censée « permettre de régénérer un tissu social effiloché »[248] se révèle difficilement capable de remplir cette mission. Il est compliqué de développer sur la réception des arguments partagés en ligne.

Une interprétation *offline* est difficile dans la mesure où l'échantillon n'est pas suffisamment important ni même croisé avec d'autres données, pour apposer nos conclusions obtenues lors de l'analyse du corpus de tweets sur le reste de la société

[246] SMYRNAIOS Nikos, RATINAUD Pierre, *loc. cit.*
[247] MENDELBERG Tali, « The deliberative citizen : theory and evidence » dans CARPINI Michael X. Delli, HUDDY Leonie, SHAPIRO Robert Y., *Political decision-making, deliberation and participation, Research in Micropolitics*, vol. 6, Amsterdam Boston, Emerald Group Publishing, pp. 151–194.
[248] GREFFET Fabienne, WOJCIK Stéphanie, « Parler politique en ligne. Une revue des travaux français et anglo-saxons », *Réseaux*, n° 150, 2008, pp. 19-50

(cc) BY-NC-ND

civile. Néanmoins, notre étude fournit des réponses sur la nature, le langage et les communautés actives de la polémique.

Du côté des médias, l'appareil médiatique amplifie la portée de l'affaire. Les médias proposent un cadre d'interprétation, parfois même une interprétation aux lecteurs, et participent de fait à une construction discursive de l'événement. Les journalistes, partagés entre la tentation du sensationnalisme et le souci d'informer le public, posent les jalons du débat public. L'échange avec Grégoire Leménager a permis d'éclaircir la genèse de l'affaire.

Le caractère éminemment politique des commémorations nationales complexifie les relations entre le Haut comité motivé par la recherche historique objective, et les politiques retenus par les intérêts de leurs électeurs. La pression exercée par les internautes sur les réseaux sociaux contre le Haut comité a été suffisamment forte pour faire reculer Françoise Nyssen, ministre de la Culture. Dans une ère où la communication est devenue centrale, que ce soit dans la conduite d'une entreprise ou une activité politique, le moindre faux-pas peut devenir un *bad buzz*.

La réponse à la question de savoir si « commémorer n'est-ce que rappeler ? » n'a pas fait consensus. Les communautés scientifiques et d'internautes ont campé sur leurs positions et ne sont pas parvenues à statuer sur le sens univoque ou polysémique de « commémorer ». La communauté historienne n'a pas réussi à convaincre de la mise à jour des « commémorations nationales » opérée depuis 2011 après le précédent Louis-Ferdinand Céline. L'absence de consensus et de reconnaissance a motivé la démission de dix des douze membres du Haut comité. Cette rupture a scellé la polémique voire même le sort des commémorations nationales puisqu'aucun recueil des commémorations nationales n'a été présenté lors de l'année 2019.

Le 15 novembre 2018 soit huit mois après la polémique, le porte-parole du gouvernement Benjamin Griveaux utilise les formules de « pays légal » contre « pays réel » de Charles Maurras pensant citer Marc Bloch sur la matinale de France Inter[249]. Cette erreur de communication n'a pas manqué d'être commentée immédiatement dans les médias et sur les réseaux sociaux. Cette confusion maladroite nous fournit l'ouverture suivante, Maurras aura beau être censuré, il

[249] CLAVEL Geoffroy, *Griveaux cite Charles Maurras en pensant à Marc Bloch*, Publié le 15 novembre 2018 [En ligne]. https://www.huffingtonpost.fr/2018/11/15/griveaux-cite-charles-maurras-en-pensant-a-marc-bloch_a_23590265/ [consulté le 16 novembre 2018].

(cc) BY-NC-ND

restera toujours des individus pour rappeler volontairement ou involontairement son influence dans l'histoire politique française.

(cc) BY-NC-ND

BIBLIOGRAPHIE

Commémorations nationales

Centre des monuments nationaux, *Présentation du livre des commémorations nationales 2018*, Éditions du patrimoine [En ligne]. https://presse.monuments-nationaux.fr/view/pdf/2832860 [consulté le 17 novembre 2018].

COTTRET Bernard, HENNETON Laurie, *Du bon usage des commémorations histoire, mémoire et identité, XVIe-XXIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 250 p.

FRANCE ARCHIVES, *Le Haut Comité aux Commémorations nationales*, Publié le 5 avril 2018 [En ligne]. https://francearchives.fr/en/article/38299 [consulté le 4 avril 2019].

KASPI André (dir.), *Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques*, Publié en 2008 [En ligne]. http://www.fondationresistance.org/documents/actualite_ped/Doc00065.pdf [consulté le 5 mars 2019].

LAVABRE Marie-Claire, « La commémoration : mémoire de la mémoire ? », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°3, 2014, [En ligne]. http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-03-0026-002 [consulté le 5 juin 2019]

LEGIFRANCE, Arrêté du 23 septembre 1998 portant création d'un Haut comité des commémorations nationales auprès du ministre chargé de la culture, [En ligne]. https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000024931385&dateTexte=20180819 [consulté le 18 novembre 2018].

NORA Pierre, « L'ère de la commémoration », dans NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèques des histoires », 2011, pp. 35-37.

ORY Pascal, *Une nation pour mémoire : 1889, 1939, 1989, trois jubilés révolutionnaires,* Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992, pp. 7-9.

Ph. R., *Célébrations nationales : attention, sujet sensible*, Publié le 2 janvier 2018 [En ligne]. https://www.ladepeche.fr/article/2018/01/02/2714571-celebrations-nationales-attention-sujet-sensible.html [consulté le 12 juillet 2019].

Service-Public.fr, *La liste des commémorations nationales 2018*, Publié le 16 février 2018 [En ligne]. https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12402 [consulté le 5 juillet 2019].

(cc) BY-NC-ND

Historiographie, mémoire et oubli

ACCOYER Bernard, *Questions mémorielles. Rassembler la nation autour d'une mémoire partagée. Rapport de la mission parlementaire d'information*, Paris, Assemblée Nationale/CNRS Éditions, 2009, 300 p.

BENBASSA Esther, « A qui sert la guerre des mémoires ? », dans BLANCHARD Pascal, VEYRAT-MASSON Isabelle, STORA Benjamin, *Les guerres de mémoire : La France et son histoire, enjeux politique, controverses historiques, stratégies médiatiques*, Paris, La Découverte, Cahiers libres, 2008.

COLLECTIF, « Liberté pour l'histoire », *Libération*, Publié le 13 décembre 2005 [En ligne]. https://www.liberation.fr/societe/2005/12/13/liberte-pour-l-histoire_541669 [consulté le 3 décembre 2018].

HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Alcan, 1925.

JOUTARD Philippe, *Histoire et mémoires, conflits et alliance*, Paris, La Découverte, coll. « Écritures de l'histoire », 2013, 341 p.

LALIEU Olivier, « L'invention du devoir de mémoire », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n°69, janvier-mars 2001, pp. 83-94 [En ligne] https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2001-1-page-83.htm# [consulté le 12 janvier 2019].

LE GOFF, Jacques, NORA Pierre, *Faire de l'histoire [1] Nouveaux Problèmes*, Paris, Folio, 1986, 248 p.

MAUVAIS-GONI Léa, *Le web comme espace de reconstruction de l'écrivain : le cas Louis-Ferdinand Céline*, Enssib, Publié en septembre 2014 [En ligne]. https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65190-le-web-comme-espace-de-reconstruction-de-l-ecrivain-le-cas-louis-ferdinand-celine.pdf [consulté le 19 août 2019]

MOREAU DE BELLAING Louis, « Mémoires de la mémoire : la commémoration », *L'homme et la société*, n°75-76, 1985, pp. 237-244.

NOIRIEL Gérard, *Penser avec, penser contre. Itinéraire d'un historien*, Paris, Belin, 2003.

VEYRAT-MASSON Isabelle, STORA Benjamin, *Les guerres de mémoire : La France et son histoire, enjeux politique, controverses historiques, stratégies médiatiques*, Paris, La Découverte, Cahiers libres, 2008.

Analyse de données et de corpus Twitter

(cc) BY-NC-ND

BONVILLE Jean (de), *L'analyse de contenu des médias. De la problématique au traitement statistique*, Paris, De Boeck Université, coll. Culture et communication, 2000.

BOYADJIAN Julien, OLIVESI Aurélie, VELCIN Julien, « Le web politique au prisme de la science des données. Des croisements disciplinaires aux renouvellements épistémologiques », *Réseaux*, n° 204, 2017, pp. 9-31.

COURTIN Antoine, FOUCAULT Nicolas, *Analyses quantitatives et catégorielles des tweets émis dans le cadre de l'évènement #MuseumWeek2015*, Publié en septembre 2015 [En ligne]. https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01217118/document [consulté le 3 juillet 2019].

LONGHI Julien, *Le corpus Polititweets. Enjeux de constitution d'un corpus de tweets et propositions d'analyses*, Publié le 9 novembre 2015 [En ligne]. https://ird-cmc-rennes.sciencesconf.org/conference/ird-cmc-rennes/pages/Longhi_ird_rennes.pdf [consulté le 27 mai 2019].

MUSSOU Claude, *Les tweets archivés : une manne pour la recherche*, Publié le 7 juin 2017 [En ligne]. https://inatheque.hypotheses.org/60 [consulté le 18 août 2019]

SMYRNAIOS Nikos, RATINAUD Pierre, *Comment articuler analyse des réseaux et des discours sur Twitter*, Publié le 26 juin 2014 [En ligne]. https://journals.openedition.org/ticetsociete/1578 [consulté le 16 décembre 2018].

VANDERBIEST Nicolas, *Typologie des conversations et son implication sur les bad buzz*, Publié le 19 mars 2014 [En ligne]. http://www.reputatiolab.com/2014/03/typologie-conversations-implication-les-bad-buzz/ [consulté le 5 mars 2019].

Sur le Web 2.0

NEROULIDIS Ariane, *Le crowdsourcing appliqué aux archives numériques : concepts, pratiques et enjeux*, Enssib, Publié en juin 2015 [En ligne] https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/66008-le-crowdsourcing-applique-aux-archives-numeriques-concepts-pratiques-et-enjeux.pdf [consulté le 19 août 2019].

O'REILLY Tim, « What Is Web 2.0 - O'Reilly Media », 2005 [En ligne]. http://www.oreilly.com/pub/a/web2/archive/what-is-web-20.html [consulté le 15 avril 2019].

La discussion politique en ligne

BY-NC-ND

CARPINI Michael X. Delli, HUDDY Leonie, SHAPIRO Robert Y., *Political decision-making, deliberation and participation, Research in Micropolitics*, vol. 6, Amsterdam Boston, Emerald Group Publishing, pp. 151–194.COUTANT Alexandre (dir.), *Internet et politique*, Paris, Les Essentiels d'Hermès, CNRS Éditions, 2012.
GIMENEZ Elsa, VOIROL Olivier, « Les agitateurs de la toile. L'Internet des droites extrêmes. Présentation du numéro », *Réseaux*, 2017, n° 202-203, pp. 9-37 [En ligne]. https://www.cairn.info/revue-reseaux-2017-2.htm [Consulté le 26 mars 2019].
GREFFET Fabienne, WOJCIK Stéphanie, « Parler politique en ligne. Une revue des travaux français et anglo-saxons », *Réseaux*, 2008, n° 150, pp. 19-50 [En ligne]. https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2008-4-page-19.htm [consulté le 15 mai 2019].
MENDELBERG Tali, « The deliberative citizen : theory and evidence » dans WELLMAN Barry, « Physical Place and Cyber Place: The Rise of Networked Individualism. », *International Journal of Urban and Regional Research*, 2001.

Sémiologie des discours

AMOSSY Ruth, *L'argumentation dans le discours : discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan, coll. « Fac. Linguistique », 2000.

L'événement

ARQUEMBOURG Jocelyne, *L'événement et les médias*, Paris, Edition des Archives Contemporaines, 2011.
BARTHELEMY Michel, « Événement et espace public : l'affaire Carpentras », *Quaderni*, n°18, Paris, automne 1992, p. 127 cité dans ARQUEMBOURG Jocelyne, *L'événement et les médias*, Paris, Edition des Archives Contemporaines, 2011.
CHAMPAGNE Patrick, « La construction médiatique des malaises sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°90, décembre 1991, pp. 64-75 cité dans CHAMPAGNE Patrick, « L'événement comme enjeu », *Réseaux*, vol. 18, n°100, 2000, pp. 403-426 [En ligne]. http://www.persee.fr/doc/reso_0751-7971_2000_num_18_100_2231 [consulté le 27 février 2019].
CHARAUDEAU Patrick, *Les médias et l'information, l'impossible transparence du discours*, Bruxelles, Ina-de Boeck, 2005, p. 79 cité dans ARQUEMBOURG Jocelyne, *L'événement et les médias*, p. 8.
LAMIZET Bernard, *Sémiotique de l'événement*, Paris, Éditions Lavoisier, 2006.
RICOEUR Paul, *Temps et Récit I*, Paris, Seuil, 1983.

(cc) BY-NC-ND

RIUTORT Philippe, « Grandir l'événement. L'art et la manière de l'éditorialiste », *Réseaux*, vol. 14, n°76, 1996, pp. 61-81.

VERÓN Eliseo, *Construire l'événement, les médias et l'accident de Three Miles Island*, Paris, Éditions de Minuit, 1981.

La polémique et la controverse

AMOSSY Ruth, « Chapitre 2. Qu'est-ce que la polémique ? Questions de définition », *Apologie de la polémique*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, coll. L'Interrogation philosophique, 2014, pp. 45-70.

LEMIEUX Cyril, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 25, n° 1, 2007, pp. 191-212. [En ligne]. https://www.cairn.info/revue-mil-neuf-cent-2007-1-page-191.htm [consulté 21 mars 2019].

MAUGET-PARAT Marion, PELIZ Ana Carolina, « Controverse, polémique, expertise : trois notions pour aborder le débat sur le changement climatique en France », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 13, n° 2, septembre 2013, Publié le 06 novembre 2013 [En ligne]. http://journals.openedition.org/vertigo/14297 [consulté le 02 août 2019].

RENNES Juliette, « Les controverses politiques et leurs frontières », *Études de communication*, n°47, 2016, pp. 21-48. [En ligne]. https://www.cairn.info/revue-etudes-de-communication-2016-2-page-21.htm [consulté le 02 août 2019].

Sur Charles Maurras

DARD Olivier (dir), « Charles Maurras », *Nouvelle École*, n°66, janvier 2017.

DARD Olivier, *Charles Maurras : le maître et l'action*, Paris, Armand Colin, coll. « Nouvelles biographies historiques », 2013, 352 p.

GIOCANTI Stéphane, *Charles Maurras : le chaos et l'ordre*, Paris, Flammarion, coll. « Grandes biographies », 2006.

Textes de Maurras[250]

MAURRAS Charles, *De la liberté suisse à l'unité française*, 1905 [En ligne]. http://maurras.net/textes/155.html [consulté le 11 juillet 2019].

MAURRAS Charles, *Enquête sur la monarchie, 1900-1909*, Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1909.

[250] Ces textes sont disponibles sur la plateforme https://gallica.bnf.fr.

(cc) BY-NC-ND

MAURRAS Charles, *L'Action française*, 9 avril 1935.
MAURRAS Charles, *L'Action française*, 5 juin 1936.
MAURRAS Charles, *L'Action française*, 21 novembre 1942

Articles à propos de Charles Maurras et de la polémique

CLAVEL Geoffroy, *Griveaux cite Charles Maurras en pensant à Marc Bloch*, Publié le 15 novembre 2018 [En ligne]. https://www.huffingtonpost.fr/2018/11/15/griveaux-cite-charles-maurras-en-pensant-a-marc-bloch_a_23590265/ [consulté le 16 novembre 2018].
COLLECTIF, *Maurras : « Commémorer n'est pas célébrer », un insupportable sophisme*, Publié le 1er février 2018 [En ligne]. https://www.liberation.fr/debats/2018/02/01/maurras-commemorer-n-est-pas-celebrer-un-insupportable-sophisme_1626536 [consulté le 14 janvier 2019].
COMPAGNON Antoine, *Un Maurras de parti pris*, Publié le 19 avril 2018 [En ligne]. https://www.lemonde.fr/livres/article/2018/04/19/un-maurras-de-parti-pris_5287501_3260.html [consulté le 28 mai 2019].
JEANNENEY Jean-Noël, ORY Pascal, *Commémoration de l'écrivain antisémite Maurras : « Commémorer, ce n'est pas célébrer »*, Publié le 28 janvier 2018 [En ligne]. https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/01/28/commemorer-ce-n-est-pas-celebrer_5248372_3232.html [consulté le 27 mars 2019].
PELTIER Elian, *France Rethinks Honor for Charles Maurras, Condemned as Anti-Semite*, Publié le 28 janvier 2018 [En ligne]. https://www.nytimes.com/2018/01/28/world/europe/france-charles-maurras.html [consulté le 15 février 2019].
Le Figaro.fr avec AFP, *Commémorations : Maurras fait polémique*, Publié le 27 janvier 2018 [En ligne]. http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2018/01/27/97001-20180127FILWWW00118-commemorations-maurras-fait-la-polemique.php [consulté le 5 avril 2019].

Les droites en France et le fascisme

MILZA Pierre, *Fascisme français. Passé et Présent*, Paris, Flammarion, 1987.
REMOND René, *Les droites en France*, Paris, Aubier-Montaigne, coll. Historique, 1982.
SIRINELLI Jean-François (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXe siècle*, Paris, PUF, 1995.

(cc) BY-NC-ND

SIRINELLI Jean-François (dir.), *Histoire des droites en France. 1, Politique*, Paris, Gallimard, Tel, 1992.

Idem (dir.), *Histoire des droites en France. 2, Cultures*, Paris, Gallimard, coll. Tel, 1992.

Idem (dir.), *Histoire des droites en France. 3, Sensibilités*, Paris, Gallimard, coll. Tel, 1992.

WINOCK Michel, *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France*, Paris, Éditions du Seuil, 1990.

Sur l'Action française

HUGUENIN François, *L'Action française : une histoire intellectuelle*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2011.

WEBER Eugen, *L'Action française*, Paris, Fayard, coll. « Nouvelles études historiques », 1985 (1re éd. 1965, Éditions Stock), 665 p.

Sur Vichy et la collaboration

AZEMA Jean-Pierre, *De Munich à la libération, 1938-1944*, Paris, Seuil, 1979, p. 101 cité dans BARASZ Johanna, « Les « vichysto-résistants » : choix d'un sujet, construction d'un objet », *Chercheurs en Résistance : Pistes et outils à l'usage des historiens*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

BROCHE François, *Dictionnaire de la Collaboration. Collaborations, compromissions, contradictions*, Paris, Belin, 2014.

BURRIN Philippe, « Vichy » dans NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Quarto, Gallimard, Paris, 2003 (rééd.), pp. 2467-2488.

CIORAN Éric, ROUSSO Henry, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994.

LABORIE Pierre, « Quarante millions de pétainistes ? », *L'Histoire*, n°129, janvier 1990 [En ligne]. https://www.lhistoire.fr/%C2%AB%C2%A0quarante-millions-de-p%C3%A9tainistes%C2%A0%C2%BB%C2%A0 [consulté le 18 janvier 2019].

LEONE Florent, WEBER Christophe, réal. *Quand la gauche collaborait 1939-1945*, prod. KUIV, décembre 2017, 53 min.

LEONE Florent, WEBER Christophe, réal. *Quand l'extrême-droite résistait 1939-1945*, prod. KUIV, décembre 2017, 52 min.

PÉCOUT Christophe, « Les jeunes et la politique de Vichy. Le cas des Chantiers de la Jeunesse », *Histoire@Politique*, n° 4, 2008.

(cc) BY-NC-ND

ROUSSO Henry, *Le régime de Vichy*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 2016.

Sur l'antisémitisme

JOLY Laurent, « D'une guerre l'autre : L'Action française et les Juifs, de l'Union sacrée à la Révolution nationale (1914-1944) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Belin, nos 59-4, octobre-décembre 2012, pp. 97-124.
OUDIN Bernard, dans l'introduction de *Léon Daudet, souvenirs et polémiques*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2015.

Texte de Bainville

BAINVILLE Jacques, *Les Conséquences politiques de la paix*, 1920.

Instrument de travail pour la conduite d'entretien

MALLEN Marie-Christine, « Guide méthodologique pour la pratique de l'enquête d'opinion », *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n°36, 1982, pp. 81-106. [En ligne]. https://www.persee.fr/doc/prati_0338-2389_1982_num_36_1_1526 [consulté le 6 mars 2019].

(cc) BY-NC-ND

SOURCES

ÉMISSION

C Politique, *Faut-il commémorer Maurras ?*, Enregistré le 4 février 2018 [En ligne]. https://www.telescoop.tv/2018/02/04/2373537/2373537_4_C-politique-le-debat.html [consulté le 25 juillet 2019].

INTERNET ARCHIVE

Internet Archive, *Recueil avec présence de Charles Maurras*, Enregistré le 28 janvier 2018 [En ligne]. https://web.archive.org/web/20180128042440/https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2018/ [consulté le 8 mai 2019].

Internet Archive, *Notice Charles Maurras*, Enregistré le 28 janvier 2018 [En ligne]. https://web.archive.org/web/20180128145614/https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2018/82601619 [consulté le 7 mai 2019].

Editions du Patrimoine, *Livre des commémorations nationales mis en vente*, [En ligne] https://www.editions-du-patrimoine.fr/Librairie/Hors-collection/Le-Livre-des-Commemorations-nationales-2018 [lien supprimé].

COMMUNIQUES[251]

SOS Racisme, *Commémorer Maurras ? Non.*, Publié le 27 janvier 2018 [En ligne]. https://sos-racisme.org/communique-de-presse/commemorer-maurras-non/ [consulté le 22 juin 2019].

NYSSEN Françoise, *Livre des commémorations nationales 2018*, Publié le 27 janvier 2018 [En ligne]. http://www.culture.gouv.fr/content/download/180751/1981906/version/1/file/Communiqu%C3%A9%20de%20presse.%20Livre%20des%20comm%C3%A9morations%20nationales%202018.pdf [consulté le 2 février 2019].

[251] Les communiqués sont référencés dans l'ordre chronologique de publication.

(cc) BY-NC-ND

NYSSEN Françoise, *Déclaration - Livre des commémorations nationales 2018*, Publié le 28 janvier 2018 [En ligne]. http://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiques-de-presse/Declaration-Livre-des-commemorations-nationales-2018 [consulté le 2 janvier 2019].

COLLECTIF, *Affaire Maurras : la lettre de démission de dix des douze membres du Haut comité aux commémorations*, Publié le 21 mars 2018 [En ligne]. https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/03/21/affaire-maurras-la-lettre-de-demission-de-dix-des-douze-membres-du-haut-comite-aux-commemorations_5274427_3232.html [consulté le 11 novembre 2018].

NYSSEN Françoise, *Françoise Nyssen annonce une évolution du Haut comité aux Commémorations nationales,* Publié le 21 mars 2018 [En ligne]. http://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiques-de-presse/Francoise-Nyssen-annonce-une-evolution-du-Haut-Comite-aux-Commemorations-nationales [consulté le 1 juin 2019].

TWEETS

5542 tweets collectés avec le script *twitterscraper 0.9.3* disponibles en suivant ce lien de téléchargement : https://mega.nz/#!sJ9lgKRC!FuXl8RcMNzgQx8SUs50Xz-KcGvNada6g7s-4r8l0MoM

(cc) BY-NC-ND

ANNEXES

ANNEXE 1. RECTO DU *LIVRE DES COMMEMORATIONS NATIONALES 2018* ET DETAILS SUR LE PRODUIT

Broché : 335 pages
Editeur : Editions du Patrimoine ; Édition : Edition 2018 (14 décembre 2017)
Langue : Français
ISBN-10 : 2757705725
ISBN-13 : 978-2757705728
Dimensions du produit : 14,9 x 2,4 x 21 cm

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 2. NOTICE CHARLES MAURRAS (PP. 154-156 DU *LIVRE DES COMMEMORATIONS NATIONALES 2018*)

Charles Maurras
Martigues (Bouches-du-Rhônes), 20 avril 1868 –
Saint-Symphonien-lès-Tours (Indre-et-Loire), 16 novembre 1952

Figure emblématique et controversé, Charles Maurras mêle à travers son itinéraire les lettres et la politique puisque cet écrivain reconnu tant en France qu'à l'étranger fut aussi le théoricien du « nationalisme intégral » et un polémiste redouté qui s'exprima quotidiennement dans son journal *L'Action française*. Il naît en Provence dans un milieu plutôt modeste. Le décès de son père en 1874 est le premier drame de ses jeunes années, suivi de deux à l'adolescence : la surdité et la perte de foi. Le jeune élève brillant doit quitter le collège d'Aix et abandonner son projet de faire l'École navale. Il se voit alors comme un « fruit desséché, noué pour toujours ». Pourtant, fort de l'aide de l'abbé Penon auquel le lie une amitié profonde, il décroche son bachot en 1885.

En décembre 1885, Maurras émigre à Paris avec les siens pour se faire un nom dans la presse. Ses articles pour les *Annales de philosophie chrétienne* ou *La Réforme sociale* l'imposent comme un critique prometteur. Il s'emploie également, sur un mode autodidacte, à approfondir sa culture philosophique. Le jeune homme souffre cependant de son isolement jusqu'à la rencontre, en 1889, de Frédéric Amouretti avec qui il partage une passion pour le félibrige. Maurras lit et fréquente aussi deux écrivains majeurs du temps, Maurice Barrès et Anatole France. Le premier, son aîné de six ans, a repéré sa recension de *Sous l'œil des barbares*. Le second, d'une autre génération (né en 1844), le prend sous son aile à l'heure où ils ont en partage le goût d'une langue française classique et le scepticisme religieux.

En 1891, au lendemain d'une crise boulangiste qu'il a suivie de loin tout en marquant une sympathie pour le nationalisme naissant, Maurras se lance avec Amouretti dans un projet littéraire à dimension politique, la création d'une école romane inspirée de l'œuvre du poète Jean Moréas. Célébrant la Méditerranée, la romanité et l'hellénisme, l'école romane est inséparable d'une volonté e reviviscence du félibrige jugé somnolant malgré Mistral : l'heure est à la « Déclaration des jeunes félibres ». La voie est ouverte vers le « nationalisme intégral » qui articule nationalisme e fédéralisme. Il y manque la clé de voûte monarchiste que le jeune journaliste ramène de son séjour athénien de 1896 : « il nous fallait *enfin* rétablir ce régime si nous ne voulions être les derniers des Français. Pour que vécût la France, il fallait que revînt le roi. »

La doctrine maurrassienne a donc pris forme avant l'affaire Dreyfus où il s'engage. Antidreyfusard, il dénonce « le syndicat de la trahison » que symbolise « l'Anti-France », celle des « quatre États confédérés » (juifs, francs-maçons, protestants et métèques). Maurras ambitionne également de refonder le nationalisme sur la base de la squelettique Action française crée en 1898. Dix ans plus tard, le jeune écrivain journaliste est devenu le chef de file d'une école dont il est le maître incontesté. *L'Enquête sur la monarchie* (1901) marque les esprits au plan doctrinal. Viennent ensuite les structures, ligues et Institut. Puis, en 1908, le journal *L'Action française*. Maurras y est très attaché. Jusqu'en 1944, il y passe ses soirées et ses nuits, écrivant son article quotidien, largement lu et commenté. Adversaire du régime républicain, Maurras en a été le procureur impitoyable, sauf pendant le

(cc) BY-NC-ND

premier conflit mondial où il a multiplié les appels à la mobilisation pour obtenir la victoire sur une « Allemagne éternelle » détestée. Le début des années vingt marque l'apogée de l'influence culturelle de l'Action française mais la condamnation pontificale de 1926 lui porte un coup sérieux. Maurras rebondit au tournant des années trente sur fond de crises et de scandales (Stavisky) qui débouchent sur l'émeute du 6 février 1934. L'épisode met en cause la fonction de chef politique d'un maître dont de jeunes militants, attirés par le fascisme, déplorent l'écart entre la virulence des discours et l'inefficacité des actions conduites contre le régime. En 1940, Maurras rallie le maréchal Pétain, « divine surprise » à l'heure de la défaite. Resté aussi antiallemand et antinazi que par le passé, il n'en est pas moins un pétainiste convaincu et avalise l'ensemble de la politique conduite par l'État français. Au temps de l'épuration, Maurras incarne pour ses adversaires la figure du « mauvais traître » et est condamné à la réclusion à perpétuité et à la dégradation nationale. Interné à Clairvaux de 1947 à 1951, Maurras qui n'a jamais admis sa condamnation, noircit des milliers de pages et œuvre à la révision de son procès. Bénéficiant d'une grâce médicale en mars 1952, il est assigné à résidence à la clinique Saint-Grégoire de Tours où il décède le 16 novembre 1952 muni des derniers sacrements.

Olivier Dard
Professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris-Sorbonne

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 3. ENTRETIEN TELEPHONIQUE AVEC UN MEMBRE DU HAUT COMITE, 7 MAI 2019

Le membre du Haut comité fait partie des dix démissionnaires et a souhaité conserver son anonymat.

1) Quelle était votre fonction et vos responsabilités lors de la polémique Charles Maurras ?

J'appartenais au Haut comité des commémorations nationales qui préparait un recueil. L'ensemble du comité a validé à l'unanimité en 2017 les événements sélectionnés pour l'année 2018. En règle générale, ce sont des anniversaires qui tombent sur un multiple de cinquante ans qui sont choisis. Ma fonction c'était de discuter avec les collègues. Je suis un universitaire, qui travaille que les questions de mémoire.

2) Quel a été votre rôle dans l'élaboration du Livre des Commémorations nationales ?

Je n'avais pas de rôle particulier mais j'ai participé au choix des anniversaires. C'était en somme un rôle classique dans le Haut comité où nous débâtions sur ce que nous allions commémorer. Est-ce qu'on prend telle personne, est-ce que ça a un rapport avec le sujet ? Voilà le type de questions que nous nous posions. Par exemple, en 2016 il y a eu un débat sur Luther pour savoir si la France allait faire une commémoration sur cet individu en 2017 malgré le fait que ce soit un héros allemand. Néanmoins, le luthéranisme a eu des conséquences importantes en France et en Alsace où il y a une minorité très forte, la question s'est donc posée. Finalement, le Haut comité ne l'a pas retenu car cela ne relevait pas de la France et de la francophonie mais nous laissions aux associations et aux collectivités en Alsace ou à Paris le soin de faire éventuellement des commémorations et de faire répercuter leurs manifestations liées à ce sujet.

J'ai participé donc aux débats, en disant mon point de vue, et je sais que pour Maurras on était tous d'accord sur le fait que Maurras ne devait pas être célébré. Mais, nous devions quand même rappeler qu'il est né en 1868 soit 150 ans avant l'année 2018 et qu'étant donné l'importance qu'il avait eu sur le plan intellectuel et politique, nous ne pouvions pas faire impasse dessus. Nous ne portions aucun jugement sur ce rôle dans l'histoire ni sur les autres personnages cités dans le livre des commémorations. Il fallait le rappeler. C'était absurde de passer sous silence ce rôle dans la mesure où des personnalités comme Proust, Gide, Malraux et bien d'autres, ont été influencés par Maurras. Nous nous étions contentés d'avertir nos contemporains sur la naissance ou la mort d'un personnage qui a compté. Nous ne nous prononcions pas sur son œuvre. On a confondu ce comité avec une sorte de comité d'éthique portant des jugements de valeurs or, on ne juge pas le passé c'est absurde.

3) Pouvez-vous préciser la date de validation de la notice Charles Maurras et/ou du livre des commémorations nationales 2018 ?

Ça s'est fait vers janvier 2017. Il y a au moins une année entre l'année où le Haut comité prépare et où les commémorations ont lieu. Le Haut comité c'était deux réunions par an. Une réunion en janvier et une autre au printemps, la présentation du recueil en automne.

(cc) BY-NC-ND

4) Le vendredi 26 janvier 2018, un article du journaliste Grégoire Ménager intitulé « *La France doit-elle célébrer Charles Maurras en 2018 ?* » sur *BibliObs* lance le début de ce qui deviendra la « polémique Charles Maurras ». En fin d'après-midi plusieurs personnalités et associations demandent à Madame Nyssen, sur Twitter, le retrait de Charles Maurras du livret des commémorations nationales. Quelle a été votre première réaction ?

Ma réaction est toujours la même c'est l'indignation. Je rappellerai quand même que Madame Nyssen a préfacé ce recueil comme tous les ministres de la Culture l'ont fait auparavant. Il y a une préface très élogieuse de Madame Nyssen dans le livre des commémorations. Qu'elle fasse d'abord l'éloge et qu'elle décide ensuite de censurer ce qu'elle a approuvé largement et publiquement me paraît étrange. Au pays de Descartes, voilà une étrange conception des choses. De plus, le Haut comité n'a même pas été contacté, personne ne nous a demandé notre point de vue. Tout a été décidé de manière jupitérienne comme tout se décide en France, par en haut. Nous n'avions plus qu'à nous taire. J'ai été indigné par cette manière de procéder qui n'est pas courtoise. En 2011, Frédéric Mitterrand en 2011 avait déjà agi de la sorte avec l'affaire Céline. Henri Godard a édité l'œuvre de Céline dans la Pléiade et avait fait un texte très mesuré sur la commémoration de Céline mort en 1961. Frédéric Mitterrand avait censuré. Je trouve que ce sont des manières déplaisantes. J'ai été doublement indigné par cette attitude. On n'a même pas demandé à notre présidente qui est académicienne, son point de vue.

5) Comment le Haut comité a géré le début de la polémique ? Y a-t-il eu concertation parmi les membres du Comité ?

La réaction commune a été de démissionner en bloc. On nous a pris pour des idiots. Il y a eu des mails, des coups de téléphone. Très rapidement le point de vue qui s'est dégagé, c'était celui de claquer la porte. Si nous n'avions pas réagi comme nous l'avons fait, on validait la mauvaise manière du ministre de la Culture qui nous reléguait à des personnages secondaires et nous étions ridiculisés. Parmi les membres, il y a quand même une expertise scientifique, nous ne sommes pas aux ordres, nous ne sommes pas des valets.

6) Le 27 janvier, Madame Nyssen déclare dans un bref communiqué qu'elle s'appuie « s*ur un travail d'historiens qui recensent des anniversaires clés de l'histoire de France* ». Comment expliquez-vous le fait que Madame Nyssen ait d'abord défendu le Haut comité ?

Honnêtement, je ne sais pas. Cela me surprend beaucoup car je ne vois pas comment elle aurait pu le défendre en censurant son travail. Ce ministère est en pleine contradiction. Je ne connais pas le dessous des cartes. Je n'ai pas de rapport avec le ministère et j'ignore comment il fonctionne. Ce qui conforte ma première impression, c'est que nous avons en face des gens qui ne maîtrisent rien et qui prennent des mesures totalement absurdes pour répondre à des groupes de pression qui ont fait du chantage.

7) Quel rôle le Haut comité a-t-il eu dans le retrait de Charles Maurras du livret des commémorations ?

C'était une décision verticale contre laquelle, nous ne pouvions rien puisque le Ministre de la culture est comme une tutelle. Le Haut comité est géré par les Archives nationales. Les réunions avaient lieu aux Archives nationales. Les Archives nationales dépendant directement du Ministère de la culture. Nous

(cc) BY-NC-ND

n'avions aucun recours contre cette décision. Quand cela s'est passé contre Céline, il y a eu aussi une protestation d'intellectuels. Mitterrand avait décidé qu'étant le patron, les autres devaient s'effacer. Nous avons réagi avec les moyens dont nous disposions : le retrait.

8) Le 28 janvier 2018, Françoise Nyssen retire la référence à Charles Maurras du livre des commémorations 2018[252]. « *Pour «lever l'ambiguïté» sur «des malentendus qui sont de nature à diviser la société française», la ministre a demandé le rappel du Livre des Commémorations nationales 2018 et sa réimpression «après retrait de la référence à Maurras* »[253]. Combien d'exemplaires du livre des commémorations nationales ont été détruits ?

C'est confidentiel. Il n'y a pas eu de censure concrète. On ne peut pas censurer, prendre un recueil tiré à plusieurs milliers d'exemplaires, retirer les pages et réimprimer. Les Archives nationales n'avaient pas les moyens financiers. A mon avis ceux qui sont restés en stock sont tout simplement restés en stock. Il n'y a pas eu de réédition pour des raisons de coût. Matériellement et financièrement c'est impossible en raison du budget limité. Le livre des commémorations a seulement été retiré de la vente.

9) La démission de 10 membres sur 12 du Haut comité des commémorations nationales le Mercredi 21 mars 2018[254] relance la polémique. Quelle a été la réception de cet acte ? Avez-vous été soutenu ? Si oui, par qui ?

Ce n'est pas passé totalement inaperçu et on en a beaucoup parlé dans le presse. Je ne connais pas suffisamment les réseaux sociaux mais je sais que nous avons été assassinés moralement. Je crois qu'en fait ceux qu'on a entendu, c'est surtout les gens qui protestaient contre l'apparition de Maurras dans le livre malgré quelques défenses. Commémorer Maurras était scandaleux sous le prétexte qu'il était antisémite. Certains collègues nous ont enfoncés.

Ce qui m'a frappé c'est la réaction positive du philosophe Raphaël Enthoven. J'ai trouvé sa réaction très juste. Ne pas prendre en considération les erreurs du passé c'est se tirer une balle dans le pied. Il faut en parler pour éviter le retour. Hélas l'antisémitisme revient en force ces derniers temps et c'est une catastrophe. Comment un type aussi brillant que Maurras a pu sombrer dans un antisémitisme totalement ignoble ? Le Haut comité ne pouvait pas célébrer Maurras mais nous ne pouvions passer sous silence son influence énorme. Dans les années 1930, un normalien sur deux se référait à Maurras. Avant 1914, Proust lisait L*'Action française* tous les jours et Gide pareil. Malraux a préfacé un livre de Maurras. Ce n'était pas des racistes, Proust était juif. Rappeler que Maurras est né en 1868, c'est rappeler au lecteur son rôle politique et intellectuel pour le pire et pour le meilleur.

10) Pourquoi la transition opérée en 2011 de « célébration » à « commémoration nationale » n'a pas dissipé l'ambiguïté derrière la démarche historique et critique des commémorations nationales ?

Parce que je crois que les gens ne veulent pas voir la différence, cela les arrange tellement bien de pouvoir critiquer : « Regardez on célèbre Maurras ! ». Jean-Noël Jeanneney a écrit un article dans le monde pertinent à ce sujet :

[252] http://www.lefigaro.fr/livres/2018/01/28/03005-20180128ARTFIG00076-francoise-nyssen-retire-finalement-la-reference-a-charles-maurras-du-livre-des-commemorations-2018.php
[253] *Idem.*
[254] http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/03/21/01016-20180321ARTFIG00351-affaire-maurras-demission-du-comite-aux-commemorations.php

(cc) BY-NC-ND

« Commémorer n'est pas célébrer ». Je vous renvoie aux premiers débats sur le bicentenaire de la révolution française en 1982 et 1983 où Mona Ozouf avait précisé qu'on commémorait la Révolution française, on ne la célébrait pas. Maurice Agulhon avait apporté la contradiction en défendant que l'on devait célébrer 1789. Chaque fois, que l'on prend des personnages sulfureux, il y a polémique. Rappelez-vous les débats autour de Michel Déon, secrétaire de Maurras et par ailleurs immense écrivain. Madame Hidalgo lui a refusé la sépulture à Paris, officiellement pour des raisons techniques car il ne résidait pas à Paris. S'il avait été d'extrême gauche cela aurait été probablement différent. Finalement, sous la pression Madame Hidalgo a cédé. On est dans une époque où de toute façon, on ne peut plus rien sans être aussitôt critiqué et attaqué.

11) Quel regard portez-vous sur les réseaux sociaux à l'issue de cette polémique ?

Les réseaux c'est la langue d'Ésope : le pire et le meilleur. Les réseaux sociaux me font peur. Il suffit d'une phrase mal interprétée pour que cela mette le feu à la prairie.

12) Selon vous, quel rôle la société civile assigne aux historiens ?

Voilà une question délicate et à vrai je n'en sais trop rien après cette affaire. Je pensai naïvement que nous étions une sorte de cellule de veille, que nous travaillons pour l'intérêt général. Il y avait des anniversaires et nous en signalions les principaux. On pensait avoir un rôle utile, une utilité sociale. Ce comité a été créé par Edmond Michelet en 1970 pour le septième centenaire de la mort de Saint Louis. Cela représentait quelques feuilles sténographiées quasiment illisibles. Aujourd'hui, le dernier recueil c'était plusieurs centaines de page sur du papier glacé. Quand on voit la progression, on voit la progression de la place de la mémoire dans la société. Je ne pense pas que le Haut comité ait tant d'utilité sociale que cela. La ministre aurait hésité autrement. Il ne faut pas l'amplifier outre mesure.

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 4. ENTRETIEN TELEPHONIQUE AVEC PASCAL ORY, 8 MAI 2018

M. Pascal Ory, professeur à l'université Paris-1-Panthéon-Sorbonne, est un membre démissionnaire du Haut comité.

1) Quelle était votre fonction et vos responsabilités lors de la polémique Charles Maurras ?

J'étais un membre du Haut comité des commémorations nationales parmi d'autres.

2) Quel a été votre rôle dans l'élaboration du Livre des Commémorations nationales ?

Le livre était un travail collectif du Haut Comité des commémorations nationales dont le rôle consiste à sélectionner des événements puis à signaler un certain nombre de spécialistes pour répondre aux commandes de notices. Les Archives nationales passent les commandes de texte. Je précise que le Haut Comité ne relit pas les textes. En revanche, la présidente Danièle Sallenave se réservait le droit de regarder les textes.

Ma petite contribution de ce qui sera désormais la dernière édition, avait été de proposer le titre de « Livre des commémorations nationales ». Je n'étais pas satisfait du caractère un peu administratif du précédent titre « Commémorations nationales ».

3) Pouvez-vous préciser la date de validation de la notice Charles Maurras et/ou du livre des commémorations nationales 2018 ?

Le comité ne validait rien en aval, il se limitait à la sélection. Nous n'avions pas à regarder ou à critiquer. Néanmoins, certains membres du Haut Comité sont parfois auteurs de notices.

4) Le vendredi 26 janvier 2018, un article du journaliste Grégoire Ménager intitulé « La France doit-elle célébrer Charles Maurras en 2018 ? » sur BibliObs lance le début de ce qui deviendra la « polémique Charles Maurras ». En fin d'après-midi plusieurs personnalités et associations demandent à Madame Nyssen, sur Twitter, le retrait de Charles Maurras du livret des commémorations nationales. Quelle a été votre première réaction ?

Je n'en savais rien. Vous me l'apprenez. Peut-être deux ou trois jours plus tard lorsque j'ai reçu un appel de la présidente qui parlait d'une « émotion ». Le Haut comité s'était réuni deux ou trois ans auparavant pour préparer en amont la sélection des objets à commémorer. Pour le reste, c'est un service des Archives nationales. Le comité n'existait que dans ces quelques réunions de l'année. Le rôle important du comité c'était de sélectionner ce qui était commémorable à nos yeux et ce qui ne l'était pas. Ce travail était toujours délicat. On n'a jamais voté mais on a souvent longuement discuté et débattu afin de hiérarchiser l'importance des notices. Nous étions par définition des bénévoles et n'avons jamais été rémunéré.

5) Comment le Haut comité a géré le début de la polémique ? Y a-t-il eu concertation parmi les membres du comité ?

(cc) BY-NC-ND

Hormis quelques échanges téléphoniques, nous n'avons pas pris plus connaissance de la polémique.

6) Le 27 janvier, Madame Nyssen déclare dans un bref communiqué qu'elle s'appuie « sur un travail d'historiens qui recensent des anniversaires clés de l'histoire de France ». Comment expliquez-vous le fait que Madame Nyssen ait d'abord défendu le Haut comité ?

J'ignore si c'est véritablement « défendre ». Elle a d'expliqué comment ça fonctionnait. Je rappelle que Madame Nyssen a fourni le texte de préface à l'annuaire qui est traditionnel. Elle ne l'a probablement pas lu vu la propension de responsables politiques à signer des textes qu'ils n'écrivent pas.

7) Quel rôle le Haut comité a-t-il eu dans le retrait de Charles Maurras du livret des commémorations ?

Aucun. Claude Gauvard, Jean-Noël Jeanneney et tous les autres, nous avons été surpris de cette initiative. Jean-Noël Jeanneney et moi avons souhaité une réunion du Haut comité. Réunion à l'issue de laquelle nous avons démissionné. Nous ne pouvions pas nous soumettre à la censure d'un État qui se rend compte un peu tard qu'il aurait dû prendre d'autres précautions. Il est évident que Charles Maurras, au même titre que n'importe quel intellectuel d'extrême-gauche, est une personnalité commémorable.

8) Le 28 janvier 2018, Françoise Nyssen retire la référence à Charles Maurras du livre des commémorations 2018. « Pour «lever l'ambiguïté» sur « des malentendus qui sont de nature à diviser la société française», la ministre a demandé le rappel du Livre des Commémorations nationales 2018 et sa réimpression «après retrait de la référence à Maurras ». Combien d'exemplaires du livre des commémorations nationales ont été détruits ?

Je n'en ai aucune idée.

9) La démission de 10 membres sur 12 du Haut comité des commémorations nationales le Mercredi 21 mars 2018 relance la polémique. Quelle a été la réception de cet acte ? Avez-vous été soutenu ? Si oui, par qui ?

La plupart de mes collègues m'ont témoigné leur soutien. Ceux qui n'étaient pas d'accord ne me l'ont pas dit.

10) Pourquoi la transition opérée en 2011 de « célébration » à « commémoration nationale » n'a pas dissipé l'ambiguïté derrière la démarche historique et critique des commémorations nationales ?

Je rappelle que Jean-Noël Jeanneney et moi sommes à l'origine de cette levée d'ambiguïté et pour nous c'était clair. Ma réponse c'est que vous avez affaire à des personnalités de mauvaise foi ou à des ignares qui ne connaissent pas la langue française.

11) Quel regard portez-vous sur les réseaux sociaux à l'issue de cette polémique ?

J'ignorai la dimension réseaux sociaux dans cette polémique et je ne porte aucun jugement de valeur à ce sujet. A titre personnel, je ne suis pas sur les réseaux sociaux. Pour le reste, les réseaux sociaux sont le média prédominant du XXIème siècle.

(cc) BY-NC-ND

12) Selon vous, quel rôle la société civile assigne aux historiens ?

Il faudrait dédier un livre entier à cette question. Tout d'abord, est-ce que la société civile existe ? Supposons que oui. C'est un concept issu de la société anglo-saxonne. Si cela existe moi je ne réponds pas par la société civile, mais par la France. Dans la tradition politique française forgée par l'héritage catholique et étatique de son histoire, les clercs jouent un rôle assez remarquable. Parmi ces clercs, les historiens ont un rapport consubstantiel au politique et à l'identité nationale. Je dirais de Etienne Pasquier à Étienne Balibar. En France, il y avait un Haut comité, un signe profond d'étatisme et de centralisme, même si c'était devenu au fil du temps un cénacle d'experts. Vous imaginez que dans la plupart des autres pays cela ne fonctionne pas ainsi. La centralisation c'est tellement français. L'exigence de la supposée société civile à l'égard des historiens est forte et complètement contradictoire. D'un côté, il y a l'objurgation de la société civile à ouvrir les placards, à affronter les pages noires de notre histoire, et d'un autre côté, quand on le fait tout le monde recule. C'est une sollicitation contradictoire qui n'a pas de solution sauf polémique.

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 5. ENTRETIEN TELEPHONIQUE AVEC GREGOIRE LEMENAGER, 14 JUIN 2019

Grégoire Leménager, chef adjoint du service culture de *L'Obs*, est le premier journaliste à avoir relaté l'information[255] de la présence de Charles Maurras dans le livre des commémorations nationales.

1) Quelle était votre fonction et vos responsabilités lors de la polémique Charles Maurras ?

J'étais chef adjoint du service culture de *L'Obs* et je pilotai le site littéraire Bibliobs.com.

1) Cet article est le premier à s'intéresser à l'inscription de Charles Maurras aux commémorations nationales 2018 et peut-être considéré comme celui qui marquera le début de « l'affaire Maurras ». Comment avez-vous appris la présence de Charles Maurras dans le livre des commémorations nationales avant d'écrire votre article ?

Il se trouve que j'enregistre une fois par semaine un débat qui s'appelle *Le Clash Culture* et qui est filmé dans les studios du Figaro. J'y participe en tant que représentant du *Nouvel Obs*. Jean-Christophe Buisson qui est directeur adjoint du *Figaro Magazine* était également présent. Nous avons des relations très cordiales même si nous nous détestons officiellement. A la fin d'un de ces débats, je lui demande de ses nouvelles, et il m'informe alors qu'il a terminé la préface à la réédition de textes de Charles Maurras, qui devait sortir au printemps 2018 chez Bouquins. Il ajoute, amusé, qu'il vient de voir que Maurras est inscrit dans le calendrier des commémorations nationales. Je me suis dit que cette formule de « commémorations nationales » était suffisamment ambiguë pour qu'on puisse s'interroger sur la présence de quelqu'un comme Maurras, d'autant que je me souvenais très bien de « l'affaire Céline » dont le *Nouvel Obs* avait abondamment parlé sur son site à l'époque. Mais honnêtement, je ne pensais pas que mon papier aurait un tel écho.

2) Dans votre article vous rappelez l'émotion suscitée par l'inscription de Louis-Ferdinand Céline au livre des célébrations nationales de 2011. Cette polémique conduit les célébrations nationales à être renommées « commémorations nationales ». Vous écrivez ensuite : « *Peut-on, doit-on commémorer la naissance de Charles Maurras, dont certaines idées infusent toujours dans les discours de gens comme Eric Zemmour, Marion Maréchal-Le Pen, Patrick Buisson ou Laurent Wauquiez? Tout dépend, comme toujours, du sens qu'on donne à des « Commémorations nationales »*. » Pour vous, le terme « commémoration » est polysémique ?

Je ne suis pas sûr d'être en position de trancher là-dessus mais je trouve que ça mérite un débat. Je pense que commémorer n'est pas une démarche d'historien. Commémorer, cela participe de l'élaboration d'une mémoire nationale, et peut-on le faire en intégrant des gens dont les idées, à tort ou à raison, sont jugées totalement incompatibles avec l'idée qu'on se fait de la nation républicaine ? Cela crée une

[255] LEMÉNAGER Grégoire, *La France doit-elle célébrer Charles Maurras en 2018 ?*, Publié le 26 janvier 2018 [En ligne]. https://bibliobs.nouvelobs.com/actualites/20180125.OBS1238/la-france-doit-elle-celebrer-charles-maurras-en-2018.html [consulté le 9 mai 2019].

(cc) BY-NC-ND

tension. Est-ce qu'on est là pour faire entrer un personnage dans la mémoire nationale, où s'agit-il juste de rappeler la présence d'un individu qui a traversé et marqué notre histoire ? Je pense qu'il y a une petite nuance, le débat est assez ouvert, il l'a été.

4) Le Haut comité a défendu son choix en précisant qu'il n'y avait aucune appréciation morale derrière l'inscription de Charles Maurras dans le livre des commémorations nationales. Il ne s'agissait que de rappeler. Or, toute la polémique semble reposer sur cette confusion entre célébrer et commémorer. Faites-vous une différence entre célébrer et commémorer ?

Bien sûr que commémorer est plus neutre que célébrer. Toutefois, si on renomme ce genre de fascicule et de démarche, il reste quelque chose qui relève d'une forme de reconnaissance de la nation pour des personnages. D'ailleurs pour moi, ce qui pose le plus gros problème, c'est comme toujours, la petite préface du Ministère de la Culture qui est généralement un peu à côté de la plaque. J'apprécie plutôt Françoise Nyssen mais lorsqu'elle écrit : « Vous qui aimez l'histoire de France, vous qui aimez la voir reprendre vie », que veut-elle dire ? Est-ce qu'on souhaite réellement que reprenne vie dans la culture intellectuelle française quelqu'un qui professait un antisémitisme d'Etat et a été condamné pour intelligence avec l'ennemi après la Libération ? C'est compliqué. Il y a clairement des gens à qui le nom de Maurras n'apporte pas « de plaisir et de belles émotions » pour paraphraser la Ministre.

C'est difficile pour la République de commémorer des figures controversées. Et en même temps, c'est vrai que si on ne veut célébrer que des figures qui ne heurtent personne, on finit par commémorer Amélie Nothomb.

6) Avez-vous eu l'occasion d'échanger avec des membres du Haut comité sur la polémique ?

Non, mais je suis un peu à mal à l'aise à cause de l'ampleur prise par l'affaire. Je voulais juste ouvrir le débat, je ne suis pas spécialiste de Maurras ou de la question de la commémoration. Je fais mon travail de journaliste avant tout. L'affaire Céline avait fait tellement de bruit à l'époque, il y avait un effet de répétition qui n'était pas inintéressant de signaler. Après, pour ce qui est de toutes les questions que posait la présence de Charles Maurras, je me contentais volontiers de les soulever de manière un peu superficielle et désinvolte dans ce papier pour que d'autres gens s'en emparent et les traitent.

8) L'affaire Maurras soulève des questions relatives à la manière dont les médias participent à la construction des événements. Selon vous, quel est le travail des médias dans la construction de l'événement ?

En premier lieu, je ne crois pas à l'objectivité des médias. Je pense que l'objectivité des médias c'est la somme de toutes les subjectivités qu'incarnent les médias. Je pense qu'il faut une pluralité des médias, que les médias expriment des positions de manière sincère, argumentée, pour qu'ensuite, ce soit au lecteur de se faire sa propre opinion, si possible en ayant consulté différents sons de cloche. En second lieu, le rôle des médias, c'est de signaler les choses – quand on tombe dessus comme cela a été mon cas. Puis de donner la parole aux citoyens qui ont fait ce choix, pour qu'ils s'expliquent, puissent se défendre, mais aussi permettre à des contradicteurs de s'exprimer. Les médias organisent le débat public.

(cc) BY-NC-ND

9) Est-ce que les médias sont des "fabricants d'événements" selon la formule du sociologue Patrick Champagne ?

Je pense que si je n'avais pas fait cet article, quelqu'un l'aurait fait à un moment ou un autre. Même un historien qui serait tombé là-dessus aurait fait des bonds, puis publié une tribune dans *Le Monde* pour s'indigner et enclencher le même type de réactions. Au moment où je l'ai fait, cela m'amusait de pointer une sorte de contradiction, de paradoxe, et de voir comment les gens allaient réagir. Il y avait une petite intention non pas polémique, mais provocatrice de ma part. Cela dit, dans les premières heures qui ont suivi, j'étais un peu médusé de voir qu'en 24h, le Premier ministre s'exprimait sur le sujet, que le site du *New York Times*[256] avait partagé l'information, que ça faisait un effet boule de neige très rapidement.

10) Quel regard portez-vous sur les réseaux sociaux à l'issue de cette polémique ?

En général, ce qui me frappe avec le fonctionnement des réseaux sociaux et qui m'inquiète depuis quelques années, c'est que les réseaux sociaux favorisent la constitution de communautés de gens qui se regroupent par affinités parce qu'ils pensent et aiment à peu près la même chose. Du coup toutes les informations leur arrivent filtrées par ce groupe-là. D'une certaine manière ils se montent la tête ensemble et il y a assez peu de place pour le débat. C'est en quelque sorte, une logique d'autoradicalisation. C'est un peu vrai sur tous les sujets : voyez la perception des immigrés, l'écologie, le féminisme, etc. Cet effet est un peu inquiétant car chacun pense détenir la vérité et quand on croise quelqu'un d'un autre groupe qui pense lui aussi détenir la vérité, il n'y a plus tellement de dialogue possible. Il y a encore trente ans, les gens se disputaient autour d'un verre à propos des informations télévisées mais au moins, ils avaient assisté tous au même JT. Ce JT était lui-aussi orienté, bien sûr, mais il y avait un socle commun. Les réseaux sociaux, eux, biaisent l'information de manières multiples. Tout ceci crée une forme de cloisonnement. L'information finit par toucher un public, mais elle a été légèrement déformée au passage en étant chargée par une forme d'idéologie.

11) Quel rôle la société civile assigne aux journalistes ?

Je pratique un journalisme particulier, je suis journaliste culturel, ma mission est à la fois une mission d'information et de prescription. J'essaye de la manière la plus sincère, honnête et argumentée de conseiller ou déconseiller des livres, des disques, etc. J'essaye de porter une évaluation sur un objet culturel, en le décrivant du mieux possible de façon à attirer sur lui l'attention du lecteur. Après, pour ce qui concerne la société civile, le journaliste est là pour lui tendre un miroir de ce qu'elle est. Il est là comme témoin, il est là aussi pour braquer le projecteur là où le pouvoir politique ou économique n'a pas envie que l'on regarde de trop près. Le journaliste est là pour éclairer des zones d'ombre de la société. Pour faire réfléchir un peu les gens, pour les informer de la réalité qui est quelque chose de mouvant et complexe. En tant que journaliste, j'essaie d'inviter les lecteurs à se gratter la tête sur tel ou tel phénomène. Nous ne sommes pas là pour dire aux gens ce qu'ils doivent penser, mais pour les inviter à voir de la complexité là où on voit des choses simples.

[256] PELTIER Elian, *France Rethinks Honor for Charles Maurras, Condemned as Anti-Semite*, Publié le 28 janvier 2018 [En ligne]. https://www.nytimes.com/2018/01/28/world/europe/france-charles-maurras.html [consulté le 15 février 2019].

(cc) BY-NC-ND

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1. Recto du *Livre des commémorations nationales 2018* et détails sur le produit ..... Erreur ! Signet non défini.
Annexe 2. Notice Charles Maurras (pp. 154-156 du *Livre des commémorations nationales 2018*) 88
Annexe 3. Entretien téléphonique avec un membre du Haut comité, 7 mai 2019 ..... Erreur ! Signet non défini.
Annexe 4. Entretien téléphonique avec Pascal Ory, 8 mai 2018 ... Erreur ! Signet non défini.
Annexe 5. Entretien téléphonique avec Grégoire Leménager, 14 juin 2019…. Erreur ! Signet non défini.

(cc) BY-NC-ND

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Lancement de la récolte avec le script *twitterscraper 0.9.3*……....38
Figure 2. Typologie utilisée pour la classification des mots-clés en catégorie thématique……41
Figure 3. Pourcentage d'occurrences par catégorie entre le 26 et 29 janvier 2018……42
Figure 4. Pourcentage d'occurrences par catégorie entre le 21 et 22 mars 2018……43
Figure 5. Pourcentage d'occurrences par catégorie entre le 26 janvier et 22 mars 2018……43
Figure 6. Tableau lexicométrique entre le 26 janvier et 22 mars 2018……45
Figure 7. Typologie utilisée pour la classification des tweets en catégorie d'opinion……47
Figure 8. Graphe des comptes actifs sur le mot-clé « Maurras » basé sur les retweets entre le 26 et le 29 janvier 2018……48
Figure 9. Graphe des comptes actifs sur le mot-clé « Maurras » basé sur les retweets entre le 21 et le 22 mars 2018……50
Figure 10. Graphe global des comptes actifs sur le mot-clé « Maurras » basé sur les retweets entre le 26 janvier et le 22 mars 2018……51
Figure 11. Captures d'écran du 28 janvier 2018 (gauche) et du 9 avril 2019 (droite)……67
Figure 12. Capture d'écran de la notice Charles Maurras en date du 28 janvier 2018……68
Figure 13. Page d'erreur des Éditions du Patrimoine pour la vente du livre des commémorations nationales 2018……68
Figure 14. Volume de tweets avec le terme « Maurras » entre le 26 janvier et le 22 mars 2018……69
Figure 15. Tendances Google en France du mot-clé « Maurras » du 26 janvier au 22 mars 2018……70

(cc) BY-NC-ND

Figure 16. Tendances Google en France de mots-clés du 26 janvier au 22 mars 2018……70

TABLE DES MATIERES

CHRONOLOGIE DE LA POLEMIQUE 7

INTRODUCTION..... 11

1. L'AFFAIRE MAURRAS, UNE POLÉMIQUE MÉMORIELLE 19

1.1. Concepts..... 19

1.1.1. Une affaire..... 19

1.1.2. Une polémique ou une controverse ? 21

1.2. Le fonctionnement des commémorations nationales 23

1.2.1. Composition de la mission aux commémorations nationales..... 23

1.2.2. Missions du Haut comité 24

1.3. Les trois reproches..... 25

1.3.1. Maurras était antisémite..... 25

1.3.2. Maurras était pétainiste 27

1.3.3. Maurras était antirépublicain..... 33

2. ANALYSE DE LA POLÉMIQUE SUR TWITTER ET INTERPRÉTATION OFFLINE : QUELS DISCOURS, QUELLES COMMUNAUTÉS ? 35

2.1. La collecte 36

2.1.1. Approche 36

2.1.2. Echantillonnage 39

2.2. Analyses lexicométriques 40

2.2.1. Présentation du traitement du texte..... 40

2.2.2. Résultats quantitatifs..... 42

2.3. Analyses catégorielles 45

2.3.1. Classification des comptes..... 46

2.3.2. Visualisation et analyse des données 47

3. LE FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL MÉDIATIQUE ET LA CENSURE POLITIQUE DU HAUT COMITÉ 53

(cc) BY-NC-ND

3.1. La construction de l'événement et le traitement de l'affaire par les médias : miroir, faiseurs d'événements, une mémoire sociale et culturelle 53

3.1.1. Les médias entre déformation, sensationnalisme et construction discursive de l'événement 54

3.1.2. L'interprétation de l'événement et l'élaboration d'une mémoire collective 58

3.2. Le caractère politique des commémorations 61

3.2.1. Commémorer n'est-ce que rappeler ? 61

3.2.2. Le rôle du politique 64

3.3. Une censure qui fait parler d'elle 65

3.3.1. Censurer et oublier 65

3.3.2. Analyse des tendances de recherche Google 69

CONCLUSION 72

BIBLIOGRAPHIE 76

SOURCES 85

ANNEXES 87

Annexe 1. Recto du *Livre des commémorations nationales 2018* et détails sur le produit 87

Annexe 2. Notice Charles Maurras (pp. 154-156 du *Livre des commémorations nationales 2018*) 88

Annexe 3. Entretien téléphonique avec un membre du Haut comité, 7 mai 2019 90

Annexe 4. Entretien téléphonique avec Pascal Ory, 8 mai 2018 94

Annexe 5. Entretien téléphonique avec Grégoire Leménager, 14 juin 2019 97

TABLE DES ANNEXES 100

TABLE DES ILLUSTRATIONS 101

TABLE DES MATIERES 102

(cc) BY-NC-ND